

Olivier Mazet

Seigneurs et seigneuries du Val de Dagne, XII^e et XIII^e siècles

Dynamique de peuplement

Dépossessions seigneuriales



Introduction

Les seigneuries rurales du monde occidental sont en constante évolution, au cours des XI^e-XIII^e siècles, sous les effets conjugués de plusieurs lignes de forces. D'une part l'essor démographique, dû à des progrès techniques en agriculture permettant de grands défrichements, l'exploitation de toujours plus de surfaces agricoles, le développement de voies commerciales, permet la naissance de multiples communautés d'habitants préfigurant les villages. D'autre part le système féodal et son tissage de liens personnels complexes entre les seigneurs, leurs vassaux, les tenanciers, les serfs, qui structurent une société éminemment variable selon les régions et les époques, et difficile à appréhender compte tenu des sources qui restent rares, partielles et biaisées, qu'elles soient documentaires ou archéologiques. Enfin, l'Église qui depuis la réforme grégorienne raffermi son emprise sur cette société féodale, via l'essaimage de monastères et la structuration des diocèses, jouant sur les deux tableaux des pouvoirs temporel et spirituel. Se rajoute à ce contexte, dans la France méridionale, le cas particulier de l'hérésie cathare qui s'est développée dans le grand Languedoc, et contre laquelle le pape lance une croisade en 1208, la « croisade albigeoise ».

Cette dernière a, du point de vue de l'historiographie, longtemps cristallisé des passions nationalistes, et ce n'est que depuis quelques décennies que les chercheurs ont commencé à en corriger les aspects partisans¹. Les questions des origines sociale et géographique des croisés, la proportion parmi eux des chevaliers méridionaux, l'ampleur des dépossessions que la croisade a occasionnées, qui furent les grands perdants et les grands gagnants, sont autant de questions qui pour obtenir des réponses satisfaisantes ont besoin d'analyser précisément les sources locales éparses. L'une des problématiques à laquelle nous nous attaquons ici concerne l'impact que la croisade albigeoise a eu sur la petite aristocratie. Les seigneurs principaux du midi ont bien été défaits, leurs terres passant *in fine* dans le domaine des rois de France. Néanmoins, comme le souligne Jean-Louis Biget², la stratégie de Montfort et ses successeurs pour asseoir leur pouvoir, ainsi que les jeux d'alliance au gré des différentes étapes de la croisade et de ses suites, ont pour conséquence que les plus puissants des vassaux du comte de Toulouse et du vicomte Trencavel ont souvent pu garder ou retrouver une bonne partie de leurs possessions. On peut citer en exemple les seigneurs de Termes dans les Corbières, de Niort dans le Razès ou de Lautrec dans l'albigeois³. Ils sont utilisés comme relais du pouvoir royal pour contrôler voire mater les plus petits seigneurs décidément bien turbulents. Ces derniers semblent avoir été, avec les Toulouse et Trencavel, les principaux dépossédés lorsqu'ils ne s'étaient pas soumis à temps. La validation de cette hypothèse exige un dépouillement des sources moins directes que celles qui concernent les puissants⁴.

¹ Citons par exemple la tenue d'un colloque à Carcassonne en 2002 sous la présidence de Michel Roquebert : *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, Balma, 2004.

² J.-L. Biget, « La déposition des seigneurs méridionaux. Modalités, limites, portée », in *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, 2004, p. 261-299.

³ Une liste détaillée peut être trouvée dans un autre article de J.-L. Biget, « Effets de la Croisade : nouveaux seigneurs, nouvelle administration », in *Au temps de la Croisade. Sociétés et pouvoirs en Languedoc au XIII^e siècle. Actes*, 2010, p. 215-232.

⁴ Le travail a par exemple été fait pour le biterrois par Monique Bourin *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : Genèse d'une sociabilité (Xe-XIII^e siècle)*. L'Harmattan, 1987, ou pour une zone de la Montagne Noire par Jean-

Nous choisissons dans ce mémoire de nous consacrer à une petite région des Corbières qui se situe dans le diocèse de Carcassonne, appelé le Val de Dagne. Elle présente un triple intérêt. Tout d'abord celui d'être assez bien délimitée, suffisamment grande pour que les données quantitatives soient d'intérêt, et suffisamment petite pour qu'un travail exhaustif puisse être entrepris. Ensuite, celui d'être éclairée par un corpus conséquent de sources à notre disposition. Sources ecclésiastiques, puisqu'en bordure du Val de Dagne se situent deux abbayes, Lagrasse et Saint-Hilaire, ainsi qu'une commanderie de l'ordre du Temps à Douzens, dont deux maisons dépendantes, Saint-Jean de Carrière et les Courts sont à proximité immédiate. Sources laïques, car nous profitons de l'existence et de l'édition du plus ancien cartulaire laïque connu, celui des Trencavel. Nous détaillons ces sources en deuxième partie de l'introduction. Enfin, elle offre la possibilité d'étudier en détail la naissance d'un *castrum*, celui de Montlaur, de la dynamique de polarisation de l'habitat que cette création engendre, et des multiples conflits occasionnés par les enjeux de pouvoir autour de cet espace fortifié entre les forces en présence.

La première partie de notre mémoire consiste à présenter le Val de Dagne, et à faire le recensement le plus précis possible pour le XII^e siècle des seigneuries qui le parsèment, et des seigneurs qui se les partagent, des plus puissants aux plus modestes, que leurs possessions soient foncières ou judiciaires, tout en ayant en conscience que la documentation ne nous permet évidemment pas l'exhaustivité, bien loin s'en faut. Notre espoir est que la liste soit suffisamment longue pour réaliser deux objectifs. Le premier est de tenter de percevoir les changements qui pourraient traduire les dynamiques de peuplement, et de lire ces changements à la lumière de la polarisation engendrée par la création du *castrum*, ce que nous faisons en fin de première partie. Le deuxième consiste à qualifier et à quantifier les phénomènes de dépossession seigneuriales comme conséquences de la croisade albigeoise. C'est pourquoi dans une deuxième partie nous déroulons les différentes phases de la croisade, nous tentons de suivre chronologiquement les conséquences sur les seigneurs locaux, les dépossession qu'ils subissent, et d'identifier ceux qui récupèrent leurs biens : institutions ecclésiastiques, barons du nord, familles méridionales locales ou d'ailleurs. Et à nouveau le cas du *castrum* lui-même est analysé un peu séparément.

Présentation des sources

La méthodologie employée pour constituer notre corpus a été la suivante. Nous avons fait la liste des sources disponibles, éditées ou non, pour lesquelles il y aurait de bonnes chances que certains textes concernent de près ou de loin la zone géographique étudiée. Les textes retenus le sont soit parce qu'ils traitent d'une propriété (terres, bâtiments, redevances, etc.) située dans le Val de Dagne, soit parce que l'un des protagonistes (contractants, signataires, voire propriétaires de biens non directement concernés, mais cités, comme par exemple ce qu'on nomme les confronts de parcelles) est un seigneur des lieux.

Les institutions ecclésiastiques, qui sont de loin celles pour lesquelles les archives nous sont le mieux parvenues, nous fournissent au premier chef, par sa position géographique à la frontière

Loup Abbé, « Au cœur de la Montagne noire et de l'hérésie : les seigneurs d'Aragon. La croisade des Albigeois et ses répercussions sur le groupe aristocratique », in *Les voies de l'hérésie*, 2001, p. 55-87.

du Val de Dagne, l'**abbaye de Lagrasse**, pour laquelle nous avons la chance d'avoir une édition récente en deux tomes de toutes les chartes la concernant sur cinq siècles, depuis sa fondation en 779 jusqu'à 1279⁵. Sur le total de 512 chartes issues de ces deux tomes, nous en avons retenu 46 (environ 9%), réparties de façon relativement homogène sur ces cinq siècles (un tableau synoptique est présenté plus bas). La plupart concernent des transactions ou des reconnaissances de patrimoine foncier, plus quelques rares arbitrages, statuant notamment sur les revendications de recouvrement de fiefs tombés en commises par l'abbaye après la croisade albigeoise, nous y reviendrons en détail dans la dernière partie. A noter que sur les 46 textes retenus, 6 sont des faux, dont il est néanmoins possible de tirer certaines informations intéressantes.

Ensuite, nous avons l'**Ordre du Temple**, qui s'installe dès 1133 à Douzens, à quelques kilomètres au nord de la région étudiée. Les possessions des Templiers croissent rapidement, puisqu'ils acquièrent Sainte-Marie des Courts (sur la commune actuelle de Fajac, appelée maison de Courts) en 1136. Enfin, en 1153 c'est au tour de l'église de Saint Jean de Carrière et de la sauveté dont elle est le centre qui passent dans son giron. Nous pouvons voir ces trois lieux sur la carte 3 en annexe, et constater que leurs positions frontalières avec le Val de Dagne en font une cible de choix pour quérir des informations dans ces archives. Cependant, le fonds conservé aux archives départementales de la Haute-Garonne est certes abondant et bien conservé, mais très peu dépouillé. Seule une petite partie du fonds de Douzens a été éditée⁶. Il s'agit de trois cartulaires (notés A, B et C) ainsi que quelques actes isolés (rassemblés dans la partie D). Le A comprend 207 documents, datés de 1110 à 1183, et structuré en quatre parties : la première concernant les biens acquis par le Temple à Douzens, Capendu, Laure et Peyriac, la deuxième concerne la maison de Saint Jean de Carrière (et nous concerne donc au premier chef), la troisième Brucafel, Carcassonne et Villalier, et la quatrième le domaine de Gaure. Le B comprend 88 actes de 1136 à 1182 (et un acte de 1070) qui concernent tous le membre des Courts. Enfin le C comporte 11 documents datés de 1129 à 1134 et concerne les acquisitions d'un seul frère, maître de la province de Provence et d'Espagne, Hugues Rigaud. De plus, 26 actes conservés dans les layettes du fonds de Douzens ont aussi été consignés, datés de 1132 à 1179. Les critères de sélection ont été les mêmes que pour Lagrasse, et sur les 332 actes du recueil, nous en avons retenu 52, soit plus de 15%. Forcément ces actes sont tous datés du XII^e siècle, la très grande majorité d'entre eux de la deuxième moitié. Ils ont donc le mérite d'apporter un éclairage assez précis et détaillé des seigneurs et seigneuries sur ce laps de temps, mais cette manne ne doit pas nous faire perdre de vue que l'absence de mention globale pour les années ultérieures ne doivent pas être prises pour des disparitions de familles ou de localités. L'absence de preuve, lorsqu'il y a pénurie de documentation, ne doit pas être prise pour preuve d'absence.

⁵ E. Magnou-Nortier et A.-M. Magnou, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse. Tome I, 779-1119*. CTHS. Paris, 1996, et C. Pailhès, *Recueil des chartes de l'Abbaye de La Grasse. T. II, 1117-1279*. CTHS. Paris, 2000. Ces deux volumes sont dorénavant référencés par les abréviations « Lagrasse I » et « Lagrasse II ».

⁶ P. Gérard et E. Magnou, *Cartulaires des Templiers de Douzens*. Paris, 1965. Ce volume est dorénavant référencé par l'abréviation « Douzens ».

L'**abbaye de Fontfroide** est aussi un établissement religieux d'importance, dont le chartrier a lui aussi été récemment publié⁷. Elle est un peu plus éloignée de notre zone d'intérêt, nous n'avons ainsi recensé que 7 chartes, datées de 1182 à 1234, que nous avons intégrées à notre corpus.

Nous bénéficions par ailleurs d'une spécificité du Languedoc qui a la chance d'avoir conservé plusieurs cartulaires issus de seigneuries laïques, dont un qui nous concerne particulièrement, le « **cartulaire des Trencavel** », ou autrement nommé *Liber Instrumentorum vicecomitalium*. C'est un corpus de 584 documents rassemblés à l'initiative du vicomte Roger II Trencavel dans les années 1186-1188. Son processus d'édition n'est à cette heure pas complètement achevé⁸, le cartulaire a été transcrit et analysé par Hélène Débax, que je remercie pour m'avoir communiqué l'ensemble de la transcription, ainsi que les index correspondants, avant parution. Comme pour le cartulaire de Douzens, la période est plus propice au recensement des familles et lieux du XII^e siècle. Sur les 615 actes de ce cartulaire, nous en avons retenu 13, datés de 1118 à 1190.

Il existe ensuite des sources qui ne concernent pas des familles ou des institutions en particulier, mais plus généralement des zones géographiques. Jean de Doat, président de la Chambre des Comptes de Navarre à Pau, fut commissionné par Colbert pour faire une compilation de copies de documents sur l'histoire des provinces françaises du Sud-Ouest (Languedoc, Guyenne, Gascogne, pays de Foix), ce qu'il fit entre 1663 et 1670. Cette compilation, appelée « **collection Doat** », est composée de 258 volumes et est conservée à la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Aucune édition n'en a été faite à ce jour, mais les manuscrits sont numérisés et en accès libre sur le site de la BNF. La collection renferme de très nombreuses copies dont les originaux sont maintenant détruits, et constitue à ce titre l'une des sources principales concernant le Moyen Âge pour la France méridionale. Sur les 258 volumes, nous avons sélectionné les 21 qui concernent notre période pour le diocèse ou le comté de Carcassonne et le diocèse ou la vicomté de Narbonne⁹. Sur ces 21, seuls 6 nous ont fourni des textes supplémentaires pour notre corpus : le volume 65, recueil d'actes et de mémoires concernant l'évêché et l'église cathédrale de Carcassonne, les volumes 153 et 154 qui concernent les ordonnances, bulles, actes divers et hommages du Languedoc, le volume 66, recueil de documents concernant l'abbaye de La Grasse postérieurs à 1255 (ce volume pour la période antérieure est entièrement retranscrit dans les recueils Lagrasse I et Lagrasse II), le volume 70, recueil de documents concernant l'abbaye de Villelongue, enfin le volume 254, partie d'inventaire des archives du roi à Carcassonne. Étonnamment, aucun texte d'intérêt ne figure dans le volume 75, recueil d'hommages et de serments de fidélité prêtés à Simon et Amaury de Montfort, de divers actes de Montfort, Trencavel, Bernard Atton, etc., ni dans le volume 71, recueil de documents concernant l'**abbaye de Saint-Hilaire**, qui pourtant géographiquement n'est pas très éloignée, moins que celle de Fontfroide. Nous avons sélectionné 21 textes¹⁰, parmi ceux qui ne figuraient pas déjà dans les recueils édités déjà cités, tous postérieurs à 1241.

⁷ V. de Beccdelièvre, *Le Chartier de l'abbaye cistercienne de Fontfroide des origines à 1260 (vol. 1 et 2)*, CTHS, Paris, 2010. Ce volume est dorénavant référencé par l'abréviation Fontfroide.

⁸ Cartulaire des Trencavel, introduction et édition H. Débax, CTHS, Paris, à paraître. Ce volume est dorénavant référencé par l'abréviation Trencavel.

⁹ Par souci de concision, nous explicitons exhaustivement cette liste en annexe.

¹⁰ Ces textes sont référencés selon la forme Doat-vol. 153, fol. 169 pour le folio 169 du volume 153 de la collection.

Sur le même modèle de recueil de textes sur l'histoire du Languedoc, nous disposons de **l'Histoire Générale du Languedoc**, rédigée et publiée en cinq tomes durant la première moitié du XVIII^e siècle par les pères bénédictins Claude Devic et Joseph Vaissète, complétée et rééditée par Alexandre Du Mège au milieu du XIX^e siècle, en dix volumes. Enfin, une troisième version très augmentée par une équipe d'historiens (dont Auguste Molinier pour la partie médiévale) est éditée par Edouard Privat à la fin du XIX^e siècle¹¹. La structure n'est guère modifiée par la réédition, mais le nombre de volumes est maintenant porté à 16. De fait, les seuls textes non transcrits dans les ouvrages déjà cités que l'HGL nous a livrés pour notre corpus, sont des extraits du registre des enquêteurs royaux, et plus particulièrement ceux des assises de 1259-1262. Les « sentences des enquêteurs » pour la sénéchaussée de Carcassonne nous ont livré 1 texte, et le manuscrit intitulé *Inquesta de Albigensibus* pour la viguerie de Carcassonne 6 textes¹². A noter que ces textes sont fragmentaires et complètement décontextualisés, il s'agit de recueils de dépositions de six témoins au total, dont deux anonymes, tous à charge des requérants, pour dénoncer le faidiment des membres de leur famille¹³. Il est difficile de savoir quel crédit donner à ces témoignages, ni même leurs utilisations durant le processus d'enquête.

Nous avons aussi utilisé l'ouvrage qui pour tout historien du diocèse de Carcassonne est incontournable, écrit par Jacques-Alphonse **Mahul**¹⁴. Homme politique français, en particulier député de l'Aude de 1831 à 1834 puis de 1846 à 1848, il s'adonne ensuite à une monumentale compilation de documents historiques concernant toutes les communes et paroisses d'un certain nombre de cantons de l'Aude, dont l'ensemble se veut recouvrir à peu près l'ancien diocèse de Carcassonne. L'édition originale (Paris : V. Didron, 1857-1882) comporte huit volumes, dont la structure est un classement par canton puis par commune, par ordre alphabétique. Comme tout ouvrage de cette époque, il doit être lu avec les précautions d'usage, et on doit se référer directement aux sources primaires autant que faire se peut. Il se trouve que nous y avons trouvé la transcription ou plus souvent l'analyse de 10 textes supplémentaires, tous postérieurs à 1270, donc trop tardifs pour figurer dans les recueils déjà édités, et ne figurant pas dans la collection Doat. Les sources primaires, quand elles existent encore, sont conservées aux archives départementales de l'Aude où nous ne nous sommes pas déplacés pour les consulter spécifiquement, nous nous sommes contentés de reprendre le texte de Mahul.

Enfin, citons un recueil peu connu mais utile pour notre étude, qui s'intitule « Ave Maria¹⁵. Les revenus décimaires et les droits temporels de l'évêché et du chapitre cathédral de Carcassonne en 1269 ». L'original de 1269 est perdu, mais subsiste une copie de 1673 conservée aux archives départementales de l'Aude¹⁶, et éditée par Edmond Baichère en 1909¹⁷. Il permet d'avoir une

¹¹ Cl. DEVIC et J. VAISSETE, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, rééd. Privat, 1872-1892. Cet ouvrage est dorénavant référencé par HGL.

¹² HGL, tome VII, colonnes 197 à 396. Ces textes sont référencés sous la forme *Inquesta* (HGL, VII, col. 253).

¹³ Pour illustrer la légitimité de la mise en doute, le plus prolixe de ces témoins, Arnaud de Laure, se souvient du nom et des liens familiaux de plusieurs centaines de personnes, et de leurs présences aux « guerre du comte » « guerre du vicomte », une vingtaine d'années après les faits...

¹⁴ A. Mahul, *Cartulaire et Archives des Communes de l'ancien Diocèse et de l'Arrondissement administratif de Carcassonne*, vol. 2. Paris : Didron, 1859. Les textes de cet ouvrage sont dorénavant référencés de la forme Mahul, t II, p. 649.

¹⁵ Il sera dorénavant mentionné par les seuls mots *Ave Maria*.

¹⁶ Sous la côte G 350.

¹⁷ Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne. Tome V, 2^e série. Carcassonne, 1909. Disponible sur gallica.fr.

liste des paroisses ou dépendances émettant des revenus décimaires, reflétant l'existence d'une communauté correspondante plus ou moins active au XIII^e siècle, voir la carte 10 en annexe.

Le tableau ci-dessous permet d'analyser quantitativement le nombre de textes constitutifs du corpus, par siècle (et demi-siècle pour les XII^e et XIII^e) et par type de source. L'abbaye de Lagrasse fournit un nombre de textes remarquable d'homogénéité le long des siècles, le Temple a contrario abonde sur une période très courte avec un grand nombre de textes. Rappelons que la collection Doat n'est mobilisée pour Lagrasse que pour l'après 1279, le reste provenant des archives royales, donc des textes postérieurs à la croisade.

La version avec les pourcentages permet de voir que selon les périodes, la provenance des textes varie considérablement. Lagrasse contribue à 100% pour les IX^e, X^e et XI^e siècle, Douzens apporte 72% des textes du deuxième XII^e siècle, et Doat 52% du deuxième XIII^e siècle.

	IXe	Xe	XIe	1100-1149	1150-1199	1200-1249	1250-1299	1300-1349	Total
Lagrasse	8	4	5	14	3	11	1		46
Douzens				8	44				52
Trencavel				2	11				13
Fontfroide					4	3			7
Doat						4	16	2	22
Mahul							7	3	10
HGL							7		7
Total	8	4	5	24	62	18	31	5	157
<i>par siècle</i>	8	4	5	86		49		5	

	IXe	Xe	XIe	1100-1149	1150-1199	1200-1249	1250-1299	1300-1349	Total
Lagrasse	100%	100%	100%	58%	5%	61%	3%		29%
Douzens				33%	71%				33%
Trencavel				8%	18%				8%
Fontfroide					6%	17%			4%
Doat						22%	52%	40%	14%
Mahul							23%	60%	6%
HGL							23%		4%
Total	8	4	5	24	62	18	31	5	157
<i>par siècle</i>	8	4	5	86		49		5	

Première partie : le Val de Dagne au XIIe siècle

Présentation du Val de Dagne

Les mots « Val de Dagne » sont une évolution phonétique des mots latins *Vallis Aquitanica* ou parfois *Vallis Aquitania* que l'on retrouve dans de nombreuses chartes médiévales¹⁸.

D'un point de vue strictement géographique, et en première approximation, le Val de Dagne constitue l'extrémité nord des Corbières, qui forment une unité géographique bien identifiée (voir carte 1 en annexe). Il s'agit d'un massif montagneux du piémont nord-est de la chaîne pyrénéenne, bordé à l'ouest et au nord par la vallée puis la plaine alluviale de l'Aude, à l'est par la mer Méditerranée et ses étangs côtiers, et au sud par les vallées encaissées de deux affluents de l'Agly, la Boulzane et la Maury, qui séparent les Corbières de la chaîne pyrénéenne proprement dite. Mais dès que l'on tente d'être un peu plus précis, en se focalisant sur ladite extrémité nord des Corbières, on est vite confronté à des difficultés de délimitation. Toujours du point de vue géographique (voir la carte 2), le Val de Dagne ne serait pas comme le mot « val » pourrait le laisser penser une vallée, mais plutôt la réunion de trois petites vallées de trois ruisseaux qui forment un Z : le ruisseau de la Bretonne au nord qui se jette dans l'Aude à Barbaira, le ruisseau des Mattes au centre qui se jette dans l'Orbieu à Ribaute et le ruisseau du Sou (ou l'Alsou) qui se jette dans l'Orbieu à Lagrasse. Ce « val » est bordé au nord par la montagne d'Alaric, à l'ouest par le massif de la Malepère et au sud par le plateau de Lacamp, tous trois faisant partie du massif des Corbières. La frontière est constituée de la vallée encaissée et sinueuse de l'Orbieu.

Mais cette définition géographique n'est pas satisfaisante. D'une part certaines paroisses (puis communes) ont à travers les siècles traditionnellement été associées au Val de Dagne, et débordent ces limites, comme les actuelles Caunettes-en-Val au sud-est ou Fajac-en-Val au nord-ouest. D'autres part, *a contrario*, le village Monze n'y a jamais été associé alors qu'il est pleinement dans la petite vallée de la Bretonne. L'explication se trouve dans le fait que le mot « val » dérive bien du latin *vallis*, qui peut signifier « vallée », mais qui est aussi l'appellation d'une circonscription administrative carolingienne, au même titre que *vicaria* ou *ministerium*, tous ces termes désignant une circonscription dite intermédiaire, entre le *comitatus* ou le *pagus* et la *villa*¹⁹. L'exemple du texte n° 3 de notre corpus traitant d'un bien à Faviers est à ce titre tout à fait significatif : *infra territorio Karkasense, in Valle Aquitanica, villa que vocant Favarius*. Nous retrouvons la mention du *comitatus*, puis de la *vallis* puis de la *villa*. Les mêmes

¹⁸ Voir par exemples les textes n° 1 à n° 3 et n° 5 à n° 10 de notre corpus, pour ne s'en tenir qu'aux IX^e et X^e siècles. La terminologie phonétiquement déjà dérivée *Vallis Danie* est attestée à partir du milieu du XIII^e siècle, voir par exemple les textes n° 122 ou n° 127.

¹⁹ Pour plus de détails, voir *Vigueries et autres circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Âge*. Annales du Midi, tome 121, n° 266, 2009.

procédés d'identification administrative se retrouvent pour Taurize²⁰, Pradelles²¹, Couzan²² ou Domneuve²³.

Reste à expliquer la présence du terme « Aquitaine » dans la désignation, *a priori* assez étonnante. Nous présentons ici une hypothèse²⁴ qui expliquerait son origine lors de la succession de l'empereur Louis le Pieux en 817 (*Ordinatio Imperii*). Ce dernier délimita l'Aquitaine de Pépin en y incluant le comté de Carcassonne, alors que les comtés voisins, celui du Razès au sud et la Gothie à l'est, furent rattachés au domaine réservé à Lothaire²⁵. L'entrée dans le *vallis* en tant que sous-région du comté de Carcassonne et qui en constitue la portion du sud-est constituait alors l'entrée, venant de l'est ou du sud, dans l'*Aquitania*. Le côté séduisant de cette hypothèse vient de son caractère plausible, à défaut de n'être corroborée par aucune preuve documentaire explicite.

Toutefois, la carte 4 en annexe propose un contour, basé sur les limites de communes actuelles, et en fonction de l'attestation dans la documentation médiévale du rattachement de telle ou telle localité au Val de Dagne. A noter d'une part que Lagrasse elle-même n'est jamais citée comme faisant partie de cette circonscription. Est-ce dû à son caractère limitrophe²⁶ ? Au fait que l'Abbaye n'est pas administrée au même titre que les autres localités, à l'époque où la circonscription était administrativement fonctionnelle ? Enfin, à noter aussi que l'attestation du rattachement de Fajac au Val de Dagne est tardive, la première mention que nous avons trouvée date de 1262²⁷. Et les localités de ce territoire fréquemment rencontrées dans les sources, à savoir Peyremale, Cerdagnole ou encore les Courts sous domination templière, n'y sont jamais associées non plus. De fait cette portion est exclue de la zone étudiée, dont la surface totale est de l'ordre d'une centaine de km².

Une dernière mention nous paraît utile à signaler : il semble qu'il n'y ait aucune polarisation de cette circonscription, aucun chef-lieu n'est détectable jusqu'au début du XIII^e siècle. Ce n'est que lors de la prise d'importance du *castrum* de Montlaur que cette dernière polarise l'habitat (ce sujet sera traité en détail plus bas), et encore il ne s'agit que de la partie nord du Val de Dagne, la plaine du ruisseau des Mattes. Pour le sud, il faudra attendre l'époque moderne et la polarisation autour du château de Serviès, qui pour la période qui nous concerne est une localité qui semble n'avoir aucune prééminence.

²⁰ Texte du corpus n° 1 : *In Valle Aquitanica, in territorio Carcassonensi, in villa Tautirano.*

²¹ Texte du corpus n° 10 : *in comitatu Karkasense, in Valle Equitania, in terminio de villa Pradellas.*

²² Texte du corpus n° 13 : *in comitatu Karcasense, in Valle Aquitanico, in villa quam vocant Codons.*

²³ Texte du corpus n° 14 : *in villa de Domnova, in Valle Aquitanica, in comitatu Carcassense.*

²⁴ Hypothèse énoncée oralement par Hélène Débax, qui nous a convaincu et que nous reprenons donc à notre compte.

²⁵ Pour une analyse détaillée des limites de ces territoires et de leurs héritages carolingiens, voir Hélène Débax. « Le territoire d'une principauté : les comtes et les comtés de Carcassonne-Razès (vers 940-1060) ». Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers, Florian Mazel, Isabelle Rosé. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Presses Universitaires de Rennes, pp.391-399, 2013.

²⁶ L'Orbieu fait office de frontière entre le Narbonnais et le Carcassonnais à cet endroit, et l'Abbaye est bâtie sur ses rives.

²⁷ Dans l'*Ave Maria*, décrite dans l'introduction.

Les seigneurs du Val de Dagne au XII^e siècle

Les vicomtes Trencavel

En tant que *vallis* du comté de Carcassonne, il va de soi que le Val de Dagne voit ses territoires souvent soumis à la propriété éminente des comtes de Carcassonne. Ou plus exactement, suite à la mort du comte Roger III en 1067, et de la « vente » du comté qui s'ensuivit aux comtes de Barcelone, par sa fille Ermengarde et son époux Raymond Bernard Trencavel, cette propriété échoit à la lignée qui découlera de ce couple, communément désignée comme la « lignée des Trencavel », dont les représentants s'octroient le titre de « vicomte de Carcassonne » de la fin du XI^e au début du XIII^e siècle²⁸. C'est ainsi que pour le siècle qui nous intéresse, nous trouvons tout d'abord Bernard Aton IV Trencavel, vicomte d'Albi et de Nîmes depuis 1074, et vicomte de Carcassonne, du Razès, de Béziers et d'Agde depuis 1099, le tout jusqu'à sa mort en 1129. Mais le gouvernement du Carcassès par Bernard Aton ne va pas sans heurts, plusieurs révoltes de barons locaux viennent contrer sa domination, les conflits ainsi engendrés impliquant des protagonistes parmi lesquels on peut trouver quelques seigneurs du Val de Dagne²⁹, comme les Villalaur, Villar ou Rieux, sans que nous puissions savoir exactement de quel côté ils étaient. Nous y reviendrons ultérieurement.

Le testament de Bernard Aton attribue à sa mort en 1129 Carcassonne et le Razès à son fils aîné Roger I^{er}, mais le décès de ce dernier sans descendance voit son frère cadet Raymond Trencavel lui succéder en 1150. Raymond meurt assassiné à Béziers en 1167, c'est alors son fils Roger II qui lui succède, jusqu'à sa propre mort en 1194. Durant tout ce XII^e siècle sévit la « grande guerre méridionale », qui voit se succéder de multiples renversements d'alliance des Trencavel avec ou contre chacun de ses deux puissants voisins, les comtes de Toulouse et de Barcelone. Mais à part la présence du fidèle Pierre de Villar dans l'entourage de Raymond Trencavel entre 1157 et 1167³⁰, sur laquelle nous reviendrons succinctement, on ne trouve pas trace de ces vicissitudes dans la documentation qui nous concerne.

Le vicomte apparaît parfois comme « simple acheteur », tel Roger à qui en 1176 la famille de Ventajou vend sa part de la *villa* de Faviers³¹, ou comme « simple emprunteur », tel Bernard Aton qui en 1108 engage à l'abbaye de Lagrasse pour 30 livres d'argent une série d'albergues de *ville* de ladite abbaye³². Mais il est aussi et surtout présent lors de transferts de propriété ou de décisions de justice qui ont une conséquence politique importante sur la bonne marche du comté. On retrouve ainsi Bernard Aton en mars 1113 lorsque la famille Barbaira procède à une grosse donation sur le terroir de Roquenégade à la communauté religieuse de l'église Saint-

²⁸ Pour une chronologie synthétique de l'avènement de la lignée des Trencavel, ainsi que des événements liés à la « grande guerre méridionale » qui suit, on peut se reporter à la contribution d'H. Debax dans *La pierre, le métal, l'eau et le bois : économie castrale en territoire audois (XI^e – XIV^e siècles)*, dir. M.-C. Bailly-Maître et M.-E. Gardel, Société d'Etudes Scientifiques de L'Aude, 2007, p. 16-28.

²⁹ Voir par exemple le texte du corpus n° 34 intitulée *De pace* qui fait état vers 1124-1125 d'un traité de paix clôturant l'une de ces crises.

³⁰ Pierre de Villar est par exemple présent à Montpellier lors d'un accord entre Trencavel et Barcelone en août 1158 (texte du corpus n° 48), et à Homps en juin 1163 lorsque le comte de Toulouse prête serment de sécurité à Raymond Trencavel (texte du corpus n° 53).

³¹ Texte du corpus n° 95.

³² Texte du corpus n° 25

Jean de Carrière³³ qui deviendra plus tard membre de l'ordre du Temple ; c'est Roger II qui, en août 1175 ou 1176, arbitre un conflit entre les membres de la famille de Clermont-Villar à propos du *castrum* de Clermont³⁴. De même pour Raymond Trencavel lors de l'arbitrage en 1163³⁵ entre les frères Raymond et Guilhem de Termes à propos de règles de partage de la coseigneurie sur le *castrum* de Termes. On retrouve Roger donnant sa part du *castrum* de Montlaur en 1190³⁶ à son fidèle Raymond Ermengaud de Barbaira. Mais ce don est assorti d'une clause, Raymond s'engage en contrepartie à « rendre le *castrum* ou la force à toute semonce et faire une albergue de 30 milites », le vicomte ici joue à plein son rôle de souverain dans le cadre féodo-vassalique, il cède la *potestas* mais conserve le *dominium*. Notre focalisation sur les acteurs du Val de Dagne nous permet à ce propos de retrouver une partie des exemples relevés par Hélène Débax dans son article sur le rôle des Trencavel dans le processus d'*incastellamento*, et plus particulièrement sur leur affirmation de la détention du *jus munitiois*³⁷. Dans le grand ensemble des habitats visités par les sources, les *castra* jouent ainsi un rôle particulier. Pour Clermont, jouxtant le Val de Dagne au sud, outre l'arbitrage déjà cité, on voit la famille Villar prêter en 1177 serment de fidélité à Roger II pour ce *castrum*³⁸. Mais dans cette deuxième moitié du XII^e siècle, c'est même l'autorisation de construire *ex nihilo* des fortifications que prodigue le pouvoir vicomtal, tel Raymond qui en 1157 donne sa villa de Coustaussa à Pierre de Villar « pour y faire un *castellum* »³⁹. Et le plus bel exemple sur lequel nous reviendrons longuement dans une prochaine section, c'est la permission de la construction du *castrum* de Montlaur que le vicomte donne dans les années 1160⁴⁰ aux frères de Villalaur, pour l'édifier sur le mont Mathus, avec des conséquences importantes sur le peuplement villageois à l'entour.

L'abbaye de Lagrasse

L'abbaye de Lagrasse est une fondation carolingienne, par un nommé Nimfridius, compagnon de Benoît d'Aniane, fondation reconnue et confirmée par Charlemagne dès 779⁴¹. Son fils Louis le Pieux confirme en 814 l'immunité, qui confère à l'abbaye les droits de la puissance publique sur ses domaines, et qui constitue donc un privilège assez conséquent. Le site de l'abbaye se situe sur la rive gauche de l'Orbieu, rivière qui à cet endroit constitue la frontière entre les cités de Carcassonne et de Narbonne. Les liens entre l'abbaye et le comté de Carcassonne évoluent au cours des siècles. Jusqu'au début du X^e siècle, l'abbaye semble assez liée à la lignée comtale

³³ Texte du corpus n° 28.

³⁴ Texte du corpus n° 94.

³⁵ Texte du corpus n° 55.

³⁶ Texte du corpus n° 101.

³⁷ H. Débax, « Les Trencavel et le *ius munitiois* au XII^e siècle (d'après le cartulaire des Trencavel) », in *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIIe siècle)*, 1996, p. 157-163.

³⁸ Texte du corpus n° 96.

³⁹ *ad castellum ibi faciendum*, texte du corpus n° 46.

⁴⁰ *ut permetteret vicecomes construi ibi castrum*, texte du corpus n° 124. La date de ladite édification du *castrum* n'est pas mentionnée, nous proposons une date aux environs de 1160 avec des arguments, mais sans certitude (voir analyse postérieure).

⁴¹ La date qui posait problème en raison de la détérioration de l'original, a été confirmée sans aucun doute par Elisabeth Magnou-Nortier dans Lagrasse I, acte n°1.

carcassonnaise⁴², mais elle s'en éloigne peu à peu, et son regard se tourne bien plus franchement vers le sud, le Roussillon et la Catalogne. Ces liens avec la Catalogne sont confirmés au début du XII^e siècle par la nomination vers 1118 de l'abbé Bérenger, frère du vicomte Ayméri II de Narbonne, et demi-frère par sa mère du comte de Barcelone Raymond-Bérenger III. La puissance de l'abbaye est alors assez considérable, elle a acquis de vastes domaines en Carcassès, Razès, Albigeois, Narbonnais, Roussillon, Cerdagne, pays toulousain, comté de Foix... Et pourtant, malgré sa grande proximité géographique, l'abbaye n'est pas, comme on aurait pu s'y attendre, omniprésente dans le Val de Dagne. La densité de son patrimoine foncier, à distance égale, est bien plus importante dans le diocèse de Narbonne, notamment le long de la vallée de l'Orbieu. Faut-il y voir une conséquence de la proximité des fidèles des Trencavel, qui pourraient avoir tenté de contrer l'expansion de l'abbaye sur ces terres ? Ces derniers, comme on le verra plus précisément, ont eu bien plus tendance dès le début du XII^e siècle à pourvoir en possessions les ordres militaires.

Néanmoins, l'abbaye s'implante dès le IX^e siècle dans le Val de Dagne, avec l'acquisition en 813 de terres et de la moitié de l'église Sainte-Marie de Taurize⁴³, les possessions du comte Oliba à Faviers⁴⁴ qu'elle rétrocède en précaire en 820, la celle de Vinezouls avant 838⁴⁵ et surtout le *villare* de Septembriano, avec son église St Génis avant 844⁴⁶, localité qui vivra une histoire tourmentée aux XII^e et XIII^e siècles, et que nous suivrons en détail. Un état des possessions de La Grasse dans le Val de Dagne au X^e siècle⁴⁷ est visible sur la carte 5 en annexe. Quelques acquisitions supplémentaires ont lieu par la suite, à Couzan⁴⁸ en 1046, et surtout à Domneuve à la fin du XI^e siècle⁴⁹, localité où l'abbaye restera bien implantée. Les acquisitions à Pradelles et Comelles en 950⁵⁰ semblent être restées lettre morte. D'après Claudine Pailhès⁵¹, la fausse bulle de Gélase II de 1118⁵² « reflète un état du patrimoine dans la première moitié du XII^e siècle ». Nous présentons cet état dans le Val de Dagne à la carte 6 pour nous apercevoir qu'il n'y a pas d'accroissement notable des possessions des bénédictins⁵³. Domneuve n'est étonnamment pas citée, peut-être parce que La Grasse n'a aucun droit sur son église.

⁴² Pour plus de détails, voir H. Debax, « les réseaux aristocratiques autour de Lagrasse du XI^e au XI^e siècle. Contribution à l'histoire des origines de l'abbaye », *L'abbaye de Lagrasse. Art, archéologie et histoire*. Actes des journées d'études des 14 et 15 septembre 2012. AD de l'Aude, Carcassonne, 2013.

⁴³ Texte du corpus n° 1.

⁴⁴ Texte du corpus n° 2.

⁴⁵ Texte du corpus n° 4.

⁴⁶ Texte du corpus n° 5.

⁴⁷ D'après le texte du corpus n° 9, daté de 908, qui certes est un acte faux, mais qui d'après l'analyse des auteures des deux recueils des chartes de l'abbaye, devrait bien refléter la réalité pour la région qui nous concerne. Seule la vigne de Villaudry est en réalité acquise en 956, voir le texte du corpus n° 12.

⁴⁸ Texte du corpus n° 13, la teneur du don et le nom d'Udalguier pourraient faire penser à la famille de Clermont-Villar pour les donateurs.

⁴⁹ Textes du corpus n° 14, 16 et 18.

⁵⁰ Texte du corpus n° 10, qui inclut une clause d'usufruit, clause propice au maintien dans l'héritage du donateur (Cf RCAL p. XXV).

⁵¹ *Lagrasse II*. Introduction, pages LXII-LXVI.

⁵² Texte du corpus n° 31.

⁵³ St Cyprien à la place de St Caprais peut s'expliquer par une erreur de copie.

L'ordre du Temple, la commanderie de Douzens, la maison de Saint-Jean de Carrière

L'ordre religieux militaire dit « du Temple » est officiellement créé au concile de Troyes en 1129. De même que l'ordre des Hospitaliers né quelques années plus tôt, il tisse tout au long des XII^e et XIII^e siècles un vaste réseau de monastères, appelés « commanderies », assises sur des dons fonciers provenant de seigneurs laïcs, parfois d'évêchés, même si tous les évêques ne firent pas bon accueil, notamment dans le Languedoc⁵⁴. Chaque commanderie est ensuite à la tête d'un réseau local, car lorsque l'étendue de l'exploitation le plus souvent directe des terres le nécessite, elle installe des délégués en des lieux stratégiques appelés « maisons ». Les Trencavel et ses fidèles proches ont fait bon accueil à l'ordre du Temple en Carcassès. Dès 1133, le 1^{er} avril, « Roger de Béziers donne en franc alleu [au Temple], avec l'assentiment de ses barons [et de sa famille], sa *villa* de Brucafel avec tout ce qu'il y possède »⁵⁵. A peine dix jours plus tard, ce sont Aimeric de Barbaira et ses frères, Pierre-Raimond de Barbaira et Bernard de Canet, probablement apparentés qui « donnent au Temple le *castrum* de Douzens, tout ce qu'ils possèdent en terres et en droits dans le château, la villa et son terroir »⁵⁶. C'est ce *castrum* de Douzens qui deviendra rapidement le siège de la commanderie, Brucafel n'en étant qu'une maison. Enfin trois ans plus tard, une autre importante donation donnera naissance à la maison des Courts⁵⁷, localité aujourd'hui disparue, à mi-chemin entre le Mas-des-Cours et Fajac-en-Val.

La maison de Saint-Jean de Carrière a une histoire un peu différente, et originale. Sa première mention date d'une vingtaine d'années plus tôt, en mars 1113 ou 1114. Ce sont les mêmes familles seigneuriales que pour Douzens : Ermengaud de Barbaira, Bernard de Canet et leurs familles, qui « donnent en alleu à Pierre Garin, prieur de Saint-Jean de Carrière et à ses clercs une part de leur honneur à Carrière »⁵⁸. Cette donation semble fondatrice, le territoire ainsi donné est précisément décrit, semble assez vaste, a été préalablement délimité par Ermengaud⁵⁹, et concerne le lieu même de Carrière ; il est d'autre part acté en présence de notables : le vicomte de Carcassonne Bernard Atton en personne, le vicomte de Lautrec Frotard, ainsi que l'évêque d'Albi (et non celui de Carcassonne, le siège était-il vacant ?). Un prieur, quelques clercs, peut-être une petite collégiale de chanoines, dont on ne sait rien de plus. On pourrait penser que cette fondation a pour objectif de faire pièce à l'abbaye de Lagrasse qui avait déjà une importance considérable, mais elle a été signée dans le lieu même de l'abbaye en présence de l'abbé Léon !

Ce n'est que quarante ans plus tard, en juin 1153, que cette collégiale est intégrée dans l'ordre du Temple, toujours par les mêmes protagonistes mais à deux jours d'intervalles : le 2 juin c'est Aimeric, Guilhem Chabert et Arnaud de Barbaira qui « avec l'accord de Bernard de Carrière

⁵⁴ Voir notamment ce que dit Damien Carraz de l'implantation des ordres militaires dans la France méridionale : D. CARRAZ, « Les ordres militaires et le fait urbain en France méridionale (XIIe-XIIIe siècle) », in *Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe siècle)*, Cahiers de Fanjeaux 44, Toulouse, 2009, 140.

⁵⁵ Douzens-A115, p. 106.

⁵⁶ Douzens-A1, p. 3.

⁵⁷ Douzens-B1, p.185. Les donateurs sont inconnus, à cause d'une lacune dans le parchemin du cartulaire.

⁵⁸ Texte du corpus n° 28.

⁵⁹ « *a meridie in ipsas fixorias et bodolas quas ego Ermengaudus posui et firmavi in terra* », extrait du texte du corpus n° 28

[le prieur ?] donnent en alleu à la milice du Temple l'église de Saint-Jean de Carrière, ses dépendances et tout ce qui est enfermé dans le périmètre délimité par des croix »⁶⁰, cette fois en présence de l'évêque de Carcassonne. A noter que dans les donataires, est explicitement mentionné « Raymond Ermengaud, notre frère charnel ainsi que frère spirituel membre de la milice du Temple »⁶¹. Et le 4 juin c'est au tour de Bernard de Canet et ses fils, de procéder au même don dans les mêmes termes. St-Jean de Carrière, qui deviendra alors une maison de la commanderie de Douzens, avait déjà accru indépendamment ses possessions. Pour ne citer que ce qui concerne le Val de Dagne, en 1135 Raymond de Villalaur donne des terres à Villalaur et à Matha,⁶² en 1136 Bertrand de Roquenégade (qui était aussi présent lors de la fondation de St Jean) donne une part de l'honneur de Roquenégade même⁶³, alors que les templiers étaient déjà présents à Douzens à ces dates-là. Pour compléter l'ensemble des acquisitions du Temple dans ce Val de Dagne, notons une salve de dons en 1169 : celui qui semble conséquent, en février, par Bernard de Domneuve⁶⁴, qui « donne son âme et son corps, l'honneur qu'il possédait dans la villa et le terroir de Domneuve et dans les terroirs du Lys et de Villemagne, un fief à Villedèze et tous ses autres droits »⁶⁵, la renonciation en mars de Raymond de Gavart et les siens « à leurs prétentions injustifiées sur la dîme de l'honneur que le Temple et St-Jean de Carrière possède sur la colline de Roquenégade »⁶⁶, le don d'Alazaïs veuve de Bertrand de Roquenégade d'un honneur au lieu du même nom⁶⁷. Deux autres dons de la famille de Domneuve suivront en 1170 et 1172⁶⁸.

Nous sommes alors en mesure de présenter une carte synthétique des implantations du Temple dans le Val de Dagne à la fin du XII^e siècle, sur la carte 7 en annexe.

Les familles seigneuriales

Gardons à l'esprit que notre documentation est essentiellement constituée de transactions foncières avec les deux institutions cléricales principales présentes dans notre petite région, à savoir l'abbaye de Lagrasse et le Temple de Douzens. Le cartulaire laïc des Trencavel apporte un éclairage un peu différent, plus disert sur les interactions politico-militaires, mais seuls 13 textes concernent de près ou de loin les familles seigneuriales du Val de Dagne. Ce n'est donc qu'un entr'aperçu de l'extraordinaire complexité des différentes interactions entre des familles, ayant probablement des liens de parenté insaisissables, car peu sont mentionnés, eux-mêmes plus ou moins corrélés avec les proximités géographiques.

On tente tout de même de tirer quelques enseignements de ce que notre corpus nous livre. Tout d'abord, on peut distinguer deux ou trois familles au-dessus du lot, du point de vue de leur « rayonnement », ou plus exactement de leurs pouvoirs, que ce soit politique, par la proximité

⁶⁰ Douzens-A87, p. 83.

⁶¹ « *tibi Raimundo Ermengaudi, carnaliter nostro fratri ac spiritualiter fratri militie prefati Templi* »

⁶² Textes du corpus n° 35 et 36.

⁶³ Texte du corpus n° 38.

⁶⁴ La famille de Domneuve est d'ailleurs la seule du *vallis* qui a notre connaissance a donné aux bénédictins de Lagrasse mais aussi aux miliciens du Temple.

⁶⁵ Texte du corpus n° 69.

⁶⁶ Texte du corpus n° 72.

⁶⁷ Texte du corpus n° 78.

⁶⁸ Textes du corpus n° 81 et n° 83.

avec la famille vicomtale, la domination de places fortes, ou financier, par la taille, la longévité et la diversité de leurs possessions, toutes ces caractéristiques étant bien entendu liées.

Citons au premier chef la famille de **Barbaira**. Nous ne prétendons pas ici en faire une étude détaillée et exhaustive, car nous n'avons pas inclus cette famille comme critère de recherche documentaire, leur cœur d'implantation étant situé à l'extérieur de la région de notre étude. Mais plusieurs attestations nous poussent à la placer en première position derrière la famille vicomtale en tant que famille influente sur le Val de Dagne. En premier lieu, comme nous l'avons vu, elle est à l'origine de l'implantation de la communauté de Saint-Jean de Carrière en 1113, mais aussi de celle de l'ordre du Temple dans ce qui deviendra sa commanderie à Douzens en 1133. En second lieu, c'est l'un de ses membres⁶⁹, Raymond Ermengaud, qui obtient de Roger Trencavel tout ce qu'il a dans le *castrum* de Montlaur en 1190⁷⁰, et qui engendrera l'ainsi créée famille de Montlaur, dont son petit-fils Aymeric de Montlaur est l'un des personnages centraux de notre étude. Même notre corpus seul peut aussi attester le fait que cette famille soit l'une des fidèles des Trencavel, en témoignent la présence d'Aymeric de Barbaira pour l'acte testamentaire de Roger I^{er} en 1150, lors de l'accord de son frère Raymond avec le comte de Barcelone à Montpellier en 1158, lors de l'arbitrage pour la controverse entre les frères Raymond et Guilhem de Termes au sujet de leur *castrum* en 1163, et lors de la prestation de serment de la même famille de Termes à Raymond Trencavel en 1163⁷¹. Encore un Aymeric mais aussi un Arnaud de Barbaira en 1177⁷² pour la prestation de fidélité de la famille de Villar à Roger II pour le *castrum* de Clermont cette fois. Notons que dans le faux acte d'hommage de Bernard Aton à Lagrasse⁷³, probablement fabriqué par l'abbé Bernard Imbert au milieu du XIII^e siècle dans un contexte que nous décrirons plus tard, un certain Pierre Roger de Barbaira est cité en tête des notables qui auraient entouré le vicomte pour cette prétendue prestation d'hommage. Il n'est pas sûr que ce Pierre Roger ait existé, toujours est-il que dans l'esprit des faussaires, la famille Barbaira devait être citée en bonne place pour conforter la vraisemblance. Enfin, comme nous le verrons dans notre dernière partie, le plus renommé des représentants de la famille, Chabert de Barbaira⁷⁴, s'illustrera dans les multiples épisodes de la croisade albigeoise en général, et dans les péripéties autour du *castrum* de Montlaur⁷⁵ en particulier.

Citons ensuite, comme famille qui se distingue parmi les possédants de la *vallis*, celle des **Clermont et Villar**. Elle est d'ailleurs probablement apparentée aux Barbaira, comme le laisse penser la vente à l'abbaye cistercienne de Fontfroide en 1190⁷⁶, les protagonistes, Udalguier, Pierre et Raymond de Villar, frères, Aymeric de Barbaira et son frère Isar, Raymond Bernard

⁶⁹ La mention de l'appartenance aux Barbaira n'est pas explicite dans cette chartre de donation, mais un faisceau d'indices provenant d'autres textes (textes n° 106 et n° 124 par exemple, que nous commentons plus bas) touchant au donataire en tant que seigneur de Montlaur ne laisse aucun doute.

⁷⁰ Texte du corpus n° 101.

⁷¹ Textes du corpus n° 42, n° 48, n° 55 et n° 56.

⁷² Texte du corpus n° 96.

⁷³ Texte du corpus n° 27.

⁷⁴ Jordi Costa i Roca lui a consacré une biographie en catalan : J. Costa i Roca, *Xabert de Barberà, Lleo de combat, 1185-1275*. Llibres del Trabucaire, 1989.

⁷⁵ Texte du corpus n° 124, mais nous y reviendrons en détail.

⁷⁶ Texte du corpus n° 102.

de Barbaira et son frère Isar, semblent vendre ensemble leur fief de Gaussan, indice de coseigneurie héritée. Quant au lien de parenté entre les seigneurs de Villar et les seigneurs de Clermont, il est déjà suspecté pour les mêmes raisons que précédemment lors de dons de droits au Temple en 1147⁷⁷ que Pierre de Clermont et Bernard de Villar, chacun accompagné de sa famille, font conjointement ; il est attesté en 1169⁷⁸ lorsqu'Udalguier de Clermont reconnaît qu'il a hérité de son père Raymond de Villar un honneur dans les terroirs de Molières et de l'Ourtigue. Aussi, en 1175 ou 1176 a lieu l'arbitrage vicomtal⁷⁹ déjà cité pour une controverse à propos du *castrum* de Clermont, pris notamment par Udalguier de Villar et son frère, quelques autres pariers, pour récupérer la clé de la porte que Guilhem de Clermont et ses frères ne voulaient pas leur donner. Enfin, Bernard de Clermont dans son testament de 1207⁸⁰ fait un leg à Udalguier de Villar, donc vraisemblablement parent. Le *castrum* de Clermont ne faisant pas partie du Val de Dagne, de même que pour les Barbaira, nous n'avons pas cherché à faire une étude détaillée de ses seigneurs. Mais ledit *castrum* est immédiatement au sud de notre zone, et comme on l'a vu, la proximité avec les seigneurs de Villar, ainsi que ceux de Rieux (Guilhem de Clermont et Raymond de Rieux sont dits frères en 1147 dans un don de droits au Temple⁸¹) font que cette famille compte. Le plus illustre de ses membres semble être sans conteste, du moins par les textes qui nous sont parvenus, **Pierre de Villar**, attesté à 10 reprises dans le cartulaire des Trencavel comme viguier du Razès entre 1151 et 1169⁸². Raymond Trencavel lui donne d'ailleurs en 1157⁸³ sa *villa* de Coustaussa avec ses fortifications pour en faire un *castellum*, fait que nous citons déjà précédemment. Pierre de Villar est bien sûr souvent présent dans les moments importants de l'histoire diplomatique et politique des Trencavel : à Montpellier en 1158 lors de l'accord avec le comte de Barcelone, à Homps en 1163 lorsque le comte de Toulouse Raymond V prête serment de sécurité, au *castrum* de Termes toujours en 1163 lors de la controverse entre les frères Raymond et Guilhem de Termes⁸⁴. On voit aussi ce même Pierre de Villar apparaître à plusieurs reprises dans le cartulaire de Douzens⁸⁵.

Nous ne pouvons pas conclure l'énoncé des familles influentes sans parler de la famille de **Termes**. Leur *castrum*, sis au beau milieu du massif des Corbières, domine le bien nommé pays du Termenès, dont l'étymologie vient peut-être du fait qu'il soit à la limite entre les cités antiques de Narbonne, Carcassonne et Elne⁸⁶. Au cours du XI^e siècle, les seigneurs de Termes utilisent à une échelle plus réduite la même stratégie que les Trencavel, à savoir l'alliance multiple entre l'archevêque de Narbonne, le comte de Carcassonne et de Razès, le comte de Barcelone, de façon à se garder d'avoir à intervenir lorsque l'un de ses maîtres est en guerre

⁷⁷ Textes du corpus n° 39 et n° 41.

⁷⁸ Texte du corpus n° 73.

⁷⁹ Texte du corpus n° 94.

⁸⁰ Texte du corpus n° 105.

⁸¹ Texte du corpus n° 39.

⁸² Les dates et numéros des actes respectifs dudit cartulaire de ces attestations sont : n° 297 en 1151, n° 424 en 1152, n° 545 en 1156, n° 10, n° 14 et n° 503 en 1158, n° 566 en 1163, n° 363 en 1165, n° 547 en 1167 et n° 362 en 1169.

⁸³ Texte du corpus n° 46.

⁸⁴ Textes du corpus n° 48, n° 53 et n° 55.

⁸⁵ Texte du corpus n° 44 pour un don de droits sur des moulins à Arrapesac (terroir de Douzens), témoin pour un don d'autres droits sur des moulins par les seigneurs de la Redorte dans le texte du corpus n° 49.

⁸⁶ G. Langlois, « Etymologie et orthographe de Termes (Aude), et des noms dérivés », *Bulletin de la Société d'études Scientifiques de l'Aude*, vol. LXXXVI, p. 167-169, 1993.

contre l'autre.⁸⁷ Si l'on ajoute de plus une habile politique matrimoniale⁸⁸, la seigneurie des Termes arrive à son apogée à la fin du XII^e siècle, débordant à n'en pas douter sur les territoires du Val de Dagne. Cependant, de manière assez surprenante, il n'y a aucune trace documentaire de prises de possessions des Termes sur cette région, jusqu'à la vente tardive au chapitre de l'église de St Nazaire de Carcassonne en 1262 de ce qu'Olivier de Termes « avait sur les châteaux, villes et lieux de Serviès, Taurize, Arquettes, Caunettes, Villetritouls », mais aussi de Villaudry, Aiglino, Saint-Subrié, et de « tout ce qu'il avait dans le Val de Dagne »⁸⁹, sans que l'on puisse exactement savoir ce que cela recouvrait. Seul le montant total, 40200 sous melgoriens, indique que l'ensemble était tout de même conséquent. La carte 8 présentant l'ensemble de ces lieux est consultable en annexe.

A l'échelon au-dessous, si nous pouvons dire, se trouvent quelques familles suffisamment présentes dans les sources pour qu'on puisse en dire quelque chose, mais souvent grâce à un ou deux représentants qui sortent du lot, peut-être par leur personnalité, ou leur longévité... Au sud, mentionnons les seigneurs de **Rieux-en-Val**, qui ne sont pas toujours faciles à distinguer dans la documentation de leurs homonymes les seigneurs de Rieux-Minervois, où est construit un *castrum*. Par exemple, de quel Rieux le prieur de Sainte-Marie de Carcassonne Pons qui assiste à la mort de Roger I^{er} Trencavel en 1150⁹⁰ était-il originaire ? Quant au Géraud de Rieux témoin de donations d'importance, comme l'abandon en deux temps des Durfort, seigneurs du *castrum* du même nom et vassaux des Termes, d'un alleu de Saint-Martin des Puits à Lagrasse en 1093 et en 1099, le don des seigneurs de Rustiques à Lagrasse de biens au Congoust et à Millegrand en 1101, le don bien plus important de la comtesse de Cerdagne Adalaiz, fille du comte de Carcassonne Pierre Raymond, de la villa de Cazilhac et de son église Saint-Hilaire, toujours à l'abbaye de Lagrasse en 1102, ou encore un peu plus tard le don par les seigneurs de Termes à la vicomtesse Cecilia de Provence, épouse de Bernard Aton en 1118⁹¹, il est bien vraisemblable qu'il soit bien du Val de Dagne. Il est de plus probable que ce Géraud soit justement de la famille des Durfort, du fait qu'il fasse un don en commun avec Pierre de Durfort en 1107⁹². Pour Hugues de Rieux⁹³ père d'Arlota épouse de Bernard de Montirat, la proximité de ce dernier fief plaide aussi pour Rieux-en-Val. On retrouve un Raymond de Rieux, entouré de sa famille, qui fait plusieurs dons au Temple entre 1163 et 1169⁹⁴, jusqu'à se donner lui-même en 1172⁹⁵. On peut s'étonner de ne pas avoir un seul exemple de don de ces seigneurs à l'abbaye, Rieux

⁸⁷ Pour plus de détails, on peut consulter la première partie de la biographie d'Oliviers de Termes : G. Langlois, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé*. Toulouse : Privat, 2001.

⁸⁸ G. Langlois, « Diversité des pratiques familiales et patrimoniales. L'exemple de quelques familles aristocratiques du Languedoc (10^e-13^e siècles) », in *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, Espagne, Italie et sud de la France, (10^e-13^e siècles), Hommages à Pierre Bonnassie*, Toulouse : PUM, 1999.

⁸⁹ Texte du corpus n° 130.

⁹⁰ « proxima die sabbati sequenti fuit mortuus in presencia Poncii de Rivo honoris Beate Marie Carcassonne prioris », texte du corpus n° 42. Etaient aussi présents Guilhem de Saint-Félix, viguier de Carcassonne, et des incontournables frères Barbaira, Aymeric et Guilhem Chabert.

⁹¹ Textes du corpus n° 15, n° 17, n° 19, n° 21 et n° 32.

⁹² Texte du corpus n° 24.

⁹³ Texte du corpus n° 40

⁹⁴ En 1163 un honneur à Miraille (texte n° 51), en 1167 une femme et sa descendance (texte n° 61), en 1169 leurs possessions de Molières (texte n° 67),

⁹⁵ Texte du corpus n° 85. On retrouve aussi Raymond de Rieux recevant un foriscape en 1176, texte du corpus n° 92.

est pourtant bien plus proche géographiquement de Lagrasse que de Douzens ou même de la maison de Courts... A noter pour l'anecdote que presque un siècle plus tard, en 1262, lors d'un don du roi de biens tombés en commise pour faïdiment à Cadoual, témoigne un certain Guilhem de Rieux, « jurisconsulte du Val de Dagne »⁹⁶, le *vallis* avait-il à ce moment là encore, ou à nouveau, une fonction de circonscription juridique !?

Au nord du Val de Dagne intéressons-nous maintenant aux seigneurs de **Roquenégade**. Relevons tout d'abord une particularité de la localité elle-même, qui dans la documentation n'est qualifiée tout au plus que de *villa*⁹⁷ : il n'est jamais fait mention de *castrum* ou de *castellum*. Et pourtant, l'analyse détaillée menée par Manuel Duzed dans les années 2015-2017⁹⁸ conduit, par l'analyse du bâti, à une proposition de datation du XII^e siècle, corroborée par de grandes similarités d'appareil et de construction avec les *castra* tout proches d'Alaric⁹⁹ et de Miramont¹⁰⁰. L'analyse de la famille des Roquenégade a précédemment été effectuée par Manuel Duzed¹⁰¹ ainsi que Gauthier Langlois¹⁰². Nous en faisons ici une synthèse, en dégagant les points d'intérêt pour notre étude. Tout d'abord, les seigneurs de Roquenégade ne semblent pas faire partie du premier cercle de fidèles des Trencavel, au même titre que les Barbaira. Cependant, il est clair que ces deux familles sont apparentées, de manière attestée en 1169, où l'on apprend que dame Alazaïs, fille de feu Bertrand de Roquenégade, est l'épouse d'Arnaud de Barbaira¹⁰³, et probablement bien avant, ledit Bertrand étant témoin de la fameuse donation « fondatrice » de l'établissement de Saint-Jean de Carrière par les Barbaira en présence du vicomte en 1113-1114, avant d'être donateur lui-même à la même institution en 1136¹⁰⁴. Outre Bertrand dont on a dressé un arbre généalogique en annexe, on peut aussi citer dans l'entourage des Barbaira, Ermengaud de Roquenégade, témoin d'un don, toujours à Saint-Jean de Carrière, aux côtés d'Aimeric de Barbaira et ses frères¹⁰⁵. Ermengaud est par ailleurs déclaré décédé en 1158¹⁰⁶, et qui visiblement n'a toujours pas d'héritiers en 1169 et même en 1175¹⁰⁷. Cette présence importante autour des Barbaira et de Saint-Jean de Carrière est tout à fait compréhensible ne serait-ce que d'un point de vue géographique, le *castrum* de Roquenégade contrôle l'arrivée dans le Val de Dagne du chemin qui traverse l'Alaric et vient de Barbaira, en

⁹⁶ « in presentia et testimonio [...] Guillelmi de Rivo jurisperiti Vallis Danie », texte du corpus n° 131.

⁹⁷ Par exemple dans le texte du corpus n° 117.

⁹⁸ M. Duzed, « La montagne d'Alaric et son piémont. Première approche : les fortifications médiévales et modernes. », Mémoire de M2, Perpignan, 2017.

⁹⁹ Actuellement Saint-Pierre d'Alaric, sur la commune actuelle de Moux, sur le flanc ouest de la montagne du même nom, montagne qui d'après Manuel Duzed avec un argumentaire convaincant s'appelle justement Alaric à cause du *castrum*, son nom antérieur étant « montagne de Nahuze ».

¹⁰⁰ Le *castrum* des seigneurs de Barbaira, sur la commune même de Barbaira.

¹⁰¹ M. Duzed, *ibid.*, p.515-516.

¹⁰² G. Langlois, « Bertrand de Roquenégade, un grand officier de la couronne de France au service des derniers capétiens directs », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, vol. CXIX, p. 31-40, 2019.

¹⁰³ « Ego Aladaidis domina, filia qui fuit Bertrandi de Rocha Negada, et ego Arnaldus de Barbairano mariti ejus », texte du corpus n° 78.

¹⁰⁴ Textes du corpus n° 28 et n° 37.

¹⁰⁵ Texte du corpus n° 38.

¹⁰⁶ « Ermengavi de Roca Negata qui fuit », texte du corpus n° 47.

¹⁰⁷ « a circi in honore infantum Ermengaudi de Rocha Negada », texte du corpus n° 71, « affronta de altano in terra Ermengau de Rocca Negada qui fuit », texte du corpus n° 77 pour 1169, « affrontant [...] a meridie in honore infantum Ermengaudi de Rocha Negada », texte du corpus n° 91 pour 1175.

passant justement par Carrière¹⁰⁸ dont Saint-Jean est au centre. La position « nord » de cette seigneurie peut expliquer l'absence de mention dans les chartes de Lagrasse, jusqu'en 1211, où on retrouve un Pierre de Roquenégade viguier de l'abbé¹⁰⁹ pour le bourg de Lagrasse.

Très proche de là, nous trouvons les seigneurs de **Villalaur**. Nous avons une bonne idée de la constitution de leur famille (dont nous donnons un arbre généalogique en annexe) grâce à un texte écrit en 1251¹¹⁰ alors que vraisemblablement la famille est éteinte, dans le sens où leur nom n'est plus porté, corrélativement au fait que la seigneurie même finit par disparaître au cours du XIII^e siècle, probablement dû à l'attraction du *castrum* de Montlaur que nous analysons plus loin. Au XII^e siècle cependant, les Villalaur sont présents dans les chartes de l'abbaye de Lagrasse, où un père et pas moins de quatre de ses fils signent en 1100¹¹¹ pour un don à Domneuve, aux côtés de seigneurs de Laure et de Durfort ; dans le cartulaire des Trencavel, où Pierre Amiel de Villalaur signe la paix de 1124-1125¹¹² où avec Amiel de Montua¹¹³ ils se portent garants l'un de l'autre ; dans le cartulaire de Douzens à de nombreuses reprises, pour un don à Saint-Jean de Carrière en 1135¹¹⁴, une vente au Temple en 1168, pour laquelle ils se font rappeler à l'ordre en 1174 au château vicomtal¹¹⁵ ; et même dans le chartrier de Fontfroide, à laquelle la même fratrie vend en 1182¹¹⁶ les dîmes de Saint-Martin de Toque et Saint-Julien de Septime dans le Narbonnais. Leur seigneurie, outre Villalaur, s'étend donc non seulement à d'autres lieux dans le Val de Dagne (Matha), le Carcassès (Peyremale) et même le Narbonnais, avec des dîmes en leur possession.

Plus au centre du Val de Dagne, nous trouvons les seigneurs de **Domneuve**, à l'origine probable de l'implantation durable de l'abbaye de Lagrasse comme possessionnée de ce terroir, avec Pierre Raymond de Domneuve qui donne son alleu en 1096 et des droits en 1106, Bernard Raymond de Domneuve qui donne un manse et des terres en 1108¹¹⁷. C'est l'un de leur probable descendant Bernard de Domneuve qui cède des hommes toujours à Lagrasse en 1154¹¹⁸, mais pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, il est l'un des rares seigneurs à donner aussi au Temple en 1169¹¹⁹, ces derniers dons étant bien plus conséquents, presque sous forme de testament, et à l'origine des rares possessions de Douzens dans le centre du Val de Dagne. C'est d'ailleurs à l'occasion de deux de ces dons, en 1170 et 1172¹²⁰, que nous entrapercevons les destinées des probables cadets de familles seigneuriales, deux des frères de Bernard sont

¹⁰⁸ On peut faire l'hypothèse qu'il y ait un lien étymologique entre le toponyme et ce chemin, par l'intermédiaire du mot occitan à l'origine de *carriera*, chemin de pierre.

¹⁰⁹ Première attestation connue de l'existence de ce viguier, cf. Julien Foltran, *Vivre en ville près d'une abbaye : les pays d'Aude du VIII^e au XVI^e siècle : Alet, Caunes, Lagrasse : Occitanie, Pyrénées-Méditerranée*, Toulouse, Cahiers du patrimoine, 2020, p. 142-144.

¹¹⁰ Texte du corpus n° 124.

¹¹¹ Texte du corpus n° 18.

¹¹² Texte du corpus n° 34.

¹¹³ Seigneurie non identifiée.

¹¹⁴ Textes du corpus n° 35 et n° 36.

¹¹⁵ Textes du corpus n° 65 et n° 90.

¹¹⁶ Texte du corpus n° 99.

¹¹⁷ Textes du corpus respectifs n° 16, n° 22 et n° 26.

¹¹⁸ Texte du corpus n° 45. Voir aussi entretemps un don anonyme en 1151, texte du corpus n° 43.

¹¹⁹ Textes du corpus n° 69 et n° 70.

¹²⁰ Textes du corpus n° 81 et n° 83.

chapelains, Pierre de Domneuve chapelain de la basilique Saint-Paul de Narbonne, et Guillaume de Domneuve chapelain de Lanet dans le Termenès.

Non loin de là, nous avons les seigneurs de **Faviers**. Pour le XII^e siècle, leur attestation tient presque exclusivement au cartulaire de Douzens, et pourtant nous savons que l'abbaye de Lagrasse est bien possessionnée à Faviers. Le plus en vue des membres de cette famille seigneuriale est sans conteste Sicfred de Faviers, qui signe de nombreux actes de donation au Temple en une décennie : celui des frères Guilhem et Bernard de Clermont en 1162, celui de Raymond de Rieux en 1163, des frères Pierre et Raymond de Villar en 1163, d'ainsi dénommés Richarde et Raymond puis d'une famille de Trèbes en 1164, de Raymond Sicfred de Fabrezan en 1167, d'Arnaud de Villalaur en août 1168, à nouveau de Raymond de Rieux en janvier 1169, de Bernard de Domneuve en février 1169, de Pierre Bérenger d'Arques et de la fille de feu Bérenger d'Arques en août 1169, de Sicard de Rieux en 1169, d'une Guilhelma en avril 1170, de Bernard et Roger de Domneuve en août 1170, et encore une fois de Raymond de Rieux en 1172¹²¹. Parmi les derniers en date, il est accompagné de son fils Pierre de Faviers. Tous ces dons concernent, à l'exception de ceux des Domneuve, les terroirs limitrophes de Faviers mais côté ouest, à l'extérieur du Val de Dagne : Peyremale, l'Ourtigue, Molières, Valséguier, le Layrou, les Courts. Est-il lui-même particulièrement possessionné dans ces terres ? Il n'est pourtant jamais cité dans les confronts de ces donations. Joue-t-il un rôle de délégué du Temple à cet endroit ? Rien n'est jamais dit. Les Faviers eux-mêmes contribuent à ces donations, puisque la femme de Pierre, Payenne, visiblement apparentée aux Peyriac donne en 1168, Bernard de Faviers et sa femme en 1181¹²². A l'instar des Domneuve, un de leurs membres est aussi dans le clergé, puisqu'un Guilhem de Faviers est moine à Fontfroide en 1234¹²³. Notons aussi le réseau de relations de ce Sicfred¹²⁴, pas moins de neuf familles seigneuriales différentes le convient à témoigner.

Enfin quatre autres familles seigneuriales sont présentes dans nos sources, de manière un peu plus anecdotique.

Un Pierre de **Cadoual** est attesté plusieurs fois entre 1173 et 1199¹²⁵. En 1173, accompagné de sa femme et de ses cousins, il vend des terres au Temple ; il signe en 1174 un don de la femme d'un autre Cadoual, Arnaud Séguier ; il témoigne lorsque Géraud de La Redorte se donne à Fontfroide en 1188, et il est cité comme propriétaire confrontant une terre d'un autre chevalier

¹²¹ Textes du corpus respectifs n° 50, n° 51, n° 52, n° 57, n° 59, n° 62, n° 65, n° 67, n° 69, n° 74, n° 75, n° 76, n° 80, n° 81, n° 85.

¹²² Textes du corpus n° 66, n° 97 et n° 98.

¹²³ Texte du corpus n° 113.

¹²⁴ Nous ne résistons pas à l'envie de remarquer que d'après Gauthier Langlois dans l'article cité « Bertrand de Roquenégade... », le prénom Sicfred est rare, cette rareté constituant un argument pour conjecturer un lien de parenté entre un dénommé Sicfred de Roquenégade au service de la comtesse de Barcelone en 1083, et un Sicfred signant la paix de Trencavel en 1123-1124 cautionné par Guilhem Hugues Trèbes. Sicfred de Faviers est-il lui-même son parent ? Ainsi que les alleutiers Sicfred à Domneuve avant 1081 (Textes n° 14 et n° 45), Raymond Sicfred le père de Pierre Raymond de Vilar en 1101 (Texte n° 20), Raymond Sicfred de Fabrezan en 1163-1167 (Textes n° 52, n° 60 et n° 62), Raymond Sicfred père de Guilhem de Vilar en 1167 (Texte n° 63), Bernard Sicfred de Villemagne en 1169 (Textes n° 69 et n° 74), Bernard Sicfred le père de Pierre de Cadoual en 1173 (n° 87), Raymond Sicfred de Cadoual et son fils Sicfred en 1174 (Texte n° 88) ? Nous avons là une bien grande et bien belle famille !

¹²⁵ Textes du corpus respectifs n° 87, n° 88, n° 100 et n° 103.

de La Redorte en 1199. Étonnamment, la « maison à Palairac de Pierre de Cadoual et de sa descendance » est énumérée comme bien au milieu d'une longue liste de fiefs visiblement bien plus conséquents, dans l'acte d'arbitrage de Louis IX en 1248 passé dans son navire à Aigues-Mortes, pour savoir quels fiefs l'abbaye de Lagrasse peut récupérer parmi ceux tombés en commise¹²⁶. Quelle particularité pouvait avoir cette maison pour être ainsi mise en exergue ?

La famille d'**Arquettes** est mentionnée pas moins de huit fois en seulement huit ans, de 1166 à 1174 dans le cartulaire de Douzens¹²⁷ : Amiel Bérenger témoins de dons des familles de Villar et de Fabrezan, puis donateur lui-même avec son frère Pierre Bérenger et Raymond Roger, puis tous trois signataires des dons de Raymond de l'Eglise et de Pierre de Cadoual. On voit ensuite la fille de feu Bérenger d'Arquettes et son mari aussi donateurs, toutes ces terres étant proches de la maison templière des Courts (Valséguier, Peyremale, Fajac, l'Ourtigue, le Layrou, Molières). Mais aucune autre mention n'est à porter à leur crédit...

Deux membres des seigneurs de **Gavart** sont aussi attestés, le premier Etienne de Gavart donne son corps et son alleu de Gavart et du Congoust à l'abbaye de Lagrasse en 1114¹²⁸, et Raymond de Gavart et les siens « renoncent à leurs prétentions injustifiées sur la dîme de l'honneur que la maison de Saint-Jean de Carrière possédait sur la colline de Roquenégade » en 1169¹²⁹.

Enfin, une seule mention d'un seigneur de **Villemagne**, en l'occurrence Gérard qui se donne pour moine à Lagrasse en 1212¹³⁰ ainsi que ce qu'il possède à Villemagne dont un quart de la dîme.

Le cas particulier du *castrum* de Montlaur

Les textes de notre corpus n° 124, probablement écrit en 1251¹³¹, et n° 128, écrit en 1260, sont riches d'informations diverses, ce pourquoi nous avons pensé utile d'en livrer une traduction à la suite de chacune de leurs transcriptions. Entre autres faits, ils relatent la construction du *castrum* de Montlaur, sur le mont Mathus¹³², dont l'abbaye de Lagrasse est dite être propriétaire éminente, par les seigneurs de Villalaur. Le toponyme « Montlaur » n'existe pas dans les textes avant la fondation de ce *castrum*, se pourrait-il qu'il fût forgé de toute pièce à partir de « Villalaur », où le Mont a remplacé la Villa ? C'est notre hypothèse. Les Villalaur ont donné au vicomte Trencavel, pour le prix de son autorisation de construction, « un four, un pré et les hautes justices ». Ce sont ces possessions que le vicomte a ensuite cédées à Raymond

¹²⁶ Nous reviendrons sur ce dossier plus en détail dans la dernière partie.

¹²⁷ Textes du corpus respectifs n° 60, n° 62, n° 74, n° 75, n° 86, n° 87, n° 88 et n° 89.

¹²⁸ Texte du corpus n° 30.

¹²⁹ Texte du corpus n° 72.

¹³⁰ Texte du corpus n° 107.

¹³¹ Le texte n'est pas daté explicitement, mais il mentionne que « quand le comte de Montfort concéda à Paris toute cette terre prise en commise par lui, vingt-sept années se sont écoulées », il est donc permis de penser que comme la concession d'Amaury de Montfort à Louis VIII eut lieu en 1224, la date approximative de 1251 est hautement probable.

¹³² Très probablement le même lieu que celui dénommé *Matha*, par exemple dans le texte du corpus n° 36, où l'on sait que les Villalaur avaient des possessions. En passant, nous nous permettons d'émettre une hypothèse : l'hydronyme « ruisseau des Mattes » qui à l'heure actuelle traverse Montlaur, creuse les gorges du Congoust et se jette dans l'Orbieu à Ribaute en aval de Lagrasse, pourrait trouver dans ce lieu aujourd'hui oublié son étymologie.

Ermengaud de Barbaira en 1190¹³³. Quant à la date de la fondation, risquons-nous à une estimation. La première mention du toponyme que nous avons retrouvée figure dans le Cartulaire de Douzens, où un dénommé Petrus de Monte Lauro signe le 14 décembre 1164 comme témoin d'un acte de reconnaissance de donation par Pierre et Raymond de Laure au Temple¹³⁴. Cette date de 1164, qui constitue donc un *terminus ante quem*, est probablement proche de celle qu'on cherche, puisqu'on retrouve les frères Villalaur, Amiel, Arnaud et un troisième prénommé Bertrand en 1168¹³⁵ comme vendeurs au Temple de terres, droits et redevances qu'ils avaient à Peyremale ; on retrouve Arnaud en 1174 pour la même affaire¹³⁶, puisqu'il reconnaît qu'il n'avait pas donné au Temple tout ce qu'il lui avait promis. On retrouve enfin Amiel et son frère Bertrand en 1182¹³⁷, lors de leur don à l'abbaye de Fontfroide déjà mentionné. Outre le fait que cette famille de Villalaur semble relativement importante de par les possessions diverses qu'on lui reconnaît, Amiel était encore vivant en 1182, Arnaud en 1174, et on sait aussi dans notre document de 1251 que la fille d'Amiel est interrogeable donc vivante !

Que ce soit sur le sujet des seigneuries comme sur celui des seigneurs, ces textes nous permettent d'approfondir deux problématiques. D'une part celle du partage de la possession de tout ce qui a trait au *castrum* (terres, droits, usages), d'autre part plus indirectement celle de la dynamique de peuplement, et même de dépeuplement que cette création probablement ex nihilo de ce *castrum* au nord du Val de Dagne a créée.

La coseigneurie du *castrum* de Montlaur

Nous avons reporté sous forme de tableau ci-dessous les informations sur les parts et les faidiments des coseigneurs du *castrum* de Montlaur, plus ou moins explicités dans chacun des deux textes. C'est en particulier grâce à ces mentions successives que nous avons pu retracer l'arbre de descendance d'Amiel et Arnaud de Villalaur.

¹³³ Texte du corpus déjà cité n° 101. Au passage, il nous est permis de douter de l'authenticité de « l'acte de déguerpissement du château de Montlaur, bâti par Pierre Roger, dans les terres de Montlaur, vicomte de Béziers, moyennant 2000 s. melgoriens » visiblement au profit de l'abbaye de Lagrasse, en 1172. (Texte du corpus n° 84). Cet acte est mentionné par Mahul au tome 2, page 555. Il ne le transcrit pas, il indique juste « d'après un factum pour Mr Bourlemont ». Louis d'Anglure de Bourlemont est abbé de Lagrasse de 1670 à 1697. Claudine Pailhès le reprend dans son recueil des chartes de Lagrasse (acte 55), ce qui pour nous donne une certaine garantie, mais ne le transcrit pas non plus, se contente de reprendre la référence de Mahul. Nous n'en savons donc pas plus à ce propos.

¹³⁴ Texte du corpus n° 58.

¹³⁵ Texte du corpus n° 65.

¹³⁶ Texte du corpus n° 90.

¹³⁷ Texte du corpus n° 99.

1251		
1/3	1/3 <i>pas de mention de proportion interne</i>	1/3 <i>pas de mention de proportion interne</i>
Bernard de Montlaur <i>faidit</i>	Bertrand de Roquenégade, Capbiau Raymond de Montlaur, Arnaud de Faviers <i>tous faidits</i>	Amiel et Arnaud de Villalaur / \ fille d'Amiel fille d'Amiel fille d'Arnaud Jordanet de Laure fille Bugarelli Bertrand de Capestang <i>faidit</i>

1260							
1/3	1/9e	1/9e	1/18e	1/18e	1/9e	1/9e	1/9e
Bernard de Montlaur <i>autrefois faidit</i>	Bertrand de Roquenégade	CapBou <i>faidit</i>	Raymond de Mtlaur	Arnaud (f.) et Géraud de Faviers	Jordanetus, fils de Ferrande et Jordanet <i>faidit</i>	Guerrejade, fille de Pons Guilhem et Rixende, fille de Amiel	Bertrand de Capestang <i>faidit</i>

Le *castrum* au moment de ces textes a été fondé depuis environ une centaine d'années, soit environ quatre générations de possesseurs successifs. Nous avons la chance d'avoir ici une photographie instantanée relativement précise de la manière dont une coseigneurie semble s'être construite sur ce laps de temps. La coseigneurie est un concept extrêmement large, qui se décline de multiples manières suivant les siècles et les régions¹³⁸. Ses origines peuvent être multiples, et parmi les causes fréquentes, deux d'entre elles nous semblent pouvoir être invoquées ici. La première est la fondation d'un village, ici du *castrum*. Nous n'avons pas l'acte de fondation, mais nous avons quelques éléments que nous allons mettre en rapport avec nos données quantitatives. La deuxième, bien sûr, concerne le partage par héritage.

La photographie semble précise, mais nous devons reconnaître des zones d'ombre. En particulier, comment Bérenger le père d'Aimeric avait-il acquis tous ces faidiments que l'enquêteur du texte de 1251 estime devoir revenir au roi ? Avait-il profité du fait qu'il était le seul non faidit¹³⁹ des enfants de Raymond Ermengaud pour tout récupérer après la croisade ? Cela veut-il dire qu'il avait lui-même une autre partie non mentionnée ici ? Il est toutefois exclu qu'il n'avait rien, puisque le texte de 1260 explicite le fait « qu'Aimeric de Montlaur, chevalier, fils de feu Bérenger de Montlaur, [possédait] le *castrum* de Montlaur comme étant sa part d'héritage, par institution faite par écrit dans le testament de son père »¹⁴⁰.

D'autre part, nous n'avons aucun lien de parenté explicite entre les Bernard, Raymond et Bérenger de Montlaur, Bertrand de Roquenégade, CapBiau, Arnaud et Géraud de Faviers. Mais l'hypothèse qu'ils soient parents, frères, cousins ou beaux-frères les uns des autres, n'est pas farfelue, l'attestation de liens divers entre ces familles est présente dans notre documentation. L'indice principal qui nous permet de supposer que ces personnes aient de tels liens, est la quantification précise des quotités : nous avons des tiers de parts, des tiers de tiers de parts, des moitiés de tiers de tiers de parts. Il est aisé de conclure qu'il est très vraisemblable que ce soit des partages successifs entre deux ou trois enfants, filles ou garçons. Cette transmission par héritage est de plus bien explicitée pour la troisième part, celle des Villalaur.

Si l'on fait le postulat que les quotités exprimées dans ces textes correspondent à une réalité, alors la régularité induite nous permet d'apporter l'illustration que le resserrement lignager¹⁴¹

¹³⁸ Nous renvoyons la lectrice et le lecteur vers l'ouvrage très complet d'H. Debax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*. Presses Universitaires de Rennes, 2012.

¹³⁹ Voir l'analyse des faidits et non faidits attestés dans la deuxième partie de notre mémoire.

¹⁴⁰ « Aimericus de Montelauro miles, filius quondam Berengerii de Montelauro habens castrum de Montelauro pro sua haereditaria portione et institutione in testamento patris sibi facta in scriptis », texte du corpus n° 128.

¹⁴¹ L'évolution vers l'unigéniture à la fin du XII^e a été analysée dans le Quercy Toulousain par D. Panfili, *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, PUR, 2010, p. 175 et suivantes ; de même pour le

n'est pas encore systématique en ces fin de XII^e et début de XIII^e siècle, du moins pour la petite aristocratie du Carcassès. De même, l'exhérédation des filles n'est visiblement pas encore à l'œuvre, en témoignent les tiers de tiers de parts de Jordanet de Laure, Guerrejade et Bertrand de Capestang, toutes issues des filles d'Amiel et Arnaud de Villalaur. Le fait que la descendance d'Amiel ait les deux tiers et celle d'Arnaud seulement un tiers peut venir du troisième frère Bertrand (voir généalogie en annexe) qui n'aurait pas eu de descendance ? Il pourrait y avoir eu rachat, ou héritage fléché.

Enfin, pour ce qui est de la fondation du *castrum*, nous savons que les frères de Villalaur l'ont construit en donnant au vicomte de Trencavel « un four, un pré et les hautes justices, afin que le vicomte permette qu'un castrum soit construit là », et que « ledit vicomte conféra lesdits local, pré, four et hautes justices à Raymond Ermengaud grand-père de cet Aimeric »¹⁴². Ce don à Raymond Ermengaud, nous en avons l'acte, daté de 1190, qui stipule uniquement qu'il lui donne « tout ce qu'il a dans le *castrum* et la *villa* de Montlaur »¹⁴³. Le fait que les descendants de Raymond Ermengaud aient visiblement les deux tiers du castrum laissent penser que la division s'est opérée dès la fondation, dans un paréage qui n'avait pas encore ce nom, entre les seigneurs de Villalaur et le vicomte de Trencavel. Le four et la haute justice venant en plus, comme reconnaissance symbolique du fait que les co-fondateurs n'avaient pas le même statut, l'un étant le seigneur des autres. Nous n'avons néanmoins aucune preuve de tout cela.

L'impact de la construction du *castrum* de Montlaur sur le peuplement à l'entour

La dynamique du peuplement au Moyen Âge a fait l'objet d'une très abondante littérature que nous n'avons pas la prétention de synthétiser ici. On peut citer la thèse séminale de Pierre Toubert pour la région du Latium où est forgé le concept d'*incastallamento*¹⁴⁴ qui décrit un phénomène générique de regroupement villageois autour d'un château seigneurial. Ce phénomène est largement représenté en Europe du X^e au XII^e siècle, plutôt sur la fin de cette période pour ce qui concerne le Languedoc. On peut noter une étape historiographique constituée par un colloque à Montpellier en 1993¹⁴⁵ plutôt concentré sur la morphogénèse, mais qui fait quand même la part belle aux créations de bourgs castraux, et dans lequel on peut trouver un très utile bilan du moment de travaux sur l'histoire des villages languedociens¹⁴⁶.

Biterrois par M. Bourrin-Derruau, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : Genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, L'Harmattan, 1987, t. 1, p. 144 et suivantes et par C. Duhamel-Amado, *Genèse des lignages méridionaux*, CNRS-UTM, 2001, t. 1, chapitre IX.

¹⁴² « *dederunt tunc vicecomiti unum locale in dicto castro et furnum et unum pratum et justitias majores, ut permetteret vicecomes construi ibi castrum [...] quod locale, pratum, furnum et justitias majores dictus vicecomes contulit Raymundo Ermengaudo avo istius Aimerici* », texte du corpus n° 124.

¹⁴³ « *totum illud quod habeo vel habere debeo aliquo modo in toto castro seu villa de Monte Lauro et in suis terminis...* », texte du corpus n° 101.

¹⁴⁴ P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e*, École française de Rome. 1973.

¹⁴⁵ G. Fabre, M. Bourin, J. Caille, et A. Debord, in *Morphogénèse du village médiéval (IX^e-XIII^e siècle)*, Montpellier, 1996, p. 215-226.

¹⁴⁶ A. Durand, « Histoire et morphogénèse des villages languedociens : bilan des travaux », in *Morphogénèse du village médiéval (IX^e-XIII^e siècle)*, 1996, p. 135-140.

Pour ce qui est de notre *castrum*, nous n'avons que très peu d'information sur le terroir de Matha, qui est néanmoins dit constituer une *villa* en 956¹⁴⁷, sur lequel il s'implante, mais il apparaît clairement dans notre étude qu'il a contribué à désertifier les habitats qui lui étaient proches. Cette problématique de désertification est relativement ancienne, mais jusqu'au milieu des années 1970 (on peut citer par exemple le colloque de Bordeaux dont les actes sont parus en 1975¹⁴⁸) elle ne concernait que les villages désertés aux XIV^e et XV^e siècles, on pensait alors que c'était essentiellement en raison de baisses démographiques. Comme on peut le lire dans l'article de Maurice Berthe de 1992¹⁴⁹, les XII^e et XIII^e siècles ont aussi vu leur lot de villages désertés, mais plutôt par mouvement de population vers des bourgs attractifs que par baisse démographique. Une étude fine des bastides de Gascogne¹⁵⁰ livre quelques indices comme la taille du territoire communal contemporain qu'on peut appliquer à notre propre cadre¹⁵¹. Très proche de notre problématique (un bourg castral du Languedoc, même si ce n'est pas dans les Corbières), l'étude du terroir de Montréal par Dominique Baudreu¹⁵² exploite à plein des sources archéologiques, notamment de prospection aérienne. La complémentarité de ces sources archéologiques avec les sources historiques s'avère très féconde, nous l'avons ici mise en œuvre grâce à la précieuse collaboration de Manuel Duzé¹⁵³.

Nous avons élaboré une carte (carte 11 en annexe) de la partie nord du Val de Dagne, le *castrum* de Montlaur porté au centre, et l'ensemble des habitats du terroir environnant, associé à un code couleur en fonction de la rapidité de sa disparition. Nous listons ici ce que nous savons de ces localités disparues à plus ou moins court terme après l'édification de Montlaur.

Septembriano / St Genis. La première attestation de cette localité date de 844, en tant que *villare* où est fondée une église en l'honneur du martyr Saint-Genest¹⁵⁴. Toutes les mentions suivantes jusqu'au XII^e siècle parlent plutôt de « Saint-Genis de Septembriano », pour ensuite ne plus être appelée que « Saint-Genis ». C'est la localité qui a le plus directement pâti de la construction du *castrum*, puisqu'il est explicitement dit dans le texte de 1251 de Saint-Genis que Raymond Ermengaud « le détruisit, déplaça les hommes dans ledit *castrum* de Montlaur et il fit construire les maisons dudit *castrum* avec les pierres de l'église et du clocher de ladite villa de Saint-Genis »¹⁵⁵ ! Il ne reste aujourd'hui qu'un lieu-dit au sud-ouest de Montlaur, sans aucune trace de bâti, mais Manuel Duzé a repéré dans le plan terrier de Montlaur de 1787¹⁵⁶,

¹⁴⁷ Texte du corpus n° 12.

¹⁴⁸ C. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*. Bordeaux, 1975.

¹⁴⁹ M. Berthe, « Les désertions de villages au Moyen Âge. Phénomène lié à la croissance ou phénomène lié à la crise ? L'exemple du sud-ouest de la France », in *Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, 1992, p. 93-106.

¹⁵⁰ M. Berthe, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, vol. 102, n° 189, p. 97-108, 1990.

¹⁵¹ Voir la carte 4 en annexe.

¹⁵² D. Baudreu, « Le terroir de Montréal (Aude) et son peuplement pré-castral : premiers résultats », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, 1992, p. 244-248.

¹⁵³ M. Duzé, auteur de « La montagne d'Alaric et son piémont. Première approche : les fortifications médiévales et modernes. », Mémoire de M2, Perpignan, 2017, a continué ses recherches et a partagé avec nous ses nouveaux résultats.

¹⁵⁴ « villare in Valle Aquitanica nomine Septembriano, ubi ecclesia fundata est in honore sancti Genesii martiris », texte du corpus n° 5.

¹⁵⁵ « et quam diruit et homines posuit in dicto castro de Monte Lauro et de lapidibus ecclesiae et clocarii dictae villae Sancti Genesii fecit construi domos dicti castri », texte du corpus n° 124.

¹⁵⁶ Archives Départementales de l'Aude, côte 1Fi01015 vue n° 12.

qui lui-même reprend celui de 1650, la mention « champ dans lequel sont les mazures de l'église de St Genis », avec un croquis de l'église (voir photo en annexe). L'église n'était même plus mentionnée dans le relevé des revenus décimaires du diocèse de Carcassonne en 1269 de l'*Ave Maria*.

Villalaur. Localité base de la famille seigneuriale qui a construit le *castrum*. Aujourd'hui, le toponyme n'existe plus. En revanche, la localité était encore mentionnée en 1269 dans l'*Ave Maria*, son église étant placée sous le patronage de Saint-Omer¹⁵⁷. La mention de la « garde de Villalaur » dans la montagne d'Alaric, lors de la description du terroir de Montlaur du texte de 1260¹⁵⁸ évoquait une possible localisation au nord du *castrum*, mais nous n'avions pas plus d'élément, jusqu'à la récente découverte, toujours par Manuel Dudez, toujours dans le plan terrier de Montlaur de 1787, pour un groupe contigu de parcelles¹⁵⁹, des mentions « *champ et coutieu à Villalau et à St-Rome* », au lieu-dit actuellement dénommé seulement Saint-Rome (voir photo en annexe). Il suffit maintenant de se convaincre que les anagrammes Saint-Omer et Saint-Rome désignent la même paroisse... L'évolution phonétique ainsi implicitement mobilisée n'étant absolument pas commune, le plus probable est peut-être d'incriminer une erreur du copiste du XVII^e de l'*Ave Maria*...

Gavart. Localité aujourd'hui disparue, encore présente en 1262. Il ne reste aujourd'hui qu'un toponyme cadastral, et quelques ruines de bergeries.

Villedèze. Localité aujourd'hui disparue, ne reste qu'un hydronyme de ce nom. Figurait encore sur la liste de l'*Ave Maria* en 1262. Nous n'avons à notre connaissance aucun indice archéologique ou documentaire sur la localisation exacte...

Vinozouls. La seule mention documentaire que nous ayons de ce lieu est « la petite celle de Vinozouls », possession précoce de l'abbaye de Lagrasse qui figurait dans la liste de la confirmation par Pépin I^{er} d'Aquitaine en 838¹⁶⁰. L'absence totale dans les textes par la suite, conjuguée au fait que la liste des possessions confirmée par Charles le Chauve en 870 soit, pour le Carcassès, exactement la même que celle de 838, sauf justement la celle de Vinozouls qui est remplacée par la celle de Saint-Genis, pourrait nous faire émettre l'hypothèse qu'il s'agit de la même. Il y a un contre-argument de taille : le toponyme cadastral existe toujours¹⁶¹, et il se situe presque deux kilomètres à l'est. Quelques hectomètres plus loin en descendant la vallée du ruisseau des Mattes, le plan terrier de 1787¹⁶² fait mention d'une parcelle appelée « Ste Eugénie », que le curé Cabirol¹⁶³ associe à la localité disparue du Congoust.

¹⁵⁷ *Ave Maria*, page 74.

¹⁵⁸ Texte du corpus n° 128.

¹⁵⁹ Archives Départementales de l'Aude, côte 1Fi01015 vue n° 29.

¹⁶⁰ « cum cellula sibi coherenti quae dicitur Vinosolus », texte du corpus n° 4.

¹⁶¹ Dans le cadastre actuel, mais aussi le napoléonien, ainsi que le plan terrier de 1787.

¹⁶² Archives Départementales de l'Aude, côte 1Fi01015 vue n° 25. Voir photo en annexe.

¹⁶³ P. Cabirol, *Montlaur-en-Val, monographie par Pierre Cabirol, curé. Les Origines Montlaur sous l'ancien régime. Montlaur depuis la Révolution jusqu'à nos jours*. Nîmes : Lacour, 1926. La lecture de cet ouvrage nous a paru évidemment incontournable, mais il apparaît vite qu'il y a beaucoup trop d'élucubrations historiques et d'interprétations hasardeuses. Quelques pièces sont produites, mais dès qu'une affirmation n'était pas sourcée, nous ne nous y sommes pas fiés.

Congoust. Ce toponyme n'est mentionné que deux fois dans notre corpus, au début du XII^e siècle¹⁶⁴. Rien n'indique ni qu'il y ait un habitat, ni même une paroisse. Ce n'est actuellement que le nom du défilé creusé par le ruisseau des Mattes qui joint le Val de Dagne avec la vallée de l'Orbieu à Ribaute.

Couzan. Nous avons relevé sept mentions documentaires¹⁶⁵ qui attestent l'existence de ce lieu, la première de 1046¹⁶⁶, où l'église est dite être sous le vocable de Saint-Martin. Couzan fait encore partie de la mouvance de l'abbaye de Lagrasse en 1243¹⁶⁷, et pourtant n'apparaît pas dans l'*Ave Maria*... Le seul document qui nous permette de le localiser date de 1169 et stipule qu'une pièce de terre d'Aiglino touche le territoire de Couzan du côté de l'autan¹⁶⁸.

Villaudry. De même que pour le lieu précédent, celui-ci est attesté par cinq ou six textes¹⁶⁹. Malheureusement, seul celui de 956 permet une localisation géographique, mais il y a un doute sur l'identité du lieu¹⁷⁰. Et le doute est aggravé par le fait que cette localisation, au sud de Septembriano et de Mata¹⁷¹, correspond justement à l'endroit où on pense être Couzan ! L'entrée correspondante dans le dictionnaire de Sabarthès¹⁷² place Villaudry dans le terroir de Rieux, mais aucune carte n'en porte la trace. Peut-être que Sabarthès a été influencé par le fait qu'en 1250 ce soit des hommes de Rieux qui sont dits la tenir¹⁷³... Quant à la liste de l'*Ave Maria*, elle associe un revenu décimaire à « Vinandar » dépendant d'Arquettes-en-Val¹⁷⁴. Enfin, un autre indice de localisation peut tenir dans la mention d'un lieu-dit cadastral nommé « le Chapitre » dans l'actuelle commune de Serviès, proche de l'intersection avec les frontières d'Arquettes et de Montlaur, très proche et à l'est des Lys (Aiglino), à rapprocher de l'acte de vente d'Olivier de Termes au Chapitre de St Nazaire de Carcassonne¹⁷⁵, où figure le lieu de Villaudry. Des progrès en identification et en localisation restent donc à faire.

¹⁶⁴ En 1101 et 1114, dans les textes respectifs n° 19 et n° 30

¹⁶⁵ Textes du corpus n° 13, n° 31, n° 70, n° 108, n° 112, n° 115 et n° 120.

¹⁶⁶ Texte du corpus n° 13.

¹⁶⁷ Texte du corpus n° 115.

¹⁶⁸ « affronta de altano in terminio de Codano », texte du corpus n° 70.

¹⁶⁹ Un doute subsiste pour le texte du corpus n° 12, mais aucun pour les textes n° 9, n° 27, n° 120, n° 123 et n° 130.

¹⁷⁰ « in vilari qui dicitur Adecido », texte du corpus n° 12. Il n'est pas complètement évident qu'il s'agisse du même lieu que celui nommé « in villa Adirici » dans le texte n° 9.

¹⁷¹ « affrontat [...] de aquilone in villa quae dicitur Septembriano et alio nomine Mata », texte du corpus n° 12.

¹⁷² A. H. Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*. Paris, 1912.

¹⁷³ « et censum quos homines de Rivo faciunt pro Villaudriz pro XII libres et XVIII sol. melg. et VII d. », texte du corpus n° 123.

¹⁷⁴ *Ave Maria*, page 78.

¹⁷⁵ Texte du corpus n° 130.

Deuxième partie : la croisade albigeoise et ses conséquences

Chronologie de la croisade, partis pris par les seigneurs du Val de Dagne

Dans un contexte de croissance du pouvoir papal sur la chrétienté d'occident, et suite à l'assassinat de son légat Pierre de Castelnau en janvier 1208, le pape Innocent III lance un appel à la croisade contre les hérétiques dans le Midi de la France dès le mois de mars. La large région visée est dominée par le comte de Toulouse Raymond VI, cousin germain du roi de France Philippe Auguste, mais dont la puissance est contestée par son vassal théorique le vicomte d'Albi, de Carcassonne et de Béziers Raymond Roger Trencavel, et par le puissant voisin Pierre II roi d'Aragon, sans parler de la proche rivalité des vassaux du roi d'Angleterre.

Première phase : 1209-1216

Les croisés, sous l'autorité spirituelle d'Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, puis le commandement militaire de Simon de Montfort en août 1209, prennent successivement Béziers, Carcassonne, et soumettent Raymond-Roger Trencavel. En 1210 ce sont les places fortes des Corbières et alentours qui tombent : Minerve, Montréal, Termes. En 1213 Pierre II d'Aragon est tué à la bataille de Muret, et Foix, Narbonne et le Comminges se soumettent. Un concile régional se tient à Montpellier en 1215 et entérine cette première salve de conquêtes par les barons français en général, et au premier chef Simon de Montfort, qui rentre rendre hommage à Philippe Auguste pour ces nouvelles possessions en avril 1216.

Si lors de ce premier épisode la défaite du vicomte Trencavel est indubitable, et si Simon de Montfort prend officiellement possession de toutes ses terres, et donc du Carcassès dont le Val de Dagne, le très peu de sources que nous avons de cette période ne nous permet pas de tirer beaucoup d'enseignement sur l'impact subi par les familles seigneuriales locales.

Nous avons quelques détails des batailles qui ont touché de près notre région d'intérêt : selon Pierre des Vaux de Cernay¹⁷⁶, début mars 1210, on vient prévenir Montfort que des hommes de Montlaur se sont soulevés contre la garnison croisée, retranchée dans une tour¹⁷⁷. Les croisés n'eurent guère de difficulté à mettre une partie des insurgés en fuite, et à pendre ceux qui s'étaient fait prendre. Quelques semaines plus tard, aux environs de Pâques 1210, c'est au tour du *castrum* d'Alaric, non loin de là, d'être assiégé et pris¹⁷⁸. Se sont ensuite ensuivis, un peu plus loin, les sièges et prises de Minerve, puis Termes. Il ne fait donc guère de doute que certains *milites* locaux ont combattu contre les français, mais comment interpréter que dès juin 1211¹⁷⁹, l'abbé de Lagrasse « concède [au seigneur de Montlaur] Raymond Ermengaud de Barbaira, à titre viager, une vigne sise au terroir de Saint-Genis » ? Son âge avançant, le probable frère du célèbre et turbulent Chabert de Barbaira¹⁸⁰, et le grand-père à coup sûr d'Aymeric de

¹⁷⁶ P. de Vaux-Cernay, *Histoire de l'hérésie des Albigeois et de la sainte guerre contre eux (de l'an 1203 à l'an 1218)*, trad. François Guizot, Belin, Paris, 1824.

¹⁷⁷ « dictum est ei quod homines cujusdam castri, quod dicitur Monslauri prope monasterium de Crassa, facta proditione, servientes ipsius qui erant in turre castri impugnare cepissent », Petri Sarnensis, *Historia Albigensium*, caput XXXIII. gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5494316k

¹⁷⁸ *Ibid.*, caput XXXV : *Obsidio Alarici*.

¹⁷⁹ Texte du corpus n° 106.

¹⁸⁰ Voir par exemple G. Langlois, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé*. Toulouse: Privat, 2001, page 155.

Montlaur¹⁸¹ avait-il préféré rester prudent, et laissé les jeunes coseigneurs de Montlaur parler leur fougue ? Quant au fils de Raymond Ermengaud, Bérenger de Montlaur, il fait partie en 1224 des quelques seigneurs ralliés aux croisés explicitement nommés, et dont l'impunité fait partie des termes de l'acte qui fixe les règles de la trêve entre le camp du comte de Toulouse Raymond VII et celui d'Amaury de Montfort¹⁸². S'est-il rallié dès le début de la croisade ? Une chose est sûre, il y a bien des seigneuries tombées en commise dès cette première phase dans le Val de Dagne, à Couzan, Comelles, et justement Montlaur, comme le stipule d'acte de 1215 qui règle le litige entre l'abbaye de Lagrasse et Simon de Montfort¹⁸³.

Deuxième phase : 1216-1223

Les languedociens se révoltent une première fois, le comte de Toulouse et son fils le futur Raymond VII reviennent à la charge par la Provence en 1216 (Beucaire) pour reprendre Toulouse en 1217. C'est lors du siège pour récupérer Toulouse que Simon de Montfort meurt en juin 1218. Son fils Amaury lui succède, mais peine à mater la révolte. Le prince Louis, fils de Philippe Auguste, vient à son aide, Roger-Bernard de Foix assiste les révoltés, l'issue de la période est incertaine, et s'achève avec la mort de Raymond VI en 1222 et de Philippe Auguste en 1223. Les croisés ont tout de même perdu une bonne part de ce qu'ils avaient conquis, les seigneurs occitans ont renversé la vapeur, mais nous avons très peu d'indication sur le comportement de ceux du Val de Dagne, seule la *Canso* nous livre le nom d'Aymeric de Roquenégade, aux côtés de Chabert de Barbaira, Jourdain de Cabaret et Roger-Bernard de Foix, qui tient la barbacane de Lascrosses lors de la défense victorieuse de Toulouse en 1219¹⁸⁴. Même si Eugène Martin-Chabot pense que l'Aymeric aux côtés des mêmes dans le Lauragais¹⁸⁵, puis à la bataille de Baziège¹⁸⁶ au printemps de la même année, est seigneur de Clermont, il est tout de même plausible qu'il s'agisse du même Roquenégade. A noter qu'en 1216, Aymeric de Roquenégade était à Durban pour attester le don des seigneurs du lieu à l'abbaye de Fontfroide¹⁸⁷, qui pourtant était à n'en pas douter dans le camp des croisés...

Troisième phase et fin de la croisade : 1224-1229

En 1224 Amaury de Montfort cède toutes ses possessions au roi Louis VIII. Ce dernier repart à l'assaut des terres de Toulouse, Foix et Trencavel, qui tentent de négocier une paix finale avec l'Église. Cet épisode est aussi parfois appelé « croisade royale ». Le roi parachève l'œuvre de conquête, et malgré sa mort en novembre 1226 le Languedoc est soumis, et la paix signée lors du traité de Meaux-Paris en avril 1229, qui a notamment comme conséquence que la sénéchaussée de Carcassonne passe définitivement dans le domaine royal. Cependant, Raymond VII reste officiellement comte de Toulouse, vassal de Louis IX.

¹⁸¹ « dictus vicecomes contulit Raymundo Ermengaudo avo istuis Aimerici », Texte du corpus n° 124.

¹⁸² Texte du corpus n° 110

¹⁸³ Texte du corpus n° 108.

¹⁸⁴ « Jordas de Cabaretz e.n Chatbertz defendens / e n'Aimerics de Roca Negada gentilmens / son de la barbacana de Las Crozas tenens » *La chanson de la croisade albigeoise*, texte établi par Eugène Martin-Chabot, [214.] vers 31-33, page 544 de l'édition de poche aux lettres gothiques, Paris, 2020.

¹⁸⁵ « Ramons Arnautz del Pueh e n'Aimerics, que i es, / en Guilelms de Niort, Jordas de Cabares », *ibid.*, [210.] vers 47-48, page 520.

¹⁸⁶ « Chatbertz e n'Aimircs e.l bos Rogers Bernatz, / Lops de Foish e.n Guilelms de Niort, qu'es nafrazz », *ibid.*, [210.] vers 150-151, page 530.

¹⁸⁷ Texte du corpus n° 109.

À ce stade, nombre de seigneurs faidits¹⁸⁸ retrouvent ou ont déjà retrouvé leurs terres s'ils ne sont pas convaincus d'hérésie, et même parmi les plus puissants, comme les seigneurs de Termes ou de Niort. A l'échelle de la sénéchaussée de Carcassonne, une étude prosopographique menée par Alan Friedlander¹⁸⁹ et reprise par Jean-Louis Biget¹⁹⁰ montre que seules quelques familles de croisés ont alors fait souche : Lambert de Thury et ses héritiers à Limoux, dans le Razès, et sur le versant méridional de la Montagne Noire (Saissac, Puichéric, Azille) ; le neveu de Simon, Philippe de Montfort à Lézignan ; Pierre de Voisins futur sénéchal de Carcassonne dans le Razès (Couffoulens, Bugarach), Philippe Goloin dans le Minervois (Pépieux) ou le Razès (Montclar, Pomas, Villarzel). Relevons au passage ce que nous pensons être une erreur à rectifier sur les seigneurs de Capendu, qui dans toute la bibliographie récente sont présentés comme étant de la famille de Bar (ou de Bart), famille croisée originaire de Lorraine qui aurait pris possession du *castrum* de Capendu lors de la croisade albigeoise. Reprenons tout d'abord un argumentaire tout à fait convaincant de Manuel Duzet¹⁹¹, qui relève une incohérence : la famille de Bart n'est explicitement présente dans la documentation, en tant que seigneurs de Capendu, qu'après le milieu du XIV^e siècle¹⁹². Pourquoi cette famille aurait-elle pris le nom de Capendu au XIII^e siècle pour reprendre le nom de Bart au XIV^e ? Il est très vraisemblable que l'erreur vienne d'une extrapolation hasardeuse de Pierre Bouges¹⁹³ qui écrit en 1741 que « Raymond de Bart, fut nommé de Capendu, ce château qu'Amauri lui donna en 1222 », alors même que l'acte de 1222 sur lequel l'auteur base son affirmation¹⁹⁴ ne mentionne aucunement ce nom de Bart, mais seulement de « Pierre-Bernard de Capendu, fils de Raimond de Capendu ». Mahul, qui reprend Bouges, est lui-même abondamment cité et a contribué à répandre l'erreur. Enfin, relevons que R. de Capendu est justement cité, aux côtés de Bérenger de Montlaur en 1224¹⁹⁵, comme l'un des seigneurs méridionaux notables ayant déjà choisi le camp des Montfort, fait qui selon nous clôt le débat¹⁹⁶.

¹⁸⁸ Le terme de faidit désigne généralement une personne qui s'oppose d'une manière ou d'une autre à la puissance royale dans le contexte de la croisade albigeoise, soit en résistant aux croisés lors de la première vague de conquête des seigneurs français, soit en se rebellant contre les fidèles aux rois dans la période suivante. Le terme de faidiment est d'autre part utilisé pour désigner les possessions des faidits confisquées par le pouvoir royal.

¹⁸⁹ A. Friedlander, *The Administration of the Senechalsy of Carcassonne : Personnel and Structure of Royal Provincial Government in France 1226-1320*, Berkeley, 1982.

¹⁹⁰ J.-L. Biget, « La dépossession des seigneurs méridionaux. Modalités, limites, portée », in *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, 2004, p. 261-299.

¹⁹¹ M. Duzet, « La montagne d'Alaric et son piémont. Première approche : les fortifications médiévales et modernes. », Mémoire de M2, Perpignan, 2017, page 210.

¹⁹² Cf les documents présentés dans A. Mahul, *Cartulaire et Archives des Communes de l'ancien Diocèse et de l'Arrondissement administratif de Carcassonne*, vol. 1. Paris : Didron, 1859, pages 315-316.

¹⁹³ Moine du couvent des Augustins de Toulouse, auteur d'une *Histoire Ecclésiastique et Civile de la Ville et Diocèse de Carcassonne*, P. Gandouin, 1741.

¹⁹⁴ A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon et d'Amauri de Montfort (suite)*, Bibliothèque de l'école des chartes, tome 34, 1873, acte n° 198.

¹⁹⁵ Texte du corpus n° 110.

¹⁹⁶ Il n'y a de plus alors plus de raison de trouver étrange le choix de Raimond de Capendu comme représentant de l'abbaye de Lagrasse pour plaider sa cause auprès du roi en 1248 à propos des fiefs tombés en commise, voir par exemple M. Rieu, « L'abbaye de Lagrasse et Louis IX, sur la restitution des fiefs tombés en commise. », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, vol. CVI, p. 74, 2006.

Du strict point de vue du Val de Dagne, seule une confirmation de Grégoire IX¹⁹⁷ de 1228 nous renseigne très succinctement sur le fait que Lagrasse est possessionnée sur les églises et dîmes de Faviers, Taurize, Couzan, Serviès, Saint-Genis et Saint-Etienne, ainsi que dans les villages de Villemagne, Montlaur, Comelles et Couzan.

Certains seigneurs restent donc dépossédés, mais l'ampleur de cette dépossession ne sera démultipliée que lors de deux épisodes plus tardifs, communément appelés la « guerre du vicomte » (Trencavel) puis la « guerre du comte » (de Toulouse).

Derniers soubresauts d'après croisade : 1240-1244

A l'été 1240, a lieu la « guerre du vicomte » : Raymond Trencavel se révolte. Réfugié outre-Pyrénées après le traité de 1229, il tente de reprendre Carcassonne en contournant les Corbières par le sud, depuis le Perthus jusqu'à Alet, puis par l'ouest, descendant la vallée de l'Aude jusqu'à Montréal, Montolieu. Il gagne alors le Minervois, et met le siège devant Carcassonne. Après un mois de siège, la nouvelle de l'approche de renforts royaux oblige Trencavel à se retirer à Montréal, où il est à son tour assiégé, avant de se rendre. La répression royale est féroce, et très nombreux sont les nouveaux faidits qui ont pris parti pour le vicomte. Les plus connus d'entre eux sont Olivier de Termes, Guillaume de Peyrepertuse, Pierre de Fenouillet, Jourdain de Saissac, Raymond de Cabaret, et pour ce qui concerne le Val de Dagne, l'*Inquesta* nous permet de trouver à leurs côtés Bertrand de Roquenégade¹⁹⁸, fils d'Aymeric qui s'était distingué contre les Montfort, Raymond de Faviers¹⁹⁹, Ermengaud de Montlaur²⁰⁰. Quant à l'insupportable Chabert de Barbaira, c'est aux côtés de son petit-neveu Aymeric de Montlaur qu'on le voit reprendre le *castrum* du même nom pour y planter son propre drapeau²⁰¹.

En avril 1242 a lieu un massacre d'inquisiteurs à Avignonet, qui lance la « guerre du comte » Raymond VII qui rallie à lui un nouveau panel de révoltés. Raymond VII avoue rapidement sa défaite et se soumet en janvier 1243. La séquence se clôt définitivement avec la célèbre prise de Montségur où se sont réfugiés les derniers révoltés en mars 1244. Cette « guerre du comte » semble avoir bien moins mobilisé les foules, ou en tous cas celles du Carcassès. De fait, le seul document qui concerne notre zone d'étude est à nouveau le fameux texte de 1251²⁰² qui parle du *castrum* de Montlaur, dont on a vu qu'il a été pris par Chabert de Barbaira et Aymeric de Montlaur durant la « guerre du vicomte ». Deux ans plus tard les deux mêmes sont à nouveau à la manœuvre. Ils avaient pourtant dû être chassés après la défaite de Trencavel²⁰³. Quoiqu'il en soit, ils se sont illustrés la deuxième fois en capturant un certain Castillon, messager de l'abbaye de Lagrasse mandaté pour demander du secours au roi, et l'ont livré à Raymond VII, à Cazilhac. A noter, pour ajouter un peu de complexité à la situation, qu'Aude de Montlaur, mère du turbulent Aymeric et veuve de Bérenger qui avait avant 1224 rallié les Montfort, a tenté d'usurper le *castrum* à son fils en prétendant le posséder en dot. Elle y est même visiblement parvenue durant un certain temps, puisqu'en février 1243, le sénéchal de Carcassonne communique au roi le nom et le revenu des fiefs mouvants du monastère de

¹⁹⁷ Texte du corpus n° 112.

¹⁹⁸ Textes du corpus n° 132 et n° 134

¹⁹⁹ Texte du corpus n° 135

²⁰⁰ Texte du corpus n° 136

²⁰¹ « *eo quia tempore guerrae vicecomitis Xatbertus de Barbairano [...] intravit dictum castrum ponendo ibi vexillum suum* », texte du corpus n° 124.

²⁰² Texte du corpus n° 124.

²⁰³ Le texte dit en effet « *bis emparatum* », le *castrum* a bien été saisi deux fois !

Lagrasse²⁰⁴, et c'est la *domina de Monte Lauro* qui est citée comme tenancière. Elle fut elle-même par la suite convaincue d'hérésie et emmurée, comme le stipule le texte de 1251.

Ce dernier nous permet aussi d'avoir une liste d'autres seigneurs faidits, sans que l'on sache très bien quand : était-ce du temps des Montfort, ou durant les guerres du vicomte et du comte ? Il s'agit de Bernard et Raymond de Montlaur (dont on ne connaît pas la parenté avec Aymeric), et Arnaud de Faviers. Alors que Pierre Etienne de Faviers est lui du côté du roi, ayant même saisi le *castrum* de Montlaur pour le compte royal, désigné comme bayle du Val de Dagne, seule mention de cette fonction à notre connaissance.

De même l'acte de 1260 qui entérine l'échange entre le roi et Aymeric de Montlaur, qui est censé céder le *castrum* éponyme avec la villa de Brenac dans le Razès²⁰⁵ donne des informations sur trois autres seigneurs : le frère d'Aymeric, Bérenger de Montlaur semble ne pas être faidit, de même que Gérald de Faviers, alors qu'outre ceux déjà cités, Raymond de Faviers est aussi déclaré faidit (est-ce le même que celui qui est désigné comme *anticus* donc digne de foi dans le texte précédent ?).

Conséquences sur les possessions des seigneuries du Val de Dagne

Nous l'avons vu, nombre de familles seigneuriales du lieu ont vu leurs possessions tomber en commise, à un moment ou à un autre des quatre décennies étudiées. Il n'existe pas dans cette région de famille assez puissante, à l'instar des Termes dans les Corbières ou des Niort dans le Razès, qui aurait pu profiter de la stratégie de Montfort et de ses successeurs qui consiste à préserver ces relais du pouvoir pour contrôler les plus petits seigneurs. Il n'y a guère que ces derniers dans le Val de Dagne, et même si certains d'entre eux ont rallié tôt ou tard le camp des vainqueurs français, la liste des faidits et des faidiments est longue. La majeure partie des propriétés éminentes des Trencavel est passée aux mains des Montfort puis du roi. Mais qu'en est-il de ses nombreux vassaux ? Les alliés naturels des croisés sont les évêques et les institutions ecclésiastiques, il est donc naturel de penser à eux comme d'éventuels gagnants du processus de dépossession, hypothèse que nous analyserons dans un premier temps. Certains compagnons de Montfort ont été chasés à des points clés, comme Alain de Roucy puis Pierre de Voisins dans le Termenès, Guy de Lévis dans le Razès, qui retrouve-t-on comme nouveaux seigneurs laïcs du Val de Dagne ? C'est la question à laquelle nous apporterons des éléments de réponse dans un deuxième temps.

Les institutions ecclésiastiques, grandes gagnantes de la croisade ?

Notons-le d'emblée : notre documentation, pour ce qui concerne le XIII^e siècle, est borgne. Pour ce qui concerne l'**ordre du Temple**, seul le cartulaire de la commanderie de Douzens (ou plus exactement les cartulaires A, B, C et D édités dans le même recueil²⁰⁶) est intégré à notre corpus, et l'acte le plus tardif étant daté de 1183, les archives existantes postérieures à la toute fin du XII^e siècle n'ont pas été dépouillées. Nous ne tirerons donc aucune conclusion quant à

²⁰⁴ Texte du corpus n° 115.

²⁰⁵ Texte du corpus n° 128.

²⁰⁶ P. Gérard et E. Magnou, *Cartulaires des Templiers de Douzens*. Paris, 1965.

cet ordre, même s'il n'y a *a priori* aucune raison qu'il n'ait pas tiré son épingle du jeu, cela reste à vérifier.

Nous avons en revanche une documentation relativement fournie pour ce qui concerne l'**abbaye de Lagrasse**, et plusieurs études de cette documentation ont déjà été faites²⁰⁷ pour analyser l'évolution des possessions des bénédictins à travers le XIII^e siècle, au fur et à mesure des événements de la croisade et de ses suites. C'est une synthèse de ces études, focalisée sur le Val de Dagne, que nous effectuons ici.

La première moitié du XII^e siècle, sous l'abbatiat de Béranger de Narbonne (v. 1118-1156), fils du vicomte de Narbonne Aimeri I^{er} et frère d'Aimeri II, mais aussi demi-frère de Raimond Béranger III, comte de Barcelone, correspond à l'apogée de l'abbaye, qui même si elle est bien ancrée à la frontière entre Carcassès et Narbonnais, est plutôt résolument tournée vers les pays catalans. *A contrario*, la seconde moitié du XII^e siècle correspond à une période de crise, avant tout économique et matérielle. Parmi les facteurs de crise plausibles, la montée en puissance d'ordres rivaux, du point de vue des donations, comme l'ordre militaire du Temple établi à Douzens en 1133, ou de l'ordre cistercien qui intègre Fontfroide vers 1145. La croisade survient alors, et même si, au contraire des abbayes du pays de Foix voisin²⁰⁸, il ne semble pas y avoir de témoignage évident de relation entre Lagrasse les familles cathares²⁰⁹, les bénédictins semblent plus en retrait²¹⁰, contrairement aux cisterciens de Fontfroide qui prennent précocement et ouvertement parti pour les croisés. C'est même plutôt un contentieux entre Lagrasse et les croisés qui marque la première phase de la croisade. En effet, une partie des domaines de l'abbaye, inféodée à des seigneurs faidits, tombe ainsi en commise, et elle semble vouloir en profiter pour tenter de récupérer ces biens en propre, l'exploitation en faire-valoir direct étant bien plus profitable économiquement. C'est ainsi que trois sentences d'arbitrage sont rendues le 24 août 1215 à Carcassonne, entre l'abbaye de Lagrasse et trois seigneurs croisés concernant trois régions distinctes : Alain de Roucy pour le Termenès²¹¹, Guy de Lévis pour le Razès²¹² et Simon de Montfort pour le Carcassès²¹³. C'est cette dernière sentence qui concerne notre région, l'abbaye exigeant de récupérer les *castra* et *ville* de Couzan, Comelles et Montlaur (mais aussi, en bordure du Val de Dagne et surtout concernant les familles notables, les *castra* de Capendu, Clermont et Alaric). L'arbitrage n'est pas favorable à l'abbaye, qui doit laisser ces fiefs qu'elle réclamait aux mains de Simon de Montfort.

²⁰⁷ Voir notamment l'introduction de C. Pailhès, *Recueil des chartes de l'Abbaye de La Grasse. T. II, 1117-1279*. CTHS. Paris, 2000, pages LIII à LVI, ainsi que l'article de M. Rieu, « L'abbaye de Lagrasse et Louis IX, sur la restitution des fiefs tombés en commise. », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, vol. CVI, 2006.

²⁰⁸ C. Pailhès, « Moines et chanoines du pays de Foix au temps de Montségur », in *Montségur, la mémoire et la rumeur*, actes du colloque tenu à Foix en octobre 1994, Foix, 1995, p. 89-109.

²⁰⁹ Sauf toutefois le fait que Guilhem de Serviès, abbé de 1208 à 1224, semble être du Val de Dagne, comme le corrobore la mention en 1215 du fait qu'Aimeric de Clermont soit son frère (« fuerunt testes [...] Aimericus de Clarmonte, frater dicti abbatis », Lagrasse II-101, page 114.

²¹⁰ La seule attestation documentaire du parti pris par l'abbaye pour le roi date seulement des années 1240, encore le fameux texte n° 124 qui stipule que les ennemis du Roi et de l'Église s'en prennent à un messager de Lagrasse.

²¹¹ Lagrasse II, acte n° 103.

²¹² Lagrasse II, acte n° A9

²¹³ Texte du corpus n° 108.

La période suivante nous laisse un vide documentaire notable, nous savons juste que l'abbé de Lagrasse Benoît d'Alignan (v. 1225, 1229) intervient à plusieurs reprises en tant que médiateur entre les seigneurs méridionaux et le roi de France²¹⁴. Il obtient aussi du pape Grégoire IX plusieurs bulles de confirmations des biens et des privilèges de son abbaye, dont celle de juin 1228²¹⁵ qui confirme en particulier la possession des églises et dîmes de Saint-Etienne et Saint-Cyprien de Faviers, Sainte-Marie de Taurize, Saint-Martin de Couzan, Sainte-Marie de Serviès, Saint-Geniès, Saint-Etienne du Val de Dagne, ainsi que les bourgs et villages de Villemagne, Montlaur, Comelles et Couzan.

Il faut ensuite attendre 1243 pour avoir un état des lieux des fiefs mouvants de l'abbaye de Lagrasse²¹⁶, donc des fiefs que le roi tient d'elle, et le cas échéant de qui les tient de lui, liste qu'il peut être intéressant de rapprocher de l'acte d'arbitrage de 1215 : on y retrouve Comelles (tenu par un certain *Aleumes*), Couzan (tenu par un certain *Rain*), et surtout Montlaur que tient *domina de Monte Lauro*, donc très probablement Aude, veuve du Bérenger qui avait avant 1224 rallié les Montfort, et mère d'Aimeric, avant d'être convaincue d'avoir usurpé le *castrum* (et ce avant 1248) en prétendant qu'il lui revenait en raison de sa dot. On y trouve aussi explicitement la Vallis Orqueria, probablement la Vailhorquière, colline boisée entre Montlaur et Lagrasse qui régulièrement est disputée par ces deux voisines, ainsi que Clermont (donné le lendemain²¹⁷ à Philippe de Bordes) et Capendu (tenu par le fameux R. de Capendu dont nous avons déjà parlé), mais aussi Villar et Labastide en Val qui n'apparaissent pas dans l'arbitrage de 1215, peut-être des faidiments postérieurs ? En revanche le *castrum* d'Alaric n'y figure pas.

Enfin, s'ensuit une période de revendication active, diligentée par l'abbé Bernard Imbert (1237-1255) qui commence en 1247 et ne se termine qu'en 1257, après maints rebondissements²¹⁸ : faux et usages de faux de la part de l'abbaye, sanctions pour dépravation morale par le clergé, premières larges concessions d'un roi abusé, décisions non mises en œuvre, concessions remises en cause, de nombreux déplacements, de Raymond de Capendu à Aigues-Mortes, de l'abbé lui-même à Paris à maintes reprises, et même jusqu'à Sidon en Terre Sainte ! Si *in fine* l'abbaye sera grande perdante de ce bras de fer, il est intéressant d'analyser le contenu des quelques actes intermédiaires qui nous sont parvenus²¹⁹, finalement non appliqués, mais qui ont le mérite de faire plusieurs listes de faidiments en possession du roi (voir la carte 9 en annexe).

Une autre institution ecclésiastique a su capter quelques possessions en Val de Dagne, conséquence de la croisade, même s'il ne s'agit pas à proprement parler de faidiments. En effet, c'est au **chapitre de l'église de Saint-Nazaire** de Carcassonne qu'Olivier de Termes, longtemps faidit mais qui a fini par se rallier au roi²²⁰, vend en 1262²²¹ ce qu'il possède encore dans le comté de Carcassonne, notamment à Serviès, Taurize, Arquettes, Caunettes,

²¹⁴ Lagrasse II, Introduction, pages LIII-LIV.

²¹⁵ Texte du corpus n° 112.

²¹⁶ Texte du corpus n° 115.

²¹⁷ Texte du corpus n° 116.

²¹⁸ Pour les détails de cette passionnante saga, Cf l'article déjà cité de M. Rieu.

²¹⁹ Textes du corpus n° 118, n° 119, n° 120 et n° 121.

²²⁰ Pour une biographie d'Olivier de Termes, lire G. Langlois, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé*. Toulouse : Privat, 2001.

²²¹ Texte du corpus n° 130.

Villetritouls, Villaudry, Aiglino (carte 8 en annexe). Notons qu'en 1320²²², ledit chapitre établit un contrat de paréage avec le roi pour ces lieux.

Les faidits et les nouveaux seigneurs du Val de Dagne au XIII^e siècle

Le corpus documentaire dont nous disposons nous a permis, comme nous l'avons vu en première partie, d'identifier une bonne douzaine de familles seigneuriales en lien avec le Val de Dagne. Malheureusement, nous n'avons que peu d'informations précises sur les partis que ces familles ont pris lors des différentes étapes de la croisade et de ses suites. Plus précisément, nous pouvons recenser rapidement les familles dont nous ne savons tout simplement rien, leur dernière attestation (date mise entre parenthèse) datant d'avant le début de la croisade : il s'agit des Gavart (1169), Domneuve (1172), Pradelles et Arquettes (1174), Villalaur (1182), Cadoual (1199), Villemagne (1212) et même la plus importante famille de Villar (1207). Précisons néanmoins que le nom de Cadoual est présent dans l'accord (jamais appliqué) entre le roi et le représentant de l'abbaye de Lagrasse en 1248 par la mention énigmatique et originale de la « maison de Pons Cadoual et de sa descendance à Palairac »²²³, ce qui pourrait suggérer que la descendance de Pons de Cadoual n'est pas dépossédée, au moins de cette maison qui semble avoir une mystérieuse importance. Précisons enfin que comme nous l'avons vu, les familles de Villar et de Clermont sont particulièrement liées, et la famille de Clermont fait probablement partie des familles qui ont subi la dépossession de plein fouet, le *castrum* de Clermont est notamment mentionné plusieurs fois comment étant concerné par la confiscation par Montfort puis par le roi²²⁴. Quant à la famille de Rieux, son avant-dernière attestation date de 1176, et la dernière mentionne comme témoin d'un acte « Guillaume de Rieux, juriste du Val de Dagne »²²⁵, mention dont l'intérêt réside surtout dans l'attestation de l'existence d'un sens au moins juridique à la *vallis* en tant que circonscription administrative en ce XIII^e siècle.

Les faidits attestés

Recensons maintenant les attestations de faidits parmi les familles seigneuriales possessionnées en Val de Dagne. Outre les **Clermont** déjà mentionnés, les deux autres familles puissantes de cette partie du Carcassès, dont on sait qu'elles sont possessionnées dans ce *vallis* sont concernées, à savoir les Termes et les Barbaira. Les premiers, dont la figure emblématique est Olivier de **Termes**, auquel Gautier Langlois a consacré une biographie²²⁶, sont connus pour avoir été de farouches opposants aux croisés pendant toute la durée de la croisade, et même pendant les guerres du vicomte et du comte. Ce n'est qu'après 1247 qu'Olivier se range aux côtés du roi. On sait aussi que les possessions des Termes en Val de Dagne ont été essentiellement vendues au chapitre de l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne en 1262²²⁷. Quant aux **Barbaira**, l'histoire semble un peu plus complexe. Pour cette famille aussi, une

²²² Texte du corpus n° 153.

²²³ « castrum de Palairaco [...] cum domo Pontii Cadoali et hereditate ac prole sua », texte du corpus n° 120.

²²⁴ Notamment dans l'arbitrage de 1215 entre Montfort et Lagrasse (texte du corpus n° 108), l'assise faite par le sénéchal de Carcassonne au chevalier de Bordes en 1243 (texte du corpus n° 116), le susdit accord de 1248 (texte du corpus n° 120) et enfin un bail de 1260 par la sénéchaussée de Carcassonne à Guillaume Siran (texte du corpus n° 129).

²²⁵ « Guillelmi de Rivo jurisperiti Vallis Danie », texte du corpus n° 131.

²²⁶ G. Langlois, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé*. Toulouse: Privat, 2001.

²²⁷ Voir partie précédente, et le texte du corpus n° 130.

figure emblématique de la croisade émerge, il s'agit de Chabert de Barbaira, auquel Jordi Costa i Roca a consacré une biographie²²⁸, frère très probable de Roger Ermengaud à qui Trencavel a cédé ses droits sur le *castrum* de Montlaur. Chabert a consacré sa vie à combattre les croisés, le roi de France, et même Olivier de Termes quand ce dernier a changé de camp. Ses exploits aux côtés de son petit-neveu Aymeric de Montlaur²²⁹ nous intéressent d'ailleurs au premier chef. Mais il est probablement l'arbre qui cache la forêt des Barbaira, il n'y a aucune étude détaillée de cette famille, elle serait intéressante à faire. Outre Roger Ermengaud qui comme on l'a vu ne semble pas avoir été inquiété au début de la croisade²³⁰, son fils Bérenger qui on l'a vu aussi prend le parti des Montfort avant 1224²³¹, nous ne savons pas grand-chose de tous les autres membres attestés de cette grande famille à l'instar d'Arnaud²³² un probable autre frère de Roger et Chabert. Un certain Pierre Raymond de Barbaira a été comme Chabert ou Aymeric jusqu'au-boutiste, puisque mentionné prisonnier en 1256 aux côtés d'Aymeric²³³. Mais par ailleurs on retrouve en 1281²³⁴ Raymond Bernard de Barbaira et son frère Bérenger qui font acte de reconnaissance à Lagrasse pour des possessions à Comelles !

Focalisons-nous enfin sur les trois familles sur lesquelles nous avons quelque information, et qui concernent directement le Val de Dagne, à savoir les Faviers, Roquenégade et Montlaur.

Raymond de **Faviers**, si l'on en croit les différents témoins entendus lors des différentes enquêtes royales entre 1259 et 1262, à propos d'une requête inconnue de sa veuve Esclarmonde, semble avoir été un faidit récidiviste²³⁵, ayant combattu contre les Montfort avant 1224, et s'étant illustré à Carcassonne lors de la guerre du vicomte en 1240²³⁶. Arnaud et Géraud de Faviers sont lui aussi déclarés faidits, leur part du *castrum* de Montlaur étant tombée en commise²³⁷. Mais de l'autre côté, on trouve un autre membre de la famille, Guilhem de Faviers, frère de la cistercienne Fontfroide en 1234²³⁸. Et on trouve surtout Pierre Etienne de Faviers, qui est dit avoir été bayle du Val de Dagne avant 1251²³⁹, et qui à ce titre opéra la confiscation du *castrum* de Montlaur à Aude entre 1243 et 1251. C'est donc une famille dans laquelle on trouve plusieurs membres dans chaque camp !

Pour les **Roquenégade**, ce n'est guère moins complexe. Comme nous l'avons vu plus haut, Aymeric de Roquenégade est aux côtés des défenseurs de Toulouse en 1219 face aux croisés. Son fils Bertrand est lui dit faidit du temps de la guerre du vicomte²⁴⁰, et s'est ainsi vu confisquer

²²⁸ J. Costa i Roca, *Xabert de Barberà, Lleo de combat, 1185-1275*. Llibres del Trabucaire, 1989.

²²⁹ Textes du corpus n° 124 et n° 128.

²³⁰ Il obtient une vigne en viager de Lagrasse à St Genis en 1211, texte du corpus n° 106.

²³¹ Texte du corpus n° 110.

²³² Textes du corpus n° 106 et 109.

²³³ Texte du corpus n° 125.

²³⁴ Texte du corpus n° 144.

²³⁵ « dixit se vidisse dictum R. de Faveriiis faiditum tempore comitis Montisfortis » et « dixit se vidisse dictum Raimundum de Faveriiis faiditum tempore vicecomitis Biterrensis », texte du corpus n° 135.

²³⁶ Est-ce le même Raymond « qui est anticus » et qui par ce fait donne foi aux dires de l'enquête de 1251 (texte du corpus n° 124) ? Une foi qui ne serait pas obérée par son faidiment ?

²³⁷ Textes du corpus n° 124 et n° 128.

²³⁸ Texte du corpus n° 113.

²³⁹ « Pe. Stephani de Faveriiis qui fuit bajulus domini regis in Valle Aquitanie », texte du corpus n° 124.

²⁴⁰ Texte du corpus n° 134.

ses possessions du terroir même de Roquenégade²⁴¹ et sa part du *castrum* de Montlaur²⁴². Mais d'un autre côté, outre le viguier de Lagrasse déjà mentionnée Pierre de Roquenégade cité en 1211²⁴³, une branche de famille semble s'être ralliée aux descendants des premiers croisés, notamment les héritiers de Guy de Montfort²⁴⁴, et gravira les échelons dans la hiérarchie des serviteurs des capétiens. Gautier Langlois²⁴⁵ a ainsi retrouvé la trace d'un Guilhem de Roquenégade dans l'entourage des seigneurs de Roquefort en 1261, puis un nouvel Aymeric de Roquenégade en 1279 à Parisot, au sud de Gaillac. Cet Aymeric sera sénéchal du comte Jean de Montfort, seigneur de Castres, et à ce titre fonde en 1295 la bastide de Damiatte sur les rives de l'Agout entre Lavaur et Castres. Aymeric aura comme descendant un nouveau Bertrand de Roquenégade, qui sera émissaire de la reine de France Jeanne de Bourgogne en 1318 auprès du pape.

Enfin, la famille de **Montlaur**, qui n'est attestée sous ce nom que sur trois générations tout au long du XIII^e siècle, est à l'image de ce dernier, pourvoyeuse de rebondissements et d'histoires complexes. C'est tout d'abord Bérenger de Montlaur, fils de Raymond Ermengaud de Barbaira, qui se rallie donc²⁴⁶ aux Montfort avant 1224. Bérenger a au moins deux fils, un autre Bérenger et Aymeric. Si l'on connaît bien les exploits d'Aymeric, notamment aux côtés de son grand-oncle Chabert de Barbaira, tout ce que nous savons de Bérenger fils, est qu'en 1260 lors du recensement des biens d'Aymeric de Montlaur dans le terroir du *castrum* éponyme il « n'avait rien dans le *castrum* de Montlaur, ni à l'intérieur de ses limites, ni dans ses dépendances, car c'est dans une autre terre du Val de Dagne que sa part d'héritage lui fut assignée par le testament de son père »²⁴⁷. Cette mention, de par sa position en début d'acte, l'insistance sur l'authenticité de l'information²⁴⁸, et le fait que le terme de faidit ou faidiment n'y soit pas associé, contrairement à tous les autres coseigneurs du *castrum* mentionnés, nous incite à y voir une preuve implicite du fait que Bérenger fils a pris le même parti que son père, celui des croisés. Deux autres membres de la famille sont en revanche cités comme faidits : Bernard et Raymond de Montlaur. Le premier détenait le tiers de tout ce que le roi avait confisqué dans le *castrum*, alors que le second n'en possédait que la moitié du tiers du tiers. Il est donc probable, par le jeu des partages d'héritages, que Bernard était bien plus ancien dans l'arbre généalogique, peut-être un autre fils de Raymond Ermengaud et donc frère de Bérenger sénior ? Il serait hasardeux d'échafauder des liens de parenté plus avant, de même que ceux de Raymond, en l'absence de plus d'éléments. Bernard possédait par ailleurs des droits à Cadoual²⁴⁹. Et notons aussi le faidiment d'un certain Ermengaud de Montlaur et d'un autre Guillaume Séguier de Montlaur, dont les traces ne subsistent que par les demandes de leurs femme et filles respectives Saissie

²⁴¹ Texte du corpus n° 117.

²⁴² Textes du corpus n° 124 et 130.

²⁴³ Texte du corpus n° 106.

²⁴⁴ Guy est le frère de Simon de Montfort, prendra possession de Castres et autres terres en albigeois et en Montagne Noire.

²⁴⁵ G. Langlois, « Bertrand de Roquenégade, un grand officier de la couronne de France au service des derniers capétiens directs », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, vol. CXIX, p. 31-40, 2019. Voir dans cet article les sources qui étayent les faits énoncés dans ce paragraphe.

²⁴⁶ Texte du corpus n° 110.

²⁴⁷ « Berengerius de Montelauro frater dicti Aimerici nihil habebat in castro de Montelauro, vel terminiis, vel pertinentiis ejus, quia in alia terra in Valle Danie sibi fuit haereditaria portio et assignata prout per testamentum paternum », texte du corpus n° 128.

²⁴⁸ « per testamentum paternum visum et perlectum non cancellatum, vel in aliqua sui parte obolitum est facta plena fides », *ibidem*.

²⁴⁹ Texte du corpus n° 131.

de Saissac épouse d'Ermengaud, et Raymonde, épouse de Raoul d'Ayguesvives et Blanche, épouse de Pierre Gausbert de Laure filles de Guillaume, dans les *Inquesta*²⁵⁰. Aucun autre indice ne nous permet d'évoquer un quelconque lien de parenté entre eux.

Une fois n'est pas coutume, une femme tient une place de choix dans nos textes. Aude, femme de Bérenger et mère d'Aymeric, tient probablement sa place dans les sources à un veuvage précoce. C'est à elle que le roi rend, par l'entremise du bayle Pierre de Faviers et à une date non précisée, une part du *castrum* de Montlaur tombée en commise. La raison en est qu'elle prétend que ce bien lui revient car il faisait partie de sa dot²⁵¹. Mais elle est ensuite elle-même convaincue d'hérésie, et quoi qu'il en soit on s'aperçoit de la supercherie (sans que l'on sache s'il y a un rapport entre l'un et l'autre fait), on rend alors le *castrum* à son fils Aymeric. Enfin, ce dernier n'est pas en reste en matière de complexité de situation, puisque visiblement il a pu racheter illégalement une part du *castrum* de Montlaur à son cousin Jordanet de Laure, et récupérer des hommes du faidit Bérenger de Fontiers, ainsi que d'autres parts d'autres faidits de Faviers, et les garder suffisamment longtemps (« depuis vingt ans et plus »²⁵²) pour que ces biens soient mis à son crédit lors de l'échange que le roi tente de lui imposer en 1260. Du point de vue strictement militaire, Aymeric semble aussi turbulent que son grand-oncle Chabert de Barbaira, aux côtés duquel il combat le roi au temps de la guerre du comte en 1242²⁵³ (mais il n'est pas cité pour celle du vicomte en 1240, était-il encore trop jeune ?). Il est difficile de connaître la position d'Aymeric en 1251, lors de la rédaction du texte du corpus n° 124, central pour notre étude. Était-il déjà prisonnier, comme il l'est indubitablement en 1256 lorsque le roi demande à ce qu'il lui soit « fait justice selon l'usage et coutume du pays²⁵⁴ », à lui et son compère (cousin ?) prisonnier Pierre Raymond de Barbaira ? Il est en tous cas sur la sellette puisque l'objectif du texte est justement de « conserver le droit du seigneur intact, et prévoir sur l'affaire de Montlaur que ledit Aymeric n'ait une condamnation au-delà de celle qu'il doit avoir »²⁵⁵. Et il est certain qu'en 1260 le roi lui reconnaît ses droits seigneuriaux, puisqu'il lui propose un échange : le *castrum* de Montlaur contre celui de Brénac, dans le Razès. L'objectif était-il d'éloigner le turbulent seigneur du Carcassès ? Cet objectif fut-il atteint ou resta-t-il lettre morte ? Nous ne retrouvons la trace d'Aymeric que 26 ans plus tard, il est attesté moine à l'abbaye de Lagrasse en 1286 puis en 1296²⁵⁶. S'y est-il fait « oublier » ? Y a-t-il été relégué autoritairement ? Impossible de trancher en l'état de nos connaissances.

Les nouveaux seigneurs du Val de Dagne au XIII^e siècle

Nous avons pu recenser cinq familles seigneuriales originaires d'ailleurs ayant récupéré des faidiments dans le Val de Dagne, l'ampleur de leurs possessions respectives semblant assez hétérogènes. Le premier couple à apparaître dans nos sources se voit octroyer, en 1243 et en compensation de l'héritage de la « femme noble » **Raymonde**, épouse de **Philippe de Bordes**,

²⁵⁰ Textes du corpus n° 136, n° 137 et n° 138.

²⁵¹ « pro qua dote fuit sibi restitutum », texte du corpus n° 124.

²⁵² « dictus Aimericus possidebat et possederat per vinginti annos et amplius », texte du corpus n° 128.

²⁵³ « in guerra comitis Tholosae, fecit dictus Xatbertus et Aimericus supradictus guerram domino regi et ecclesiae », texte du corpus n° 124.

²⁵⁴ « Madamus vobis quatinus Petro Raimundi de Barbarano, et Aimerico de Monteureo quos captos detineatis [...] sicut dicimus plenum jus faciatis, et maturum ad usus et consuetudines patrie », texte du corpus n° 125.

²⁵⁵ « vobis insinuo ut sicut tenemini et fideliter servatis in aliis negotiis jus domini regis illesum ita de facto de Monte Lauro praevideatis ut ultra quam debeat non habeat inde emendam dictus Aimericus », fin du texte du corpus n° 124.

²⁵⁶ Textes du corpus n° 148 et n° 152.

un revenu assis sur de multiples terres tombées en commise, géographiquement relativement dispersées, dont une à La Bastide de Surlac, plus tard nommée Labastide-en-Val²⁵⁷. Nous n'avons pu trouver aucune autre mention de ce couple, le nom *Philippe* n'est pas très usité dans le Carcassès, l'origine française est plausible, quant au patronyme *Bordes*, il est bien trop commun pour apporter un quelconque élément d'identification.

Si l'on excepte le *castrum* de Montlaur, tous les autres foidiments du Val de Dagne donnés par le roi à ses fidèles ont échu à seulement trois familles distinctes. La situation la plus originale est à mettre au crédit de l'écuyer **Guillaume de Siran**²⁵⁸, puisqu'il reçoit via un bail en emphytéose, en 1260, des biens confisqués à sa femme ! Notre source se résume malheureusement à une copie par Doat d'un inventaire²⁵⁹, nous n'avons donc qu'une analyse de l'acte, qui stipule néanmoins que ces biens sont nombreux et parsèment le sud du Val de Dagne : Rieux, Villetritouls, La Bastide, Vilar, Villemagne, Tresbès... La femme de Guillaume est-elle Pelforte de Siran, dont la fille demande en 1262²⁶⁰ aux enquêteurs du roi qu'on lui restitue sa dot, augmentée par feu son mari faidit Bertrand de Roquenégade que nous connaissons bien ? L'homonymie, la localisation des biens et la confiscation partagée constituent un faisceau de présomption qui confirmerait l'hypothèse. Reste à comprendre pourquoi Guillaume de Siran récupérerait ces biens, Pelforte serait-elle considérée faidite sans que ce soit le cas de son mari ?

Viennent ensuite les **Castillon**, qui se nomment Hugues, Pons ou Guillaume. Hugues et Pons se voient attribués les foidiments de divers chevaliers dont celui de Bernard de Montlaur à Cadoual en 1262²⁶¹. Nous n'avons pas trace d'une autre donation, mais tout porte à croire qu'ils reçurent aussi une part de Comelles, la tenant de l'abbaye de Lagrasse, puisqu'en 1283²⁶² Pons et son neveu Guillaume font serment et hommage à l'abbé pour cette possession, hommages qu'eux ou leurs héritiers réitèrent en 1328 et 1336²⁶³. Les origines de cette famille ne sont pas faciles à établir, d'autant que *Castillon* peut se référer à de multiples lieux²⁶⁴. Nous pensons probable qu'il s'agisse de celui proche de Saissac. D'une part, une donation d'honneurs dans le *castrum* de Saissac est faite aux frères Hugues, Pons et Guillaume de Castillon en 1267²⁶⁵, par Braida elle-même fille d'un (autre) Pons de Castillon²⁶⁶, qu'elle avait elle-même reçue de Raymond de Termes et de sa femme Guilhelma de Saissac. D'autre part, nous trouvons la trace dans les archives de l'abbaye de Villelongue d'un certain Bernard de Castillon, coseigneur de Compagne et de Villelongue en 1149, le même avec sa femme Raina et son fils Clavel font un

²⁵⁷ Texte du corpus n° 116.

²⁵⁸ Siran est une localité du Minervois, à 8 km au sud-est de Minerve. Pons de Siran fut faidit en 1210 lors du siège de Minerve par Simon de Montfort (*Archives de l'ancien évêché de Saint-Pons. Inventaire de 1746. Publié avec introduction, notes et tables.* J. Sahuc, Montpellier, 1907)

²⁵⁹ Texte du corpus n° 129.

²⁶⁰ Texte du corpus n° 132.

²⁶¹ Texte du corpus n° 131.

²⁶² Texte du corpus n° 146.

²⁶³ Textes du corpus n° 155 et n° 156.

²⁶⁴ Le *dictionnaire topographique du département de l'Aude*, de l'abbé Sabarthès, mentionne dans l'ordre alphabétique des fiefs de Greffeil, Lanet, Luc, Moussoulens, Saissac. Gautier Langlois sélectionne Greffeil et Lanet (*Olivier de Termes, op. cit.*, page 277). Il existe aussi un lieu-dit à Arzens visible sur la carte Cassini. Nous argumentons en faveur de celui de Saissac.

²⁶⁵ Texte du corpus n° 140.

²⁶⁶ Pons le père de Braida est dit « de Fontcouverte » alors que nos trois frères sont dits « de Barbaira » dans le texte du corpus n° 140.

don à cette abbaye en 1155, ses héritiers à nouveau en 1157 donnent un honneur dans le terroir de Castillon lui-même. Enfin, le fils de Bernard de Castillon, Clavel de Saissac, apparaît encore en 1165, ainsi que les frères Pons, Isarn et Hugues la même année²⁶⁷. En 1176²⁶⁸, c'est encore un Pons de Castillon, frère d'Ugo, fils de Bernard qui vend à Trencavel ses parts du *castrum* de Rieux Minervois.

Un grand nombre de Castillon, qu'ils se nomment Pons ou que les textes ne le disent pas, figurent comme protagonistes de la croisade, dans un camp ou dans un autre. Un certain P. de Castillon figure ainsi comme témoin dans l'acte d'arbitrage entre Lagrasse et Montfort à propos de Termes en juillet 1214²⁶⁹. En 1236, lors de la trêve entre la Cité et le Bourg de Narbonne qui se sont livrés une véritable guerre civile, un Castillon reste *persona non grata* au Bourg²⁷⁰. En 1242, c'est le messager que l'abbaye de Lagrasse envoie au roi pour quérir secours, et qu'interceptent Chabert de Barbaira et Aymeric de Montlaur, qui se nomme Castillon²⁷¹. Eux sont du côté des croisés²⁷². Mais dans les *Inquesta*, ce ne sont pas moins de huit mentions de faidiments de Castillon que nous trouvons²⁷³ ! Bien sûr, il n'est jamais certain que ce soit la même famille, il est même probable qu'il y en ait plusieurs, mais la fratrie G, Hugues et Pons de Castillon (eux sont dits « de Montréal » en 1262), dont le père G. de Castillon est dit avoir combattu Montfort, puis le roi à Cabaret, offre une homonymie pour le moins troublante.

Enfin, la famille qui se taille la part du lion dans le Val de Dagne à la suite des dépossessions par la croisade est sans conteste celle des **Aban**. Les frères Raymond, Guillaume et Bérenger obtiennent en effet la seigneurie de Roquenégade en 1241, avec confirmation en 1246²⁷⁴, par le faidiment de Bertrand de Roquenégade ; en 1250 c'est un joli lot²⁷⁵ dans tout le Val de Dagne que Raymond et Guillaume reçoivent, à Rieux, Villetritouls, Faviers, Villar, Pradelles, Montlaur. Un nouveau don en 1251 à Pradelles et Rieux leur échoit²⁷⁶. La famille des Aban a été étudiée par Gautier Langlois dans un article qu'il leur a consacré²⁷⁷, nous y renvoyons donc la lectrice et le lecteur pour les détails, et nous contentons d'en faire ici un résumé. Deux attestations de ce surnom sont présentes dans les sources avant les faidiments, une première en 1164²⁷⁸, un certain Bérenger Aban est témoin d'un acte de vente de Ferrals à l'abbaye de Lagrasse ; une deuxième en 1211²⁷⁹, où encore un Bérenger Aban signe un acte de concession d'une vigne par Lagrasse à R. Ermengaud de Barbaira. Aucun lien de parenté avec une quelconque autre famille n'est attesté, mais il est très vraisemblable que ce soit une famille

²⁶⁷ Textes respectifs : Doat vol. 70 fol. 12, Doat vol. 70 fol. 44, Doat vol. 70 fol. 48, Doat vol. 70 fol. 71 et Doat vol. 70 fol. 63.

²⁶⁸ Texte du corpus n° 93.

²⁶⁹ « Item P. de Castilione, testis juratus, dixt... », Lagrasse-II-101, page 112.

²⁷⁰ HGL tome 8, col. 1000-1002. Cité par Gautier Langlois in *Olivier de Termes...*, *op. cit.*

²⁷¹ « nunciis abbatis Crassensis nomine Castilione », texte du corpus n° 124.

²⁷² Gautier Langlois sous-entend que le Castillon de Narbonne et celui de Lagrasse sont le même, il nous semble que l'abondance des Castillon dans la documentation invalide la certitude de cette identification.

²⁷³ Texte du corpus n° 133.

²⁷⁴ Textes du corpus n° 114 et n° 117.

²⁷⁵ Le lot constitue 26 livres de rentes annuelles, à comparer par exemple aux 4 livres de Roquenégade de l'acte précédent.

²⁷⁶ Textes du corpus n° 122 et n° 123.

²⁷⁷ G. Langlois, « Mieux vaut servir le roi : les Aban ou l'ascension sociale d'une famille de chevaliers occitans pendant la Croisade des Albigeois », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, vol. CXVII, p. 97-106, 2017.

²⁷⁸ Lagrasse II-46, p. 47-49

²⁷⁹ Texte du corpus n° 106.

locale. Raymond Aban combat les croisés au temps de Montfort, mais se rallie au roi dès 1226, avec présence attestée aux sièges de Cordes (1227), Toulouse (1228) et Montségur (1243-1244). Il est probable qu'il en va de même pour ses frères, dont Bérenger qui est dit être arbalétrier du roi en 1246. Raymond et Guillaume participent à la septième croisade, Guillaume à la huitième. C'est pour ce long et fidèle service au roi que les frères Aban sont ainsi récompensés. A noter de plus que Raymond se marie avant 1248 avec une certaine Bernarde Maurine qui a des terres dans les Corbières. Raymond et Guillaume engendreront des lignées seigneuriales du Val de Dagne²⁸⁰ qui dureront plusieurs siècles.

Terminons la liste des nouveaux seigneurs par ceux du *castrum* de Montlaur lui-même. Mentionnons brièvement la mention d'un bail fait à un certain **Hantz de Montlaur** en 1259²⁸¹ par le représentant du roi, de plusieurs faidiments dans les dépendances de Montlaur. Qui peut être ce Hantz, dont le nom semble exogène ? Le fait qu'il soit « de Montlaur » signifie-t-il seulement qu'il y habite ? Nous n'avons que l'analyse de cet acte perdu, analyse dont le contenu pose plus de questions qu'il n'amène de réponses. La liste des faidits nommés (Bertrand de Roquenégade, Brenquier des Pratz, et Bertrand de Capeatang), le fait qu'il s'agisse de la « neuvième partie des fruits et certaines censives » est à rapprocher des informations du même type des textes centraux nous renseignant sur les origines du *castrum*²⁸². Des similitudes intrigantes, des mystères non résolus. Moins mystérieux sont les cas de **Robert de Mediona** puis **Simon de Melun**, même si ces cas ne sont pas dépourvus de complexité. Il semble en effet y avoir des rapports conflictuels, encore une fois, entre le roi de France et l'abbé de Lagrasse : les successeurs de Louis IX et de Bernard Imbert, à savoir les rois Philippe III et Philippe IV d'un côté, le célèbre abbé Auger de Gogenx²⁸³ de l'autre. Premier acte, en 1283²⁸⁴, on apprend que le roi donne Montlaur à Simon de Melun²⁸⁵ et à sa famille, pour services rendus, et en même temps on apprend que le roi l'avait déjà donné à Robert de Mediona²⁸⁶, qui semble être remplacé. Deuxième acte, en 1285 l'abbaye de Lagrasse émet une contestation officielle au près du roi, et revendique la « possession de Montlaur en fief, qui était venu par échange²⁸⁷ dans la main du roi qui l'avait ensuite donné à Mediona »²⁸⁸. S'ensuit un procès, dont l'arrangement final donne gain de cause à l'abbé, mais moyennant une soulte supplémentaire de 300 livres, et une reconnaissance féodale du roi de la part de Lagrasse sous la forme du « deuxième ressort

²⁸⁰ Voir à titre d'exemple le texte du corpus n° 157 pour Pradelles et Roquenégade.

²⁸¹ Texte du corpus n° 127.

²⁸² Textes du corpus n° 124 et n° 128, voir en particulier l'analyse que nous livrons à la section « la coseigneurie du *castrum* de Montlaur ».

²⁸³ Citons l'ouvrage collectif qui lui est consacré : Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, *Auger de Gogenx (1279-1309)*, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2010.

²⁸⁴ Texte du corpus n° 145.

²⁸⁵ Simon de Melun, maréchal de France, participa à la croisade de 1270 puis à la bataille d'Aragon en 1285.

²⁸⁶ Nous n'avons pas formellement identifié ce seigneur, le seul *castrum* de Mediona documenté est en Catalogne, il semblerait qu'un coseigneur du nom de Bernat de Barbera soit attesté en 1266 (<https://www.santquintimediona.cat/la-vila/la-vila-de-sant-quinti/la-historia-de-la-vila/senyors-jurisdiccional.html>), y aurait-il un rapport avec « nos » Barbaira ?

²⁸⁷ L'échange cité est-il celui de l'acte de 1260 (texte du corpus n° 128) ? Et comment qu'en 1281 les habitants de Montlaur reconnaissent Auger comme seigneur (texte du corpus n° 143) ?

²⁸⁸ « dicebat castrum de Montelauro cum pertinentiis et appentitiis suis situm in diocesi Carcassone esse et esse debere de feudo dicti monasterii Crassensis, et ex causa permutationis venisse ad manum domini regis, et dominum regem ipsum castrum donasse domino Herberto de Mediona », texte du corpus n° 147.

et du deuxième appel » ainsi que « l'ost, la cavalcade et autre droits et services féodaux »²⁸⁹. Cet arrangement conclu à Carcassonne en août 1285 est ensuite confirmé par le roi en janvier 1286. Troisième acte, en 1290²⁹⁰ Simon de Melun revend finalement le *castrum* de Montlaur à Lagrasse pour 4500 livres tournois à Lagrasse. Quatrième acte, en 1295²⁹¹ Auger est néanmoins obligé de confirmer aux habitants de Montlaur les libertés et concessions que Simon de Melun avait faites en son temps, notamment en matière de justice. L'abbé en profite pour soutirer une centaine de livres à la communauté.

Conclusions

Que peut-on conclure de l'étude des seigneurs et seigneuries du Val de Dagne, petite région de seulement une centaine de km², sur une durée de deux siècles ? Il faut au préalable avoir conscience des limitations et des biais de la documentation disponible. D'une part, le corpus que nous avons constitué est composé pour plus des deux tiers de textes qui proviennent d'archives d'institutions ecclésiastiques : les abbayes de Lagrasse (29 %) Fontfroide (4 %) et l'ordre du Temple (33 %). Il est aussi presque deux fois plus abondant pour le XII^e siècle (55 %) que pour le XIII^e (31 %). D'autre part, lors de l'analyse de l'impact de la croisade, il est évident qu'un seigneur qui lutte contre le roi et l'Église engendre par ses actes, ses faidiments, plus de textes que celui qui se soumet sans faire de vagues. Néanmoins, nous pensons pouvoir tirer quelques enseignements qualitatifs, voire quantitatifs, à propos des deux problématiques mises en exergue dans cette étude.

Conséquences de la naissance d'un *castrum*.

Ayant braqué notre lunette sur le Val de Dagne pour observer les lieux, nous avons eu la chance d'assister en direct à la naissance d'un *castrum*, celui de Montlaur, et d'en observer les conséquences sur l'habitat à l'entour. Il serait intéressant d'approfondir ce travail par des prospections archéologiques, qui pourraient facilement et utilement compléter nos données. Mais nous pouvons d'ores et déjà constater qu'un phénomène de désertification s'est opéré, à l'instar par exemple de Montréal étudié par D. Baudreu²⁹² ou de bastides diverses étudiées par M. Berthe²⁹³, ce cas constitue donc un exemple supplémentaire à ajouter à une liste qui ne demande qu'à être accrue, même s'il nous manque des informations sur les volontés des initiateurs : le clocher de St Génis a-t-il été démonté parce que la localité commençait déjà à se vider, ou le seigneur a-t-il délibérément chassé les habitants pour les inciter à peupler le *castrum* ?

Une des volontés initiales des édificateurs ne semble en revanche pas faire de doute, il s'agit en créant un *castrum* de se doter d'un instrument de pouvoir à la fois visible et efficace. Les conflits

²⁸⁹ « se tenere recognoscant a domino rege in feudum et quod secundum reysortum et [fol. 78] secundae appellationes [...] et habeat dominus rex exercitum et cavalcata et alia jura feudalia et servitia », texte du corpus n° 147.

²⁹⁰ Texte du corpus n° 149.

²⁹¹ Texte du corpus n° 151.

²⁹² D. Baudreu, « Le terroir de Montréal (Aude) et son peuplement pré-castral : premiers résultats », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, 1992, p. 244-248.

²⁹³ M. Berthe, « Les désertions de villages au Moyen Âge. Phénomène lié à la croissance ou phénomène lié à la crise ? L'exemple du sud-ouest de la France », in *Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, 1992, p. 93-106 ; M. Berthe, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, vol. 102, n° 189, p. 97-108, 1990.

entre les différentes parties en présence pour le contrôle de cet instrument sont incessants, et précèdent même l'événement. A commencer par la « malice²⁹⁴ » de Trencavel qui fait monter les enchères pour autoriser la famille Villalaur à fonder le fort. Et en même temps, « quoi qu'il fût dans la seigneurie du monastère de Lagrasse, ledit vicomte conféra lesdits local, pré, four et hautes justices à Raymond Ermengaud »²⁹⁵. Le monastère de Lagrasse n'aura ensuite de cesse de tenter de récupérer le contrôle ce qu'il estime lui revenir²⁹⁶, sans y arriver pendant un bon siècle, jusqu'à ce que l'abbé Auger y mette suffisamment d'énergie et de moyens financiers en le rachetant à Simon de Melun en 1290²⁹⁷, après avoir mis le roi en procès²⁹⁸, comme nous l'avons déjà relaté.

Ampleur de l'impact de la croisade albigeoise

Quant à notre problématique principale de la dépossession seigneuriale due à la croisade, il ne fait aucun doute, en première approximation, que l'impact de cette dernière fut extrêmement important. La très grande majorité si ce n'est l'unanimité des paroisses, si l'on veut choisir un maillage du territoire qui concerne toutes les seigneuries, sont concernées par des biens tombés en commise. Nous ne nous hasarderons pas à proposer une quelconque estimation de la proportion des faidiments, la documentation ne nous le permet pas. Mais il est évident que toutes les familles seigneuriales ont été concernées, de près ou de loin, que ce soit directement via leurs membres, ou simplement des relations, des voisins. Sur la douzaine de familles locales identifiées, environ la moitié ont vu certains de leurs membres cités comme faidits. Ces nombres ne sont pas suffisant grands pour qu'on en tire une statistique significative. La proportion qui en revanche mérite d'être soulignée, est que la quasi intégralité des familles concernées par les faidiments sont partagées entre les deux camps ! Les Montlaur, Roquenégade, Barbaira, Faviers, Castillon, ont toutes des membres faidits et des membres croisés, ou du moins ralliés au roi tôt ou tard. Seule la famille de Clermont manque à l'appel, et encore leur castrum d'attache ne fait pas partie directement de notre zone, des documents les concernant ont pu ne pas intégrer notre corpus.

Un autre constat que l'on peut tirer de notre étude, est que la dépossession dans le Val de Dagne a essentiellement profité à des seigneurs méridionaux. Bien sûr, cela ne veut pas dire que les familles des quelques dizaines de barons français ayant fait souche dans le Languedoc²⁹⁹ ne s'y sont pas mêlées, via des mariages par exemple, mais nous n'en avons aucune attestation. On peut ajouter que ces seigneurs méridionaux semblent provenir de la petite aristocratie, être en relativement petit nombre, et se retrouveraient donc en moyenne plus riches que les dépossédés,

²⁹⁴ « *dederunt tunc vicecomiti unum locale in dicto castro et furnum et unum pratum et justitias majores, ut permetteret vicecomes construi ibi castrum cum permaliciam non permittebat ibi construi castrum* », texte du corpus n° 124.

²⁹⁵ « *cum esset in dominio monasterii Crassae quod locale, pratum, furnum et justitias majores dictus vicecomes contulit Raymundo Ermengaudo* », texte du corpus n° 124.

²⁹⁶ Jusqu'à peut-être produire un faux acte de déguerpissement (texte du corpus n° 84) ? Nous n'avons gardé trace ni de l'original ni d'une copie, il est donc difficile de trancher, mais l'existence d'un tel acte en 1172 nous semble peu vraisemblable, et quoi qu'il en soit difficilement conciliable avec celui, authentique, du don de 1190 (texte du corpus n° 101).

²⁹⁷ Texte du corpus n° 149.

²⁹⁸ Texte du corpus n° 147.

²⁹⁹ Pour une liste détaillée de ces familles, on peut par exemple lire l'article de C. Keck, « L'entourage de Simon de Montfort pendant la Croisade albigeoise et l'établissement territorial des *crucesignati* », in *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002, 2004*, p. 135-144.

mais on touche ici à la limite de la taille de notre échantillon. Il est évident qu'il faudrait multiplier les zones d'études pour arriver à trouver des tendances significatives.

Annexes

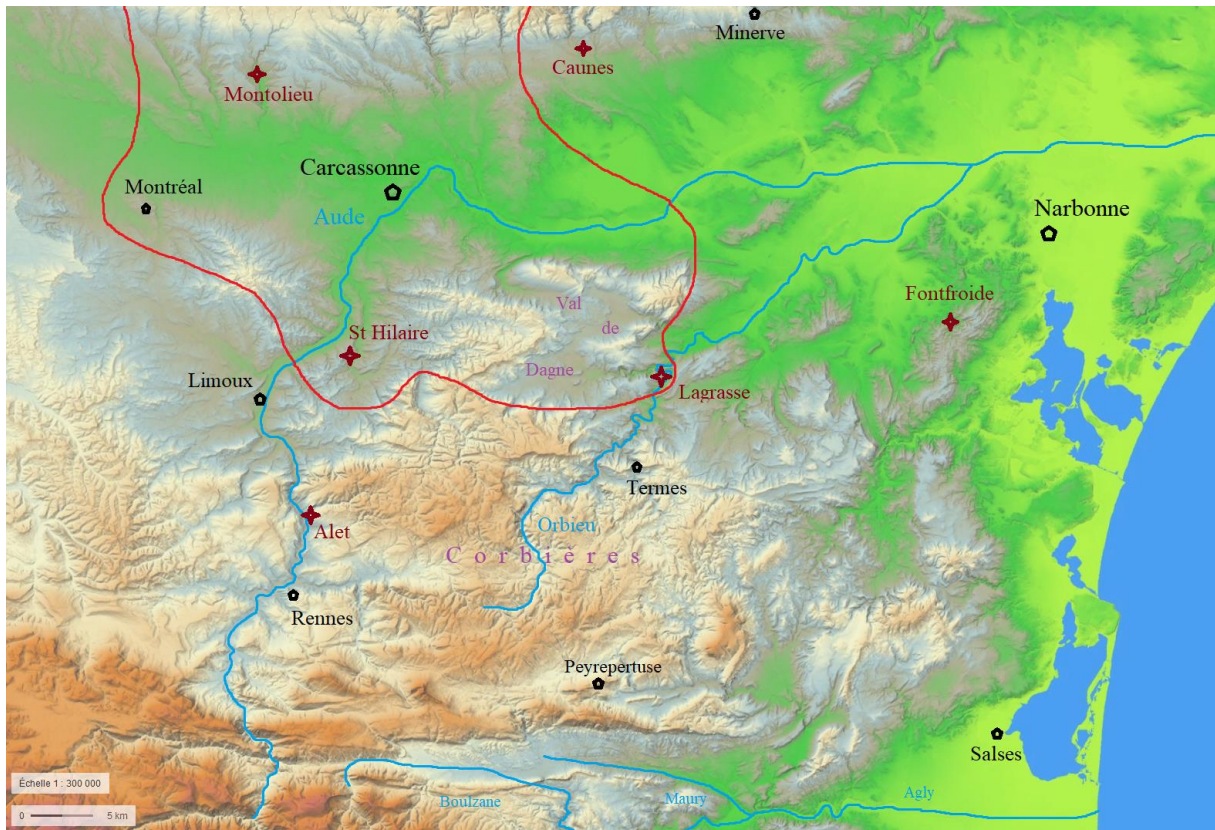
Liste des volumes de Doat dépouillés

Ont été sélectionnés, parmi les 258 volumes, 21 d'entre eux qui paraissaient pouvoir éclairer notre sujet, en voici la liste :

- vol. 4 : inventaire des copies concernant le diocèse de Carcassonne, 251 feuillets.
- vol. 47 : recueil de documents concernant la vicomté de Narbonne (1110-1436), 527 feuillets.
- vol. 48 : ventes, échanges, donations, accords, coutumes et actes divers émanés des vicomtes de Narbonne ou les concernant (1035-1301), 256 feuillets.
- vol. 58 : recueil de documents concernant divers couvents de Narbonne, les abbayes de Quarante et de Caunes, la ville de Limoux et l'ordre du Temple, 486 feuillets.
- vol. 65 : recueil d'actes et de mémoires concernant l'évêché et l'église cathédrale de Carcassonne (926-1607), 327 feuillets.
- vol. 66 : recueil de documents concernant l'abbaye de La Grasse (806-1255), 447 feuillets.
- vol. 70 : recueil de documents concernant l'abbaye cistercienne de Villelongue, au diocèse de Carcassonne, 273 feuillets.
- vol. 71 (en partie) : recueil de documents concernant l'abbaye de Saint-Hilaire, 503 feuillets.
- vol. 75 : recueil d'hommages et de serments de fidélité prêtés à Simon et Amaury de Montfort, de divers actes de Montfort, Trencavel, Bernard Atton, etc. ; soumissions des anciens comptes de Toulouse et autres seigneurs méridionaux aux rois Louis VIII et Louis IX, documents relatifs à l'extinction de l'hérésie albigeoise, 348 feuillets.
- vol. 153 : ordonnances, bulles, actes divers et hommages du Languedoc (1068-1256), 356 feuillets.
- vol. 154 : idem (1248-1266), 291 feuillets.
- vol. 165 : recueil de divers titres et mémoires concernant les affaires des comtes de Carcassonne et vicomtes de Béziers, etc. (960-1117), 301 feuillets.
- vol. 166 : idem (1118-1142), 311 feuillets.
- vol. 167 : idem (1143-1169), 312 feuillets.
- vol. 168 : idem (1170-1190), 320 feuillets.
- vol. 169 : idem (1191-1229), 314 feuillets.
- vol. 170 : idem (1230-1246), 359 feuillets.
- vol. 171 : idem (1247-1261), 340 feuillets.
- vol. 252-254 : inventaire des archives du roi à Carcassonne, 1393 feuillets.

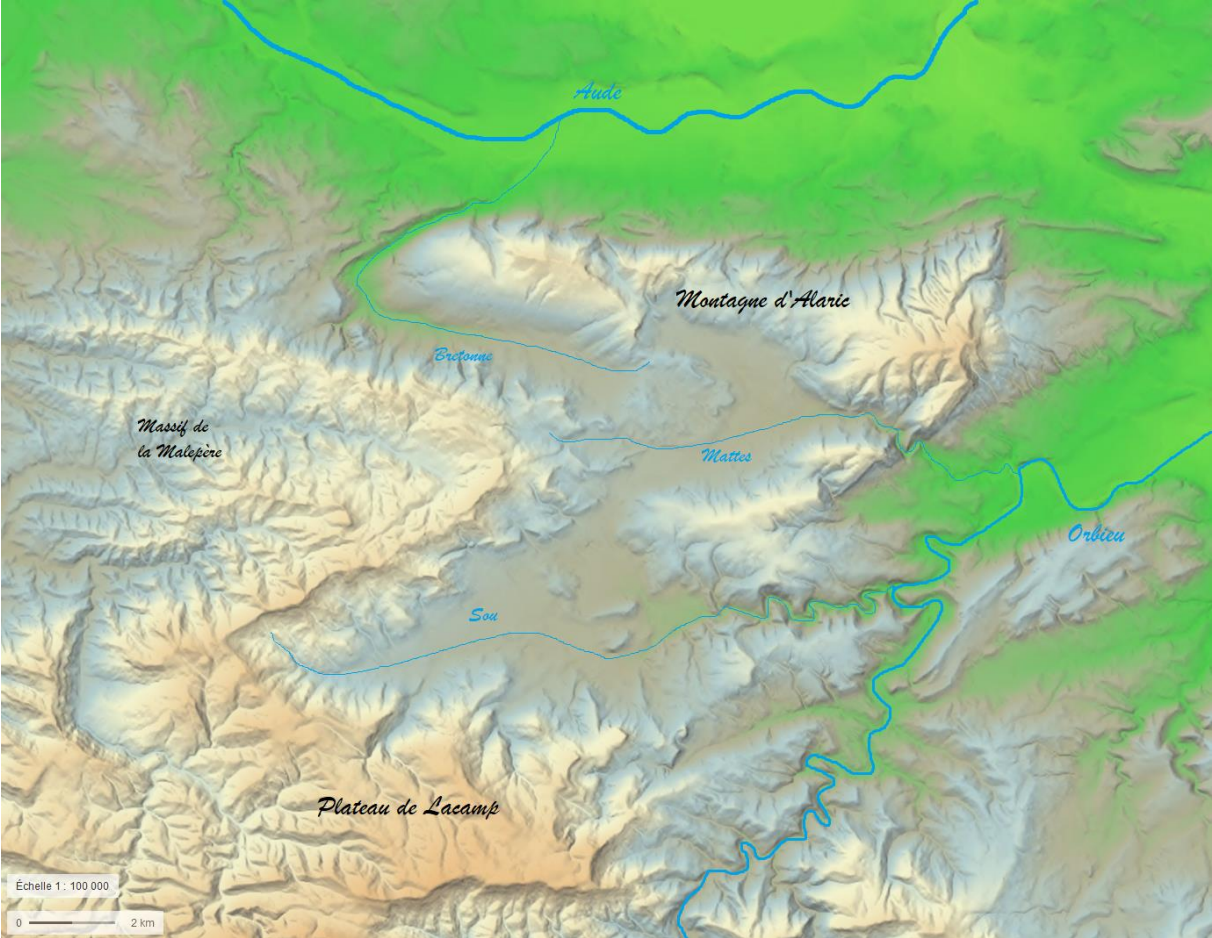
Cartes

Carte 1 : situation générale du Val de Dagne



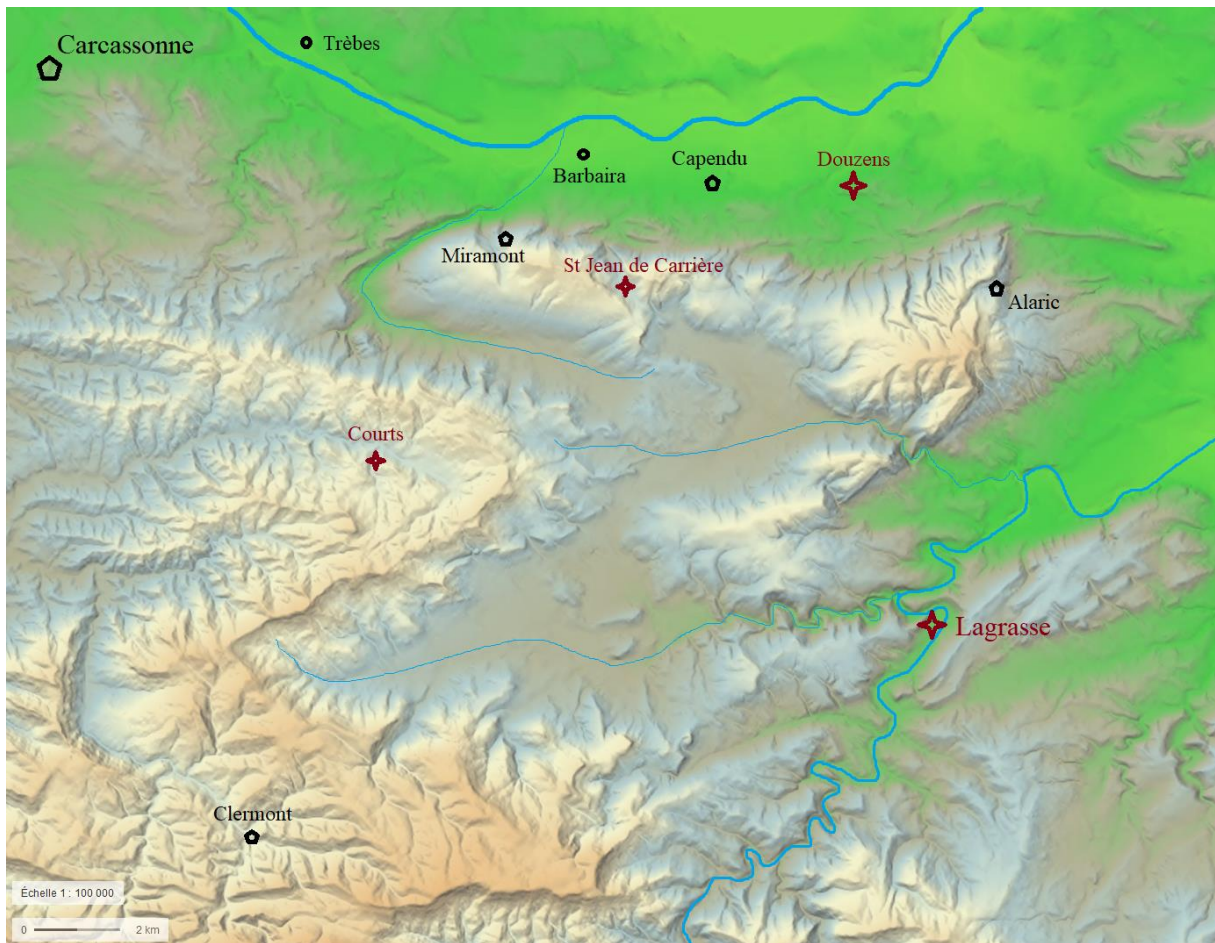
Le Val de Dagne apparaît comme l'extrémité sud-est du diocèse de Carcassonne (entouré de rouge) et comme l'extrémité nord du massif des Corbières. Les principales abbayes de la région sont notées en marron, et les principaux *castra* ou villes fortifiées en noir.

Carte 2 : Val de Dagne géographique



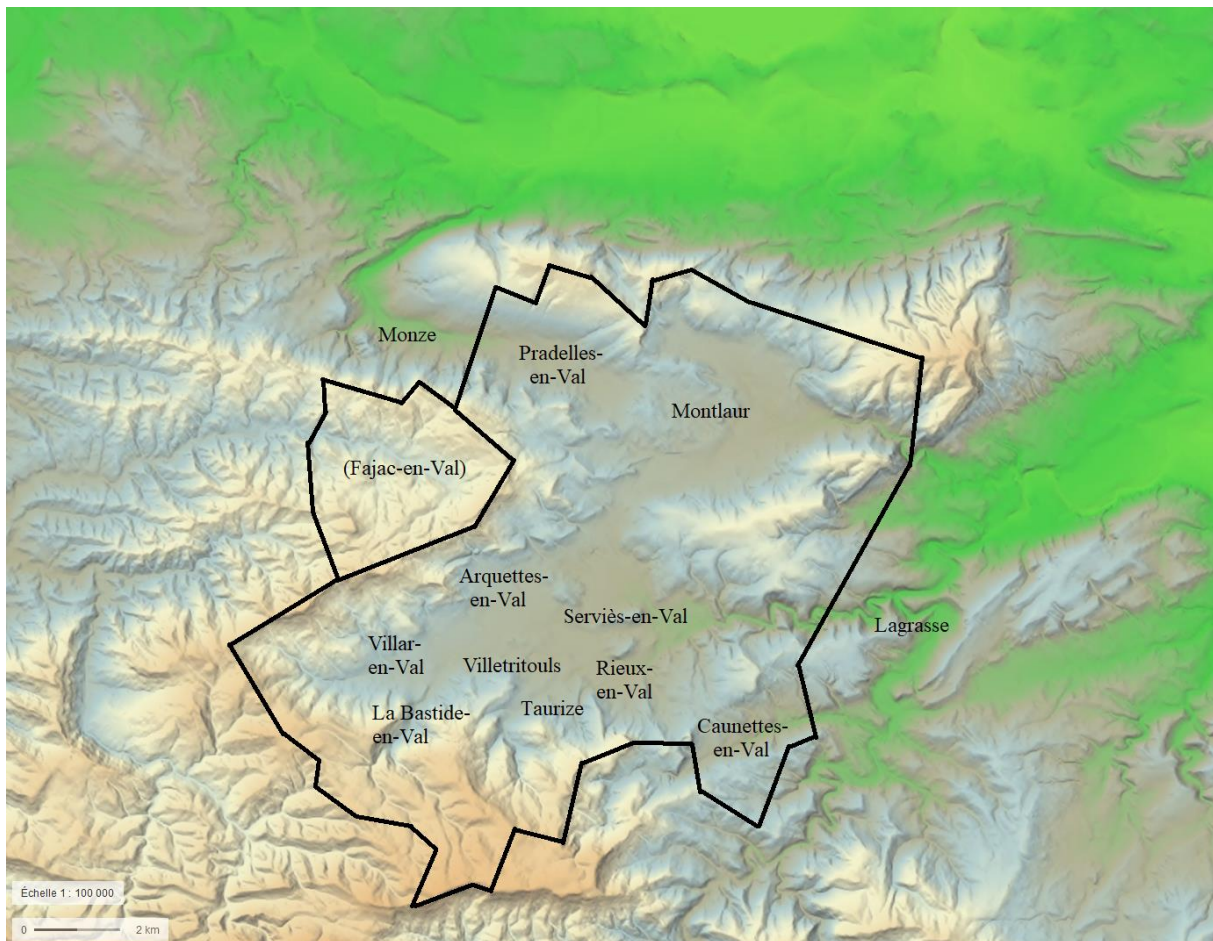
Focalisation sur le Val d'un point de vue géographique, avec les hydronymes et oronymes le définissant et le délimitant.

Carte 3 : le Val de Dagne et son environnement politique



Ont été notés sur cette carte les lieux importants à divers titres, afin de percevoir leurs proximités géographiques : l'abbaye de Lagrasse en tant que propriétaire foncier, notamment du lieu où est édifié le *castrum* de Montlaur ; les commanderies et maisons de l'ordre du Temple : Douzens, St Jean de Carrière et les Courts ; les *castra* de Miramont (famille de Barbaira), Alaric et Clermont ; les lieux importants de Barbaira, Trèbes et bien sûr Carcassonne.

Carte 4 : délimitation actuelle du Val de Dagne



Ont été portées sur cette carte les limites actuelles des communes géographiquement concernées. Fajac-en-Val semble avoir été dénommée ainsi à partir de la fin du XIII^e, aucune occurrence antérieure ne la relie au Val de Dagne, ce qui du point de vue du relief a sa logique. Nous l'avons exclue de notre étude.

A noter que la commune de Lagrasse n'a jamais fait partie du Val de Dagne, le bourg étant situé sur la rive droite de l'Orbieu, donc dans le diocèse de Narbonne, au contraire de l'abbaye qui est située sur la rive gauche, donc dans le diocèse de Carcassonne. En effet, les frontières est et sud du Val suivent celle qui sépare ces deux diocèses.

A noter ensuite la perceptible grande taille relative de la commune de Montlaur par rapport aux autres communes à l'entour, ce qui peut constituer un indicateur de l'attraction du *castrum* sur les lieux à l'entour³⁰⁰, ce nouvel habitat fortifié attirant la population.

A noter enfin que depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Pradelles et de Montlaur ont été fusionnées pour devenir la commune de... Val-de-Dagne ! Nous avons préféré, pour plus de clarté, garder l'ancienne nomenclature.

³⁰⁰ Voir ce qu'en dit M. Berthe dans son article « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, vol. 102, n° 189, 1990, p. 97-108, et plus particulièrement p. 103-104.

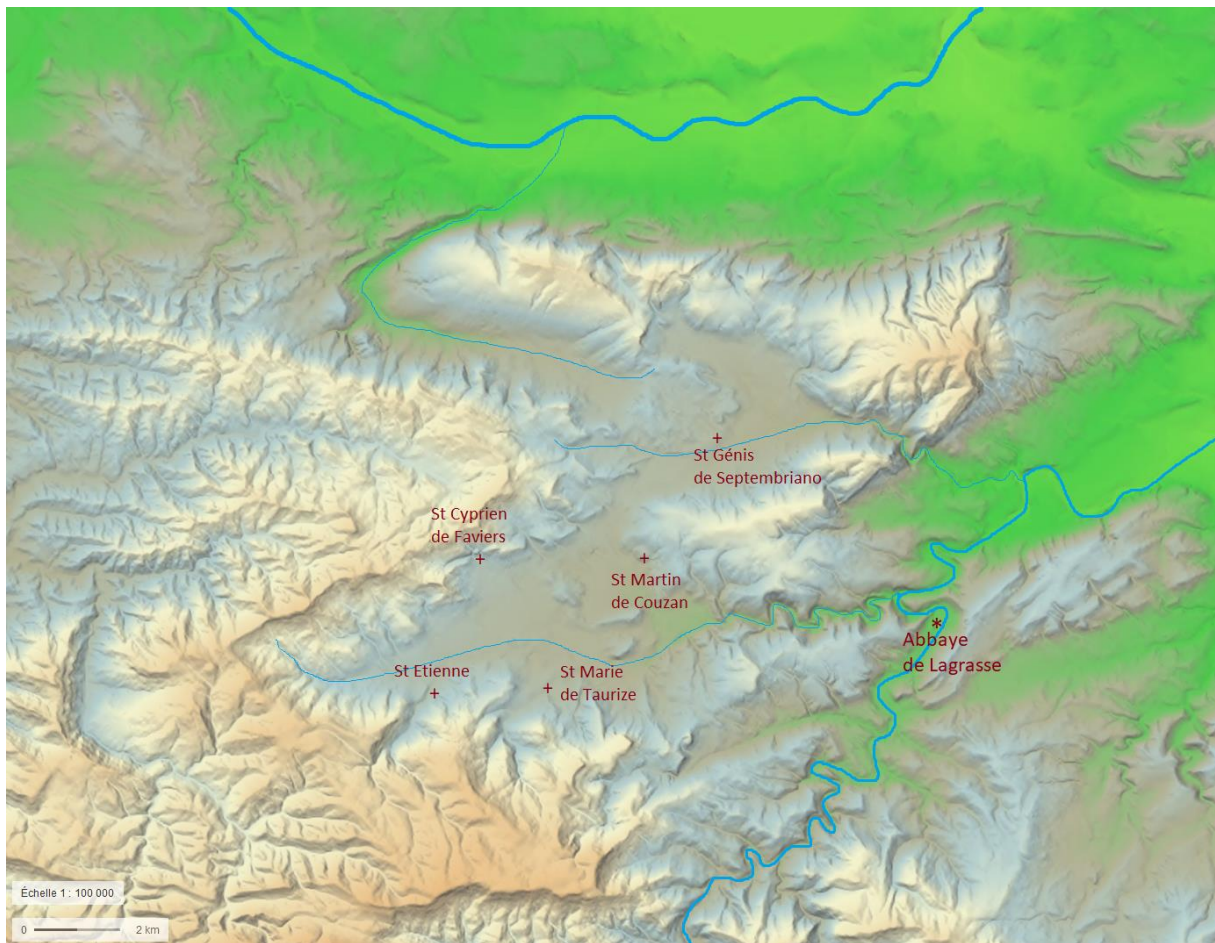
Carte 5 : possessions de Lagrasse au milieu du X^e siècle



Sont notées ici les possessions de l'abbaye de Lagrasse au milieu du X^e siècle, d'après le texte du corpus n° 9, daté de 908, qui certes est un acte faux, mais qui d'après l'analyse des auteures des deux recueils des chartes de l'abbaye³⁰¹, devrait bien refléter la réalité pour la région qui nous concerne. Seule la vigne de Villaudry est en réalité acquise en 956, voir le texte du corpus n° 12.

³⁰¹ Lagrasse I, p. 75 et Lagrasse II, p. LXII-LXIV.

Carte 6 : possessions de Lagrasse au milieu du XII^e siècle

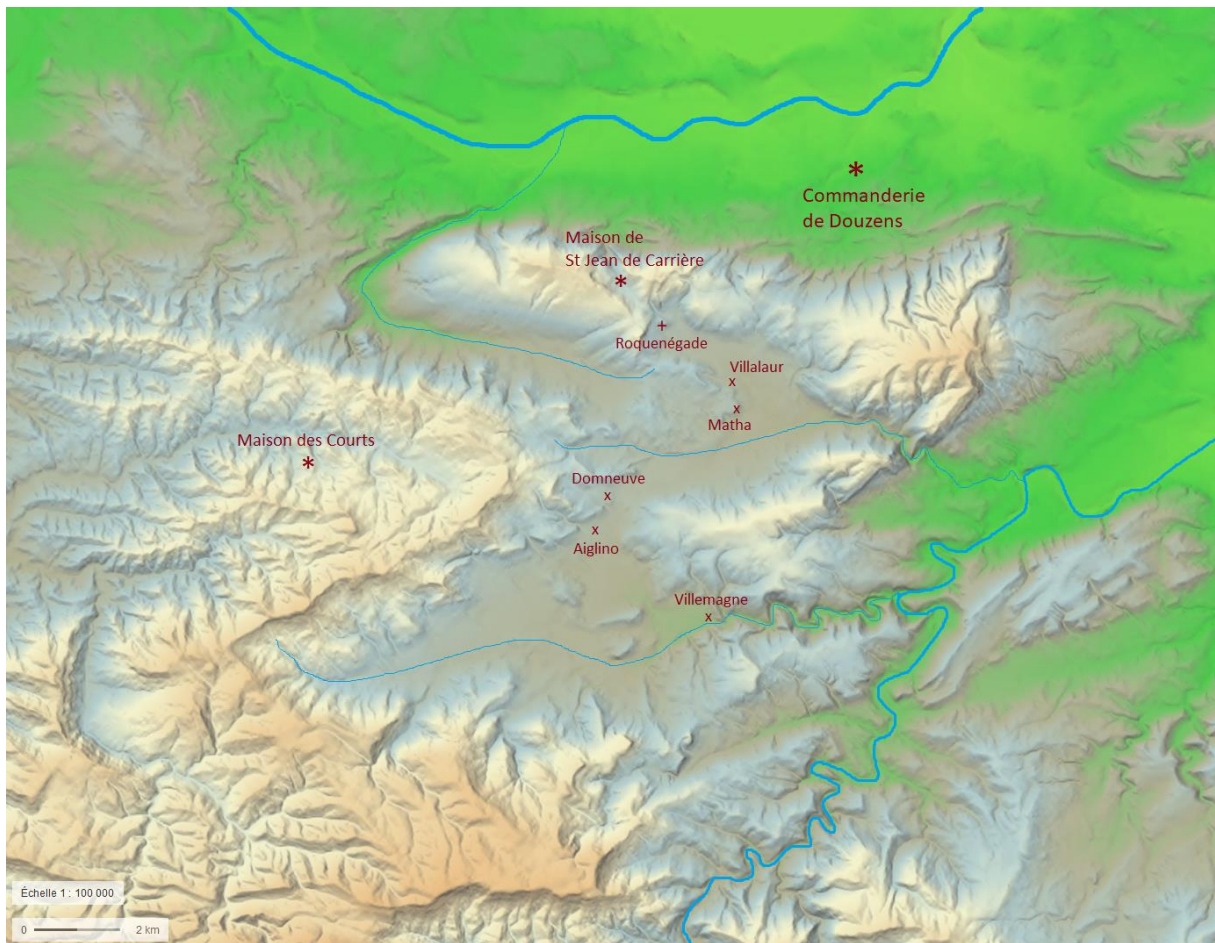


Sont notées ici les possessions de l'abbaye de Lagrasse au milieu du XII^e siècle d'après la fausse bulle de Gélase II de 1118³⁰² qui selon Claudine Pailhès³⁰³ « reflète un état du patrimoine dans la première moitié du XII^e siècle ». A noter que le vocable de la paroisse de Faviers devrait être Saint Caprais, il s'agit probablement d'une erreur de transcription d'un copiste, au vu de la proximité graphique entre les deux noms.

³⁰² Texte du corpus n° 31.

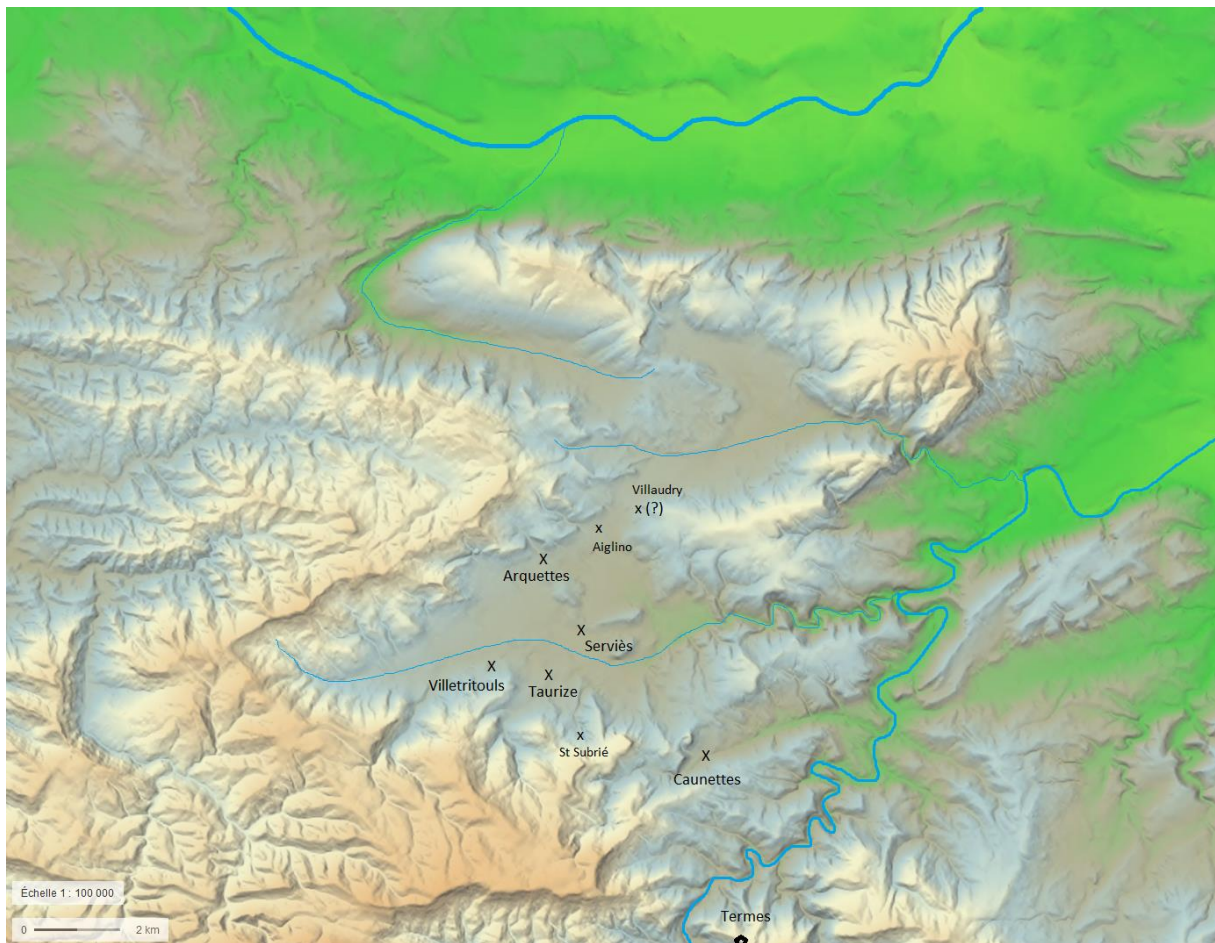
³⁰³ Lagrasse II, introduction, p LXII-LXIV.

Carte 7 : possessions de l'ordre du Temple à la fin du XII^e siècle.



Ont été recensés ici l'ensemble des lieux concernés par des dons au Temple au cours du XII^e siècle, présents dans notre corpus. Et, pour mémoire et pour repère, les sites de la commanderie et des deux maisons limitrophes. Sans surprise, c'est ici surtout la partie nord du Val qui est concernée.

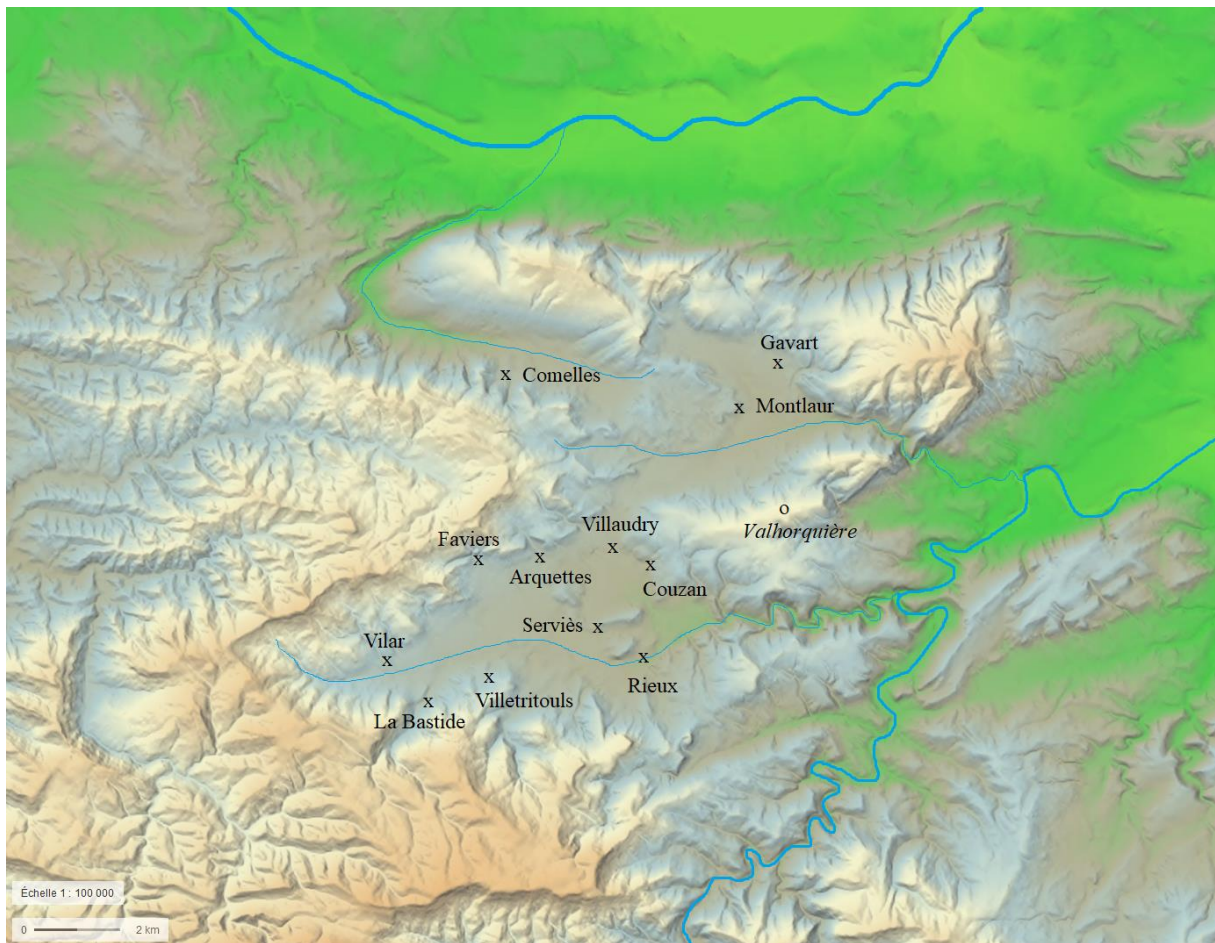
Carte 8 : possession de la famille de Termes en 1262



Ensemble des lieux du Val de Dagne présents dans l'acte de vente au chapitre de l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne par Olivier de Termes en 1262³⁰⁴, de ce qu'il possède encore à cette date dans le comté de Carcassonne. *A contrario* de la carte précédente, et en toute logique, c'est ici la zone sud qui est concernée.

³⁰⁴ Texte du corpus n° 130.

Carte 9 : liste de faidiments aux mains du roi vers 1248



Les textes du corpus n° 118, n° 119, n° 120 et n° 121 dressent une liste de lieux³⁰⁵ où le roi tient des faidiments divers. Rien n'indique la teneur de chaque faidiment, ni les seigneurs faidits, mais cette carte a le mérite de montrer qu'ils sont nombreux et répartis de manière plus ou moins homogène dans tout le Val de Dagne. A noter que d'autres faidiments connus par ailleurs (comme Roquenégade, Pradelles ou Cadoual) ne sont pas ici mentionnés, manque qui corrobore l'ampleur de l'ensemble.

³⁰⁵ La Valhorquière n'est pas un habitat mais un lieu boisé à la frontière entre les terroirs de Montlaur et de Lagrasse, et qui apparaît plusieurs fois lors de conflits pour la jouissance de ses fruits entre ces deux communautés.

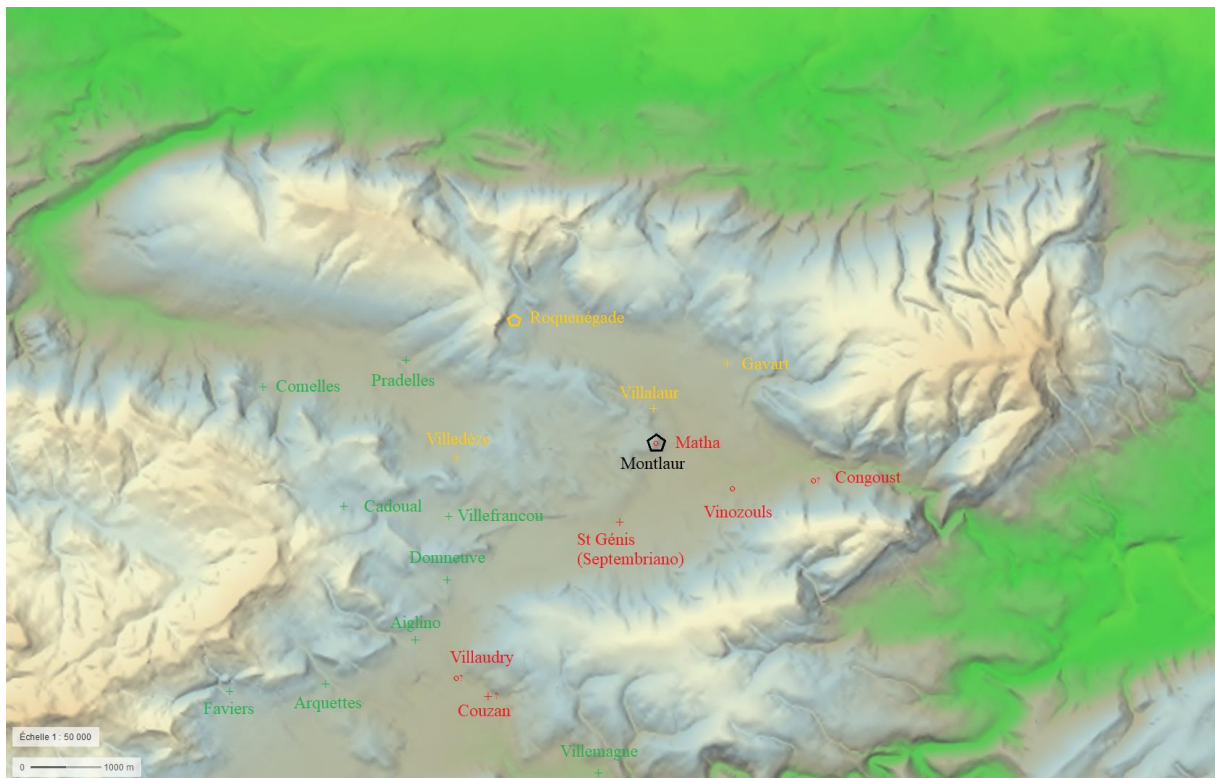
Carte 10 : lieux cités dans l’Ave Maria



L’Ave Maria fait état d’une liste de décimaires. Il s’agit parfois d’un seul lieu avec le plus souvent le vocable associé, parfois d’un double-lieu sous le même vocable (comme Comelles et Pradelles), ou pas (comme Serviès et Taurize), et parfois avec des dépendances (traduit ici par le code couleur, et une police plus petite, on peut faire l’hypothèse que cette donnée a une signification quantitative). Tous les noms sont retranscrits comme dans le document, notamment pour ce qui concerne la mention explicite « en Val³⁰⁶ ».

³⁰⁶ Plus exactement *vallisdanie*, du moins si l’on se fie à la transcription d’E. Baichère.

Carte 11 : habitats à l'entour du *castrum* de Montlaur



En noir, le *castrum* de Montlaur, édifié à la place de la *villa* de Matha. En rouge, les habitats qui ne sont déjà plus attestés en 1267 dans l'*Ave Maria* (carte précédente). En orange, les habitats dont on sait qu'ils étaient désertés à l'époque moderne³⁰⁷.

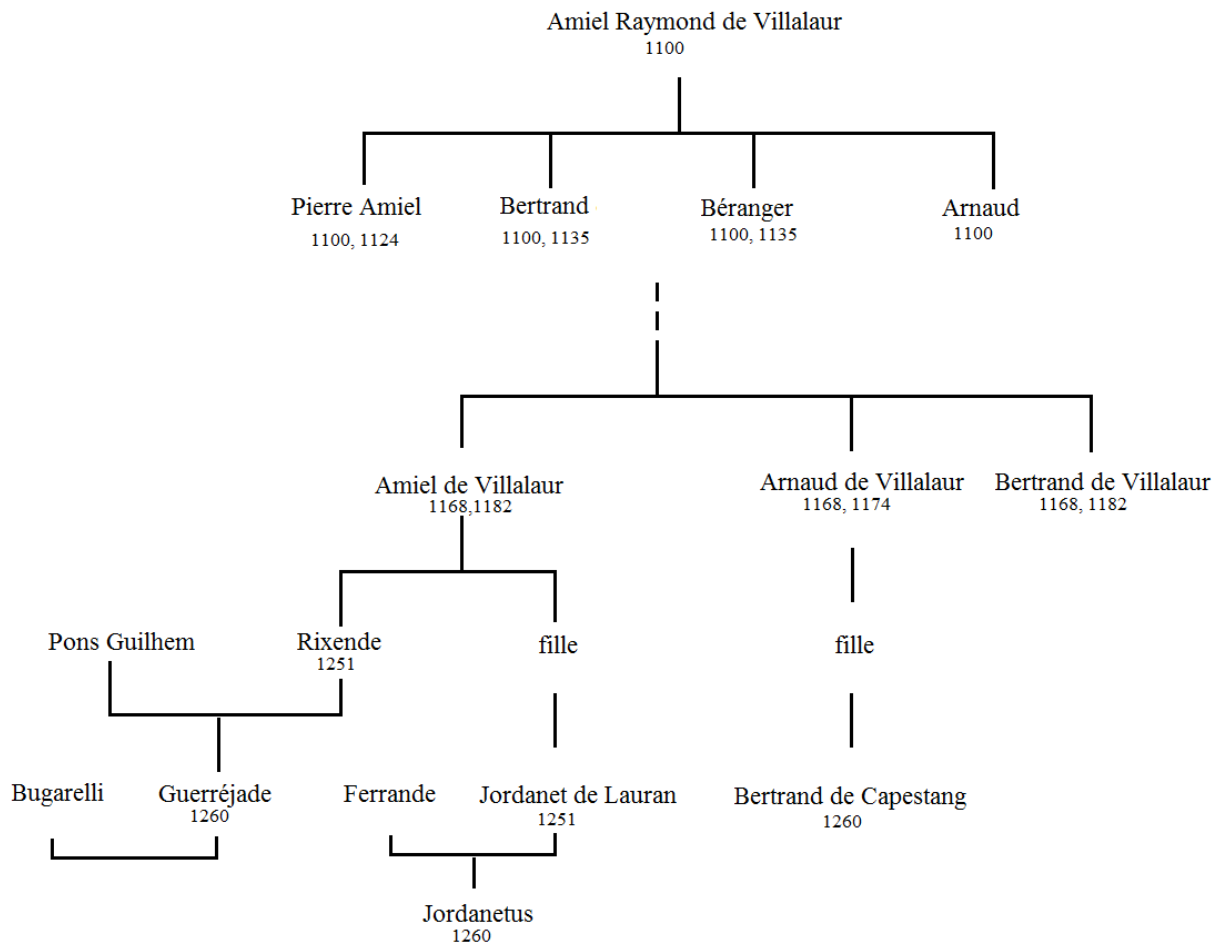
Seuls Matha et St Génis (anciennement dénommé Septembriano) sont attestés comme ayant été désertés à cause de la construction du *castrum*. On peut raisonnablement faire l'hypothèse qu'il en est de même pour Vinezouls et le Congoust, puis Villalaur et Gavart. Quant à Villedèze, Villalaur et Couzan, leurs localisations plausibles qui en font des lieux plus éloignés instillent le doute sur la relation de cause à effet.

A noter aussi que des habitats nouveaux ont vu le jour à l'époque moderne, notamment au nord et à l'est de Montlaur. Nous ne les avons pas indiqués ici pour ne pas surcharger, l'information n'étant pas reliée à notre propos.

³⁰⁷ A noter que le *castrum* de Roquenégade a été abandonné au XVI^e siècle au profit d'un habitat du même nom en plaine, à quelques hectomètres à l'est, voir M. Duzet, « La montagne d'Alaric et son piémont. Première approche : les fortifications médiévales et modernes. », Mémoire de M2, Perpignan, 2017, p. 518.

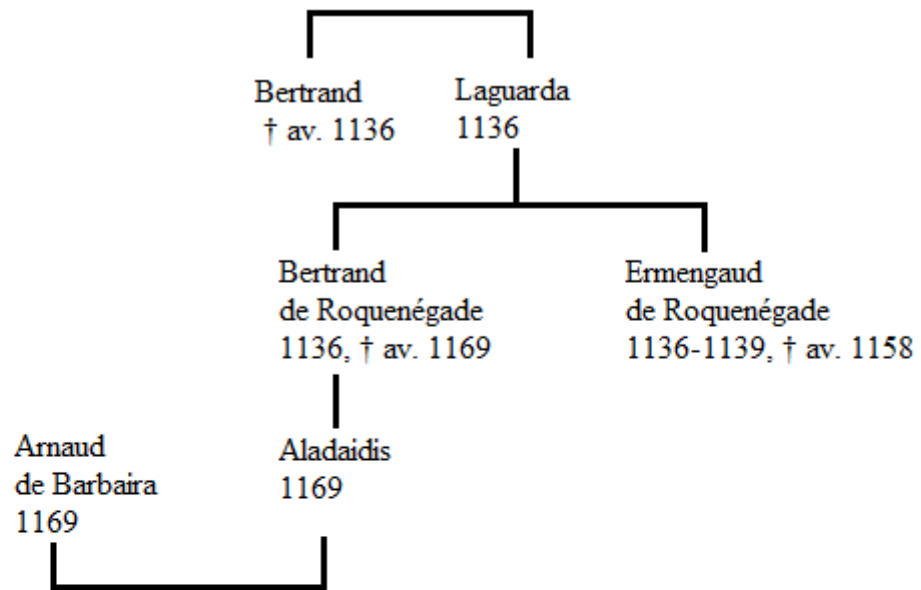
Généalogies de quelques familles seigneuriales

Généalogie de la famille de Villalaur

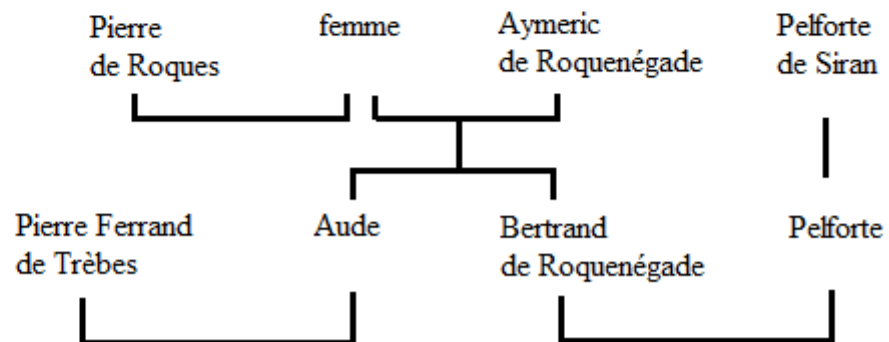


Le premier arbre, du début du XII^e, provient des attestations des textes du corpus n° 18, n° 34 et n° 35. Quant au deuxième, il provient de l'analyse des textes n° 124 et n° 128.

Généalogie de la famille de Roquenégade

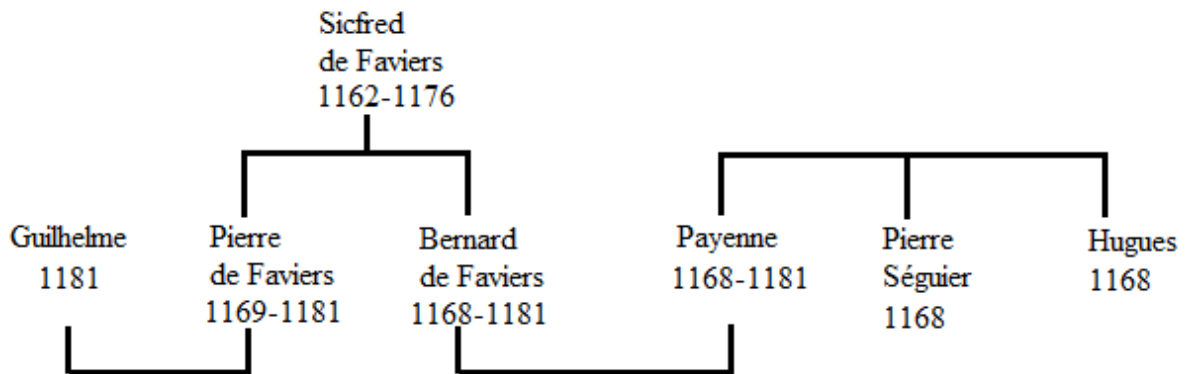


INQUESTA :
1259-1262



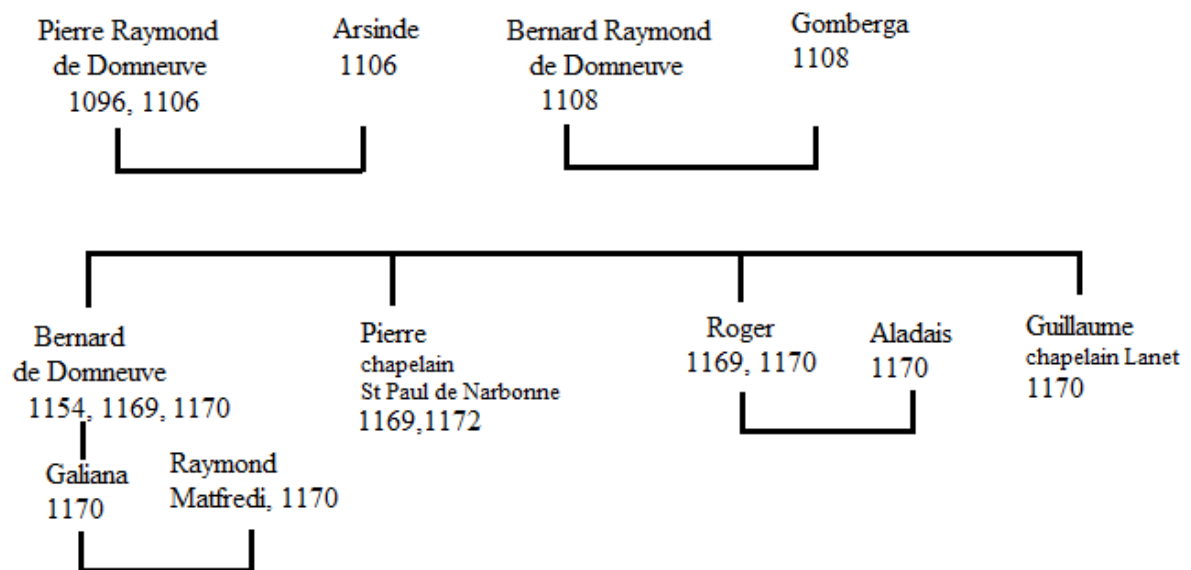
L'arbre du haut est issu des informations des textes du corpus n° 37, n° 38, n° 47 et n° 71. Celui du bas provient du texte n° 134 des enquêtes, où les dates ne sont pas précisées, ni les éventuels (et parfois probables) décès de personnes nommées.

Généalogie de la famille de Faviers



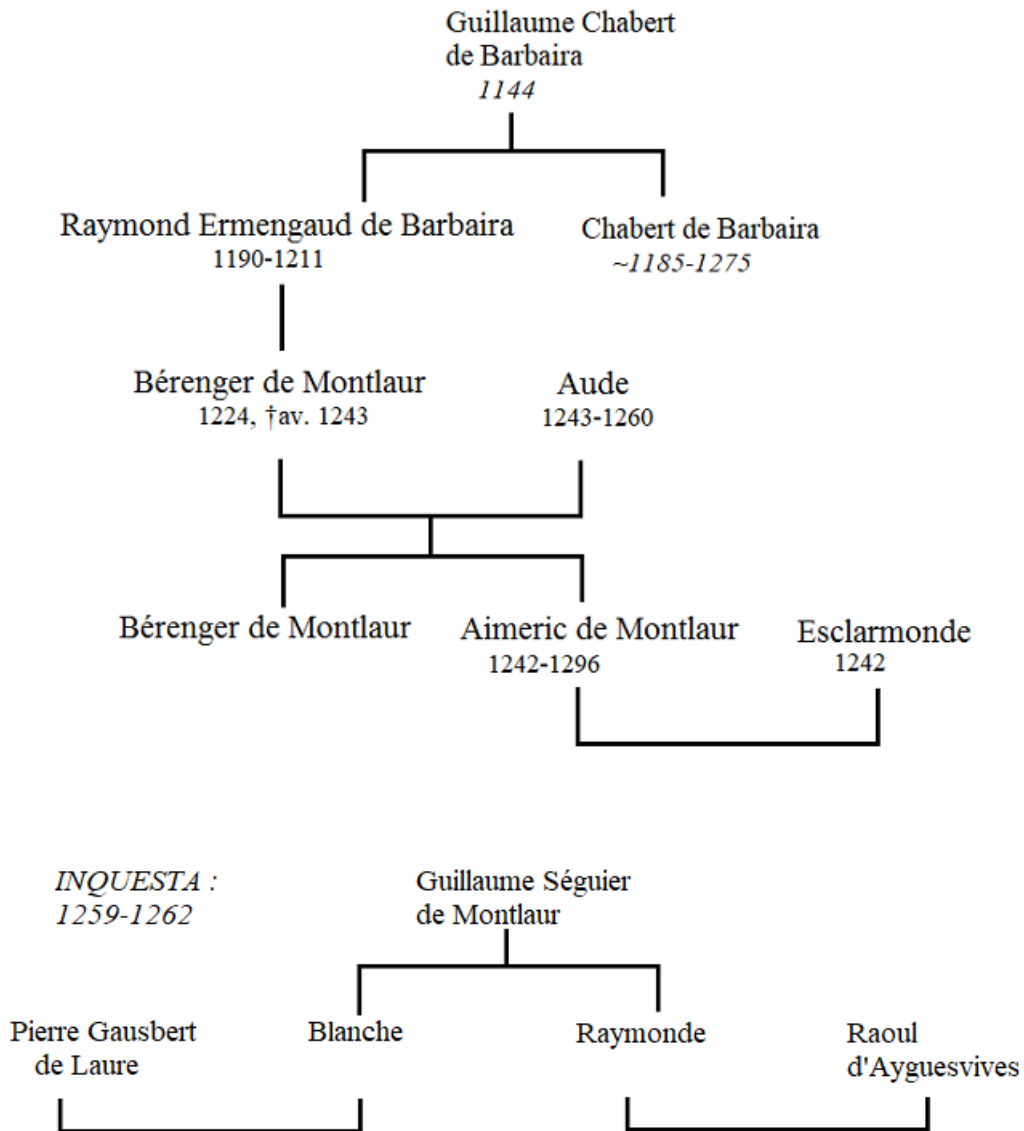
Sicfred de Faviers est attesté dans les textes n° 50, n° 51, n° 52, n° 57, n° 62, n° 65, n° 67, n° 69, n° 74, n° 75, n° 76, n° 80, n° 81 et n° 85. Son fils Pierre dans les textes n° 66, n° 74, n° 75, n° 76 et n° 85. Le reste des informations vient des textes n° 97 et n° 98.

Généalogie de la famille de Domneuve



Les mentions du haut proviennent des textes du corpus n° 16, n° 22 et n° 26. L'arbre du bas des textes n° 55, n° 69, n° 70, n° 81 et n° 83.

Généalogie de la famille de Montlaur

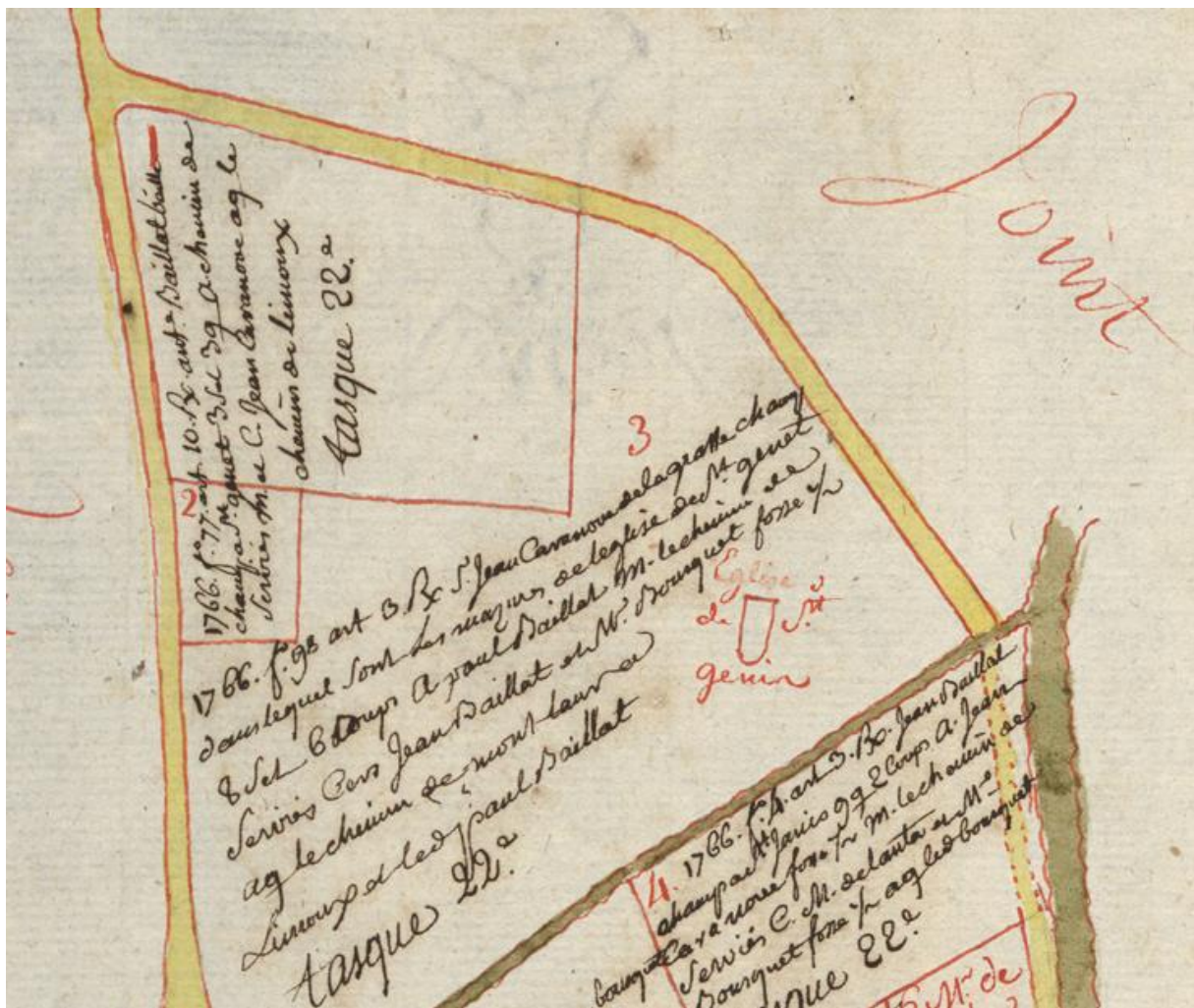


L'arbre du haut provient des textes du corpus n° 110, n° 115, n° 124, n° 128 et n° 152 pour les Montlaur proprement dits, des n° 101 et n° 106 pour Raymond Ermengaud de Barbaira, et des données généalogiques de la biographie de Costa i Roca³⁰⁸ pour Chabert et leur père.

L'arbre du bas des extraits des *Inquesta*, textes n° 137 et n° 138.

³⁰⁸ J. Costa i Roca, *Xabert de Barberà, Lleo de combat, 1185-1275*. Llibres del Trabucaire, 1989.

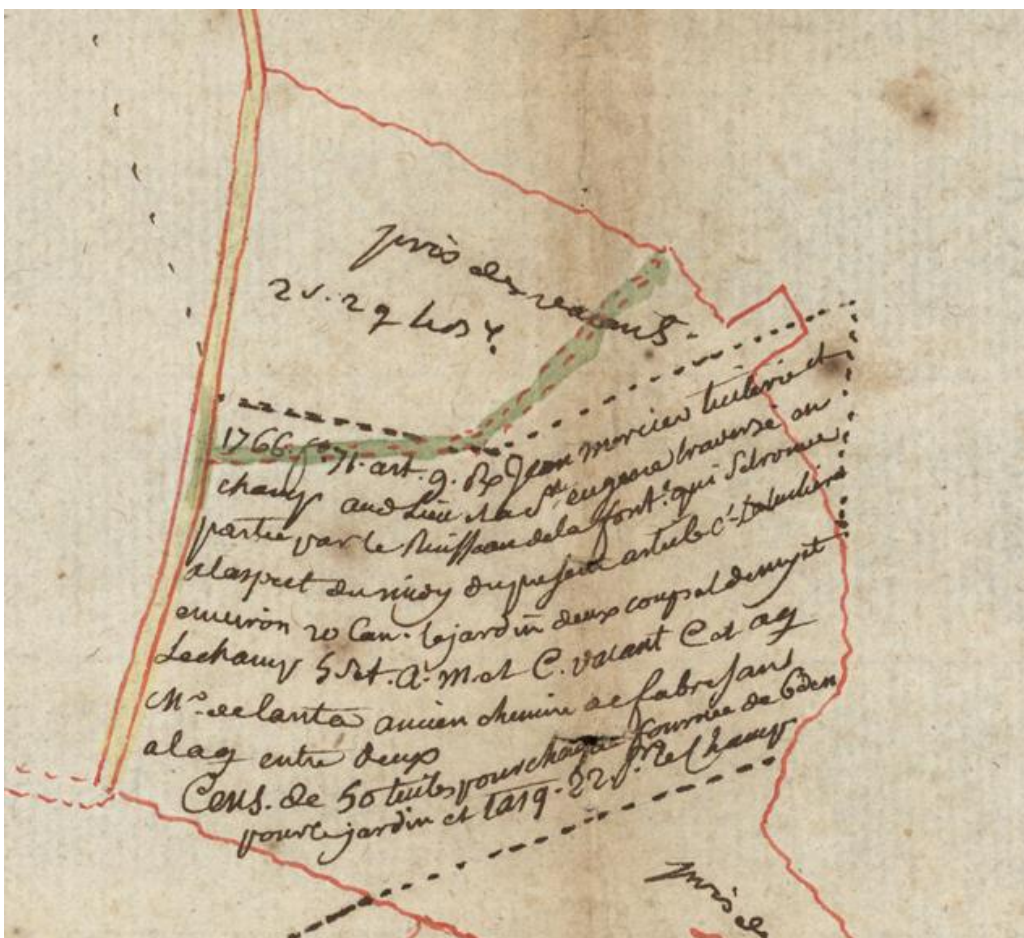
Vues du plan terrier de Montlaur de 1787



Vue n° 12, où l'on voit distinctement un croquis de l'Église de St Genis, et la mention « champ dans lequel sont les mazures de l'église de St Genet », correspondant au lieu-dit éponyme actuel.



Vue n° 29, où l'association entre le toponyme Villalaur et St Rome est faite, par les termes « champ et coutieu à Villalau et à St Rome » sur plusieurs parcelles limitrophes, correspondant au lieu-dit actuel « St Rome ».



Vue n° 25, correspondant au lieu-dit actuel « Roquenadiou » (entre Vinezouls et le Congoust) où l'on voit la mention « tuilerie et champ audit lieu de Ste Eugénie ».

Table des illustrations

Les illustrations de la page de garde sont, de gauche à droite et de haut en bas :

- Un extrait de la numérisation de gallica.fr du verso du folio 13 du volume 154 de la collection Doat, correspondant au texte du corpus n° 124.
- Un extrait de la vue n° 12 du plan terrier de Montlaur côté 1Fi01015 des Archives Départementales de l'Aude (voir annexe).
- Une photo d'une tour du castrum de Roquenégade prise par l'auteur en août 2020.
- Un extrait de la numérisation sur gallica.fr du ms lat. 11013 correspondant au texte du corpus n° 134.

Bibliographie

- J.-Loup Abbé, « Au cœur de la Montagne noire et de l'hérésie : les seigneurs d'Aragon. La croisade des Albigeois et ses répercussions sur le groupe aristocratique », in *Les voies de l'hérésie*, 2001, p. 55-87.
- Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de l'Abbaye de Lagrasse, *Auger de Gogenx (1279-1309)*, Nouvelles Presses du Languedoc, Sète, 2010.
- D. Baudreu, « Le terroir de Montréal (Aude) et son peuplement pré-castral : premiers résultats », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, 1992, p. 244-248.
- V. de Becdelièvre, *Le Chartrier de l'abbaye cistercienne de Fontfroide des origines à 1260 (vol. 1 et 2)*, CTHS, Paris, 2010.
- M. Berthe, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, vol. 102, n° 189, p. 97-108, 1990.
- M. Berthe, « Les désertions de villages au Moyen Âge. Phénomène lié à la croissance ou phénomène lié à la crise ? L'exemple du sud-ouest de la France », in *Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, 1992, p. 93-106
- J.-L. Biget, « La dépossession des seigneurs méridionaux. Modalités, limites, portée », in *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, 2004, p. 261-299.
- J.-L. Biget, « Effets de la Croisade : nouveaux seigneurs, nouvelle administration », in *Au temps de la Croisade. Sociétés et pouvoirs en Languedoc au XIIIe siècle. Actes*, 2010, p. 215-232.
- P. Bouges, *Histoire Ecclésiastique et Civile de la Ville et Diocèse de Carcassonne*, P. Gandouin, 1741.
- M. Bourin *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : Genèse d'une sociabilité (Xe-XIIIe siècle)*. L'Harmattan, 1987.
- P. Cabirol, *Montlaur-en-Val, monographie par Pierre Cabirol, curé. Les Origines Montlaur sous l'ancien régime. Montlaur depuis la Révolution jusqu'à nos jours*. Nîmes : Lacour, 1926.
- D. Carraz, « Les ordres militaires et le fait urbain en France méridionale (XIIe-XIIIe siècle) », in *Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe siècle)*, Cahiers de Fanjeaux 44, Toulouse, 2009, 140.
- J. Costa i Roca, *Xacbert de Barberà, Lleo de combat, 1185-1275*. Llibres del Trabucaire, 1989.
- Hélène Débax, « Le territoire d'une principauté : les comtes et les comtés de Carcassonne-Razès (vers 940-1060) ». Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers, Florian Mazel, Isabelle Rosé. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Presses Universitaires de Rennes, pp.391-399, 2013.
- H. Débax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle*. Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- H. Débax, introduction historique dans *La pierre, le métal, l'eau et le bois : économie castrale en territoire audois (XIe – XIVe siècles)*, dir. M.-C. Bailly-Maître et M.-E. Gardel, Société d'Etudes Scientifiques de L'Aude, 2007, p. 16-28.
- H. Débax, « Les Trencavel et le ius munitionis au XIIe siècle (d'après le cartulaire des Trencavel) », in *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIIe siècle)*, 1996, p. 157-163.
- H. Débax, « les réseaux aristocratiques autour de Lagrasse du XIe au XIe siècle. Contribution à l'histoire des origines de l'abbaye », *L'abbaye de Lagrasse. Art, archéologie et histoire*. Actes des journées d'études des 14 et 15 septembre 2012. AD de l'Aude, Carcassonne, 2013.

- C. Devic et J. Vaissette, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, rééd. Privat, 1872-1892.
- M. Dudez, « La montagne d'Alaric et son piémont. Première approche : les fortifications médiévales et modernes. », Mémoire de M2, Perpignan, 2017.
- C. Duhamel-Amado, *Genèse des lignages méridionaux*, CNRS-UTM, 2001.
- A. Durand, « Histoire et morphogénèse des villages languedociens : bilan des travaux », in *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIIe siècle)*, 1996, p. 135-140.
- G. Fabre, M. Bourin, J. Caille, et A. Debord, *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIIIe siècle)*, Montpellier, 1996, p. 215-226.
- J. Foltran, *Vivre en ville près d'une abbaye : les pays d'Aude du VIIIe au XVIe siècle : Alet, Caunes, Lagrasse : Occitanie, Pyrénées-Méditerranée*, Toulouse, Cahiers du patrimoine, 2020, p. 142-144.
- A. Friedlander, *The Administration of the Senechalsy of Carcassonne : Personnel and Structure of Royal Provincial Government in France 1226-1320*, Berkeley, 1982.
- P. Gérard et E. Magnou, *Cartulaires des Templiers de Douzens*. Paris, 1965.
- C. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*. Bordeaux, 1975.
- C. Keck, « L'entourage de Simon de Montfort pendant la Croisade albigeoise et l'établissement territorial des cruceignati », in *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, 2004, p. 135-144.
- G. Langlois, « Etymologie et orthographe de Termes (Aude), et des noms dérivés », *Bulletin de la Société d'études Scientifiques de l'Aude*, vol. LXXXVI, p. 167-169, 1993.
- G. Langlois, « Diversité des pratiques familiales et patrimoniales. L'exemple de quelques familles aristocratiques du Languedoc (10^e-13^e siècles) », in *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, Espagne, Italie et sud de la France, (10^e-13^e siècles), Hommages à Pierre Bonnassie*, Toulouse : PUM, 1999.
- G. Langlois, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé*. Toulouse : Privat, 2001.
- G. Langlois, « Mieux vaut servir le roi : les Aban ou l'ascension sociale d'une famille de chevaliers occitans pendant la Croisade des Albigeois », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, vol. CXVII, p. 97-106, 2017.
- G. Langlois, « Bertrand de Roquenégade, un grand officier de la couronne de France au service des derniers capétiens directs », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, vol. CXIX, p. 31-40, 2019.
- E. Magnou-Nortier et A.-M. Magnou, *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse. Tome I, 779-1119*. CTHS. Paris, 1996
- A. Mahul, *Cartulaire et Archives des Communes de l'ancien Diocèse et de l'Arrondissement administratif de Carcassonne*, vol. 1 et 2. Paris : Didron, 1859.
- E. Martin-Chabot, *La chanson de la croisade albigeoise*, lettres gothiques, le livre de poche, 1989.
- A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon et d'Amauri de Montfort (suite)*, Bibliothèque de l'école des chartes, tome 34, 1873, acte n° 198.
- C. Pailhès, « Moines et chanoines du pays de Foix au temps de Montségur », in *Montségur, la mémoire et la rumeur*, actes du colloque tenu à Foix en octobre 1994, Foix, 1995, p. 89-109.
- C. Pailhès, *Recueil des chartes de l'Abbaye de La Grasse. T. II, 1117-1279*. CTHS. Paris, 2000.
- D. Panfili, *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, PUR, 2010, p. 175 et suivantes ; de même pour le Biterrois par M. Bourrin-Derruau, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : Genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, L'Harmattan, 1987

- M. Rieu, « L'abbaye de Lagrasse et Louis IX, sur la restitution des fiefs tombés en commise. », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, vol. CVI, p. 74, 2006.
- M. Roquebert, *l'épopée cathare I. L'invasion 1198-1212*. Perrin, Tempus, 2006.
- M. Roquebert, *l'épopée cathare II. Muret ou la dépossession 1213-1216*. Perrin, Tempus, 2006.
- M. Roquebert, *l'épopée cathare III. Le lys et la croix 1216-1229*. Perrin, Tempus, 2007.
- M. Roquebert, *l'épopée cathare IV. Mourir à Montségur 1230-1244*. Perrin, Tempus, 2007.
- M. Roquebert (prés.), *La croisade albigeoise. Actes du colloque de Carcassonne - CEC 2002*, Balma, 2004.
- Abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Lacour, Nîmes, 2009.
- P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IXe à la fin du XIIe*, École française de Rome. 1973.
- P. de Vaulx-Cernay, *Histoire de l'hérésie des Albigeois et de la sainte guerre contre eux (de l'an 1203 à l'an 1218)*, trad. François Guizot, Belin, Paris, 1824.
- R. Viader (dir.), *Vigueries et autres circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Âge*. Annales du Midi, tome 121, n° 266, 2009.

Table des matières

Introduction.....	2
Présentation des sources	3
Première partie : le Val de Dagne au XIIe siècle.....	8
Présentation du Val de Dagne	8
Les seigneurs du Val de Dagne au XII ^e siècle.....	10
Les vicomtes Trencavel.....	10
L'abbaye de Lagrasse.....	11
L'ordre du Temple, la commanderie de Douzens, la maison de Saint-Jean de Carrière.....	13
Les familles seigneuriales	14
Le cas particulier du <i>castrum</i> de Montlaur	21
La coseigneurie du <i>castrum</i> de Montlaur.....	22
L'impact de la construction du <i>castrum</i> de Montlaur sur le peuplement à l'entour	24
Deuxième partie : la croisade albigeoise et ses conséquences.....	28
Chronologie de la croisade, partis pris par les seigneurs du Val de Dagne.....	28
Première phase : 1209-1216	28
Deuxième phase : 1216-1223.....	29
Troisième phase et fin de la croisade : 1224-1229.....	29
Derniers soubresauts d'après croisade : 1240-1244.....	31
Conséquences sur les possessions des seigneuries du Val de Dagne	32
Les institutions ecclésiastiques, grandes gagnantes de la croisade ?	32
Les faidits et les nouveaux seigneurs du Val de Dagne au XIII ^e siècle.....	35
Conclusions.....	42
Conséquences de la naissance d'un <i>castrum</i>	42
Ampleur de l'impact de la croisade albigeoise.....	43
Annexes	45
Liste des volumes de Doat dépouillés	45
Cartes.....	46
Carte 1 : situation générale du Val de Dagne.....	46
Carte 2 : Val de Dagne géographique.....	47
Carte 3 : le Val de Dagne et son environnement politique	48
Carte 4 : délimitation actuelle du Val de Dagne.....	49
Carte 5 : possessions de Lagrasse au milieu du X ^e siècle	50
Carte 6 : possessions de Lagrasse au milieu du XII ^e siècle	51
Carte 7 : possessions de l'ordre du Temple à la fin du XII ^e siècle.	52
Carte 8 : possession de la famille de Termes en 1262	53

Carte 9 : liste de faidiments aux mains du roi vers 1248	54
Carte 10 : lieux cités dans l' <i>Ave Maria</i>	55
Carte 11 : habitats à l'entour du <i>castrum</i> de Montlaur	56
Généalogies de quelques familles seigneuriales.....	57
Généalogie de la famille de Villalaur	57
Généalogie de la famille de Roquenégade.....	58
Généalogie de la famille de Faviers.....	59
Généalogie de la famille de Domneuve	59
Généalogie de la famille de Montlaur	60
Vues du plan terrier de Montlaur de 1787.....	61
Table des illustrations.....	63
Bibliographie.....	64